



DR



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

BILAN D'ACTIVITÉ
2021



2021



A



DRAC Île-de-France

Bilan d'activité 2021

Directeur de publication

Laurent Roturier,
Directeur régional des affaires
culturelles d'Île-de-France

Coordination

Charlotte Renaud

Appui à la cartographie

Lisa Biro

Conception graphique

Vanessa Goetz & Guillaume Allard,
atelier Pentagon,
assistés par Zélie Peyrichou

Sommaire

- Avant-propos
- Édito
- Chiffres clés 2021

Vie culturelle des territoires 16

Une action au plus près des habitants 18

- Agir avec les collectivités pour une meilleure équité territoriale
- Faciliter l'accès à la culture dans les quartiers relevant de la Politique de la ville

→ Focus : L'été culturel 2021

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie 30

- Amener la culture à l'école, à l'hôpital ou en prison
- Faire rayonner l'enseignement artistique des conservatoires

Économie culturelle et équipements de proximité 35

- Renforcer l'éducation à l'image
- Faire de la lecture publique un levier pour l'aménagement du territoire

Actions en faveur des patrimoines franciliens 40

Patrimoine monumental 43

- Protéger un héritage exceptionnel
- Restaurer pour transmettre
- Focus : Notre-Dame de Paris
- Former et sensibiliser les publics

Architecture et urbanisme 56

- Valoriser le patrimoine architectural et paysager
- Accompagner l'évolution des espaces patrimoniaux

Archéologie	63
• Rechercher les traces du passé • Assurer l'avenir de l'archéologie en formant les nouvelles générations	
Musées et Maisons des Illustres	70
• Faciliter la reprise d'activité des musées de France • Instruire les candidatures au label « Maison des Illustres »	
Soutien à la création artistique	76
Spectacle vivant	80
→ Focus : Festivals	
• Assurer toujours mieux la pluralité de l'offre théâtrale • Soutenir les compagnies de danse et ensembles musicaux impactés par la crise • Simplifier la procédure de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants	
Arts visuels	91
Actions de la DRAC par département	94
Lieux structurants et contractualisations DRAC	96



Avant-propos

L'activité de l'ensemble des services de l'État en Île-de-France aura été particulièrement soutenue en 2021, pour répondre aux défis nés des conséquences de la crise sanitaire. Ces conséquences ont été importantes en matière culturelle, en raison de la place singulière de la région dans ce domaine.

Ce rapport d'activité de la DRAC retrace l'action qu'elle a menée, grâce à la mobilisation de ses agents, qui ont multiplié au fil des mois les rencontres avec l'ensemble des acteurs de la culture et des collectivités territoriales, en lien étroit avec chaque préfecture de département et la préfecture de région.

La mise en place du volet culturel du plan de relance aura ainsi permis de préserver au mieux le monde culturel francilien. Les orientations retenues auront permis d'intensifier le soutien à la création, au patrimoine, à la démocratisation culturelle, en particulier dans les zones rurales et quartiers prioritaires de petite et grande couronne. L'été culturel, qui permet d'aller au-devant des populations dans toute leur diversité, et qui dans bien des cas favorise la participation des habitants aux projets de jeunes créateurs, s'est notamment installé comme un rendez-vous incontournable de l'année.

Je tiens à souligner la qualité du travail réalisé par les agents de la DRAC dans l'ensemble des domaines tout au long de cette année 2021.



Marc Guillaume

Préfet de la région
d'Île-de-France,
préfet de Paris.



Édito

Si l'année 2021 a constitué à bien des égards un temps de grandes interrogations et d'extrême fragilisation du tissu artistique et culturel du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences, elle a aussi démontré la solidité du modèle culturel français et son rôle crucial dans nos vies et nos territoires.

L'État a joué un rôle essentiel de « bouclier » pour les structures culturelles et patrimoniales, grâce aux dispositifs généraux et sectoriels mis en œuvre dès 2020 et prolongés en 2021. Au plan national, 15 milliards d'euros ont été mobilisés pour sauvegarder le tissu artistique et culturel, dont 2 milliards dans le cadre de France Relance pour soutenir la reprise dans les secteurs du patrimoine, de la création ou encore de l'économie culturelle.

Durant toute cette période, la DRAC Île-de-France, sous l'autorité du préfet de région, a été aux avant-postes pour appréhender les difficultés rencontrées par les acteurs franciliens et leur apporter la réponse la plus adaptée. En 2021, ce sont 8,4 millions d'euros qui ont été mobilisés, en plus du budget de droit commun de la DRAC, pour accompagner ces acteurs dans leur diversité. Au-delà des enveloppes financières exceptionnelles déployées, le dialogue a été constant et nourri, pour expliquer et corriger les dispositifs au fil de l'eau, faire le lien avec les préfetures, transmettre aux autorités sanitaires les spécificités du secteur. Structures culturelles et collectivités territoriales se sont spontanément tournées vers la DRAC tout au long de ces mois de crise. Au fil des mois, les chantiers patrimoniaux ont pu se poursuivre et s'intensifier, les lieux de création, compagnies et ensembles ont été renforcés grâce à l'été culturel et au plan de relance, de nombreux festivals ont été soutenus, certains pour la première fois, préfigurant la nouvelle politique du ministère de la Culture née après les États généraux des festivals.

Le dialogue avec les organisations professionnelles a été soutenu et de grande qualité pour adapter en permanence les réponses aux problématiques rencontrées au quotidien.

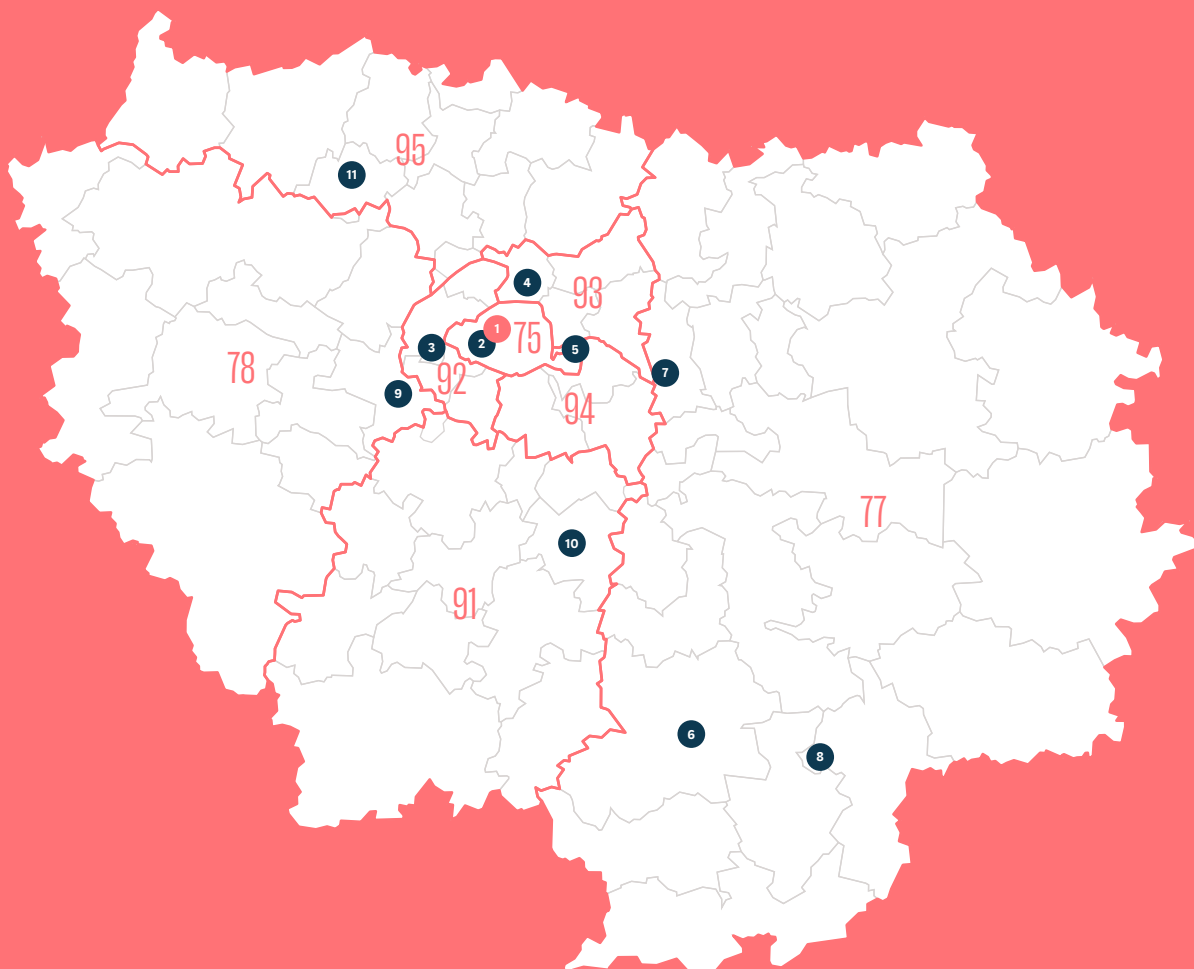
Les efforts voulus par le Gouvernement se sont traduits pour la DRAC par une hausse de son budget de 12 %, géré sans augmentation de ses moyens humains, ce qui a été rendu possible par le sens du service public et l'engagement constant et sans faille de ses agents.

Dans le même temps, grâce à la déconcentration, les compétences de la DRAC ont continué de s'étendre. Cette hausse de l'activité concerne tous les services du patrimoine, de la création, de l'action culturelle et territoriale, de l'économie culturelle. Elle concerne aussi tout particulièrement les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, dont l'activité – qui était déjà sur des tendances haussières avant la crise – a connu une nouvelle augmentation significative en 2021.

Que toutes les équipes de la DRAC soient remerciées pour leur dévouement et leur présence permanente auprès des acteurs de terrain, dans toute la diversité des territoires qui caractérise l'Île-de-France.



Laurent Roturier
Directeur régional
des affaires culturelles
d'Île-de-France.



Les sites de la DRAC Île-de-France



Siège



Unité Départementale
de l'Architecture
et du Patrimoine
(UDAP) et autre site

1. DRAC Île-de-France
UDAP 75 Paris
01 56 06 50 00
2. Chaillot
01 45 04 77 70
3. UDAP 92 Saint-Cloud
01 46 02 03 96

Ville de Paris (75)
Seine-et-Marne (77)
Yvelines (78)

4. UPAP 93 Saint-Denis
01 42 43 00 71
5. UDAP 94 Vincennes
01 43 65 25 34
6. UDAP 77 Fontainebleau
01 60 74 50 20
7. Champs-sur-Marne
(antenne)
01 60 05 17 14

Essonne (91)
Hauts-de-Seine (92)
Seine-Saint-Denis (93)

8. Pincevent
(site archéologique)
9. UDAP 78 Versailles
01 39 50 49 03
10. UDAP 91 Évry
01 69 91 95 10
11. UDAP 95 Cergy
01 77 63 61 72

Val-de-Marne (94)
Val-d'Oise (95)

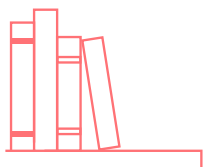
Chiffres clés
2021

144 104 088 €

autorisations d'engagement
(+ 20 % par rapport à 2020)

132 401 665 €

crédits de paiement exécutés
(+ 12 % par rapport à 2020)



16 793 424 €

de dotation pour les bibliothèques
(+ 15 % par rapport à 2020)
s'ajoutant au budget de la DRAC



3 168

projets subventionnés
(+ 23 %, soit 600 projets
de plus qu'en 2020)



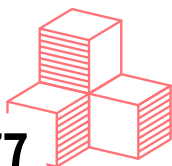
264 176

élèves touchés par les dispositifs
*École, Collège, Lycéens et apprentis
au cinéma*



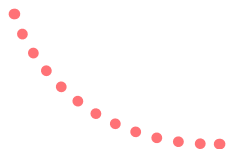
466 971

participants à l'été culturel,
soit plus du double
de l'édition précédente



77

Micro-Folies ouvertes
ou en projet
(soit 54 de plus qu'en 2020)



Budget de la DRAC par programme et par département

En 2021, le budget exécuté de la DRAC s'élève à 149 195 089 €, dont 16 793 424 € sont issus de la dotation aux bibliothèques. Il est pour moitié consacré à la Création (spectacle vivant et arts visuels). Le programme Action culturelle arrive en deuxième position, notamment grâce aux crédits alloués à l'été culturel en 2021 (3,6 M€). Les Patrimoines (monuments historiques, architecture, archéologie, musées) représentent 15 % du budget, suivis par le soutien au Livre et au cinéma.



Ventilation par programme des crédits exécutés de la DRAC 2021

15%

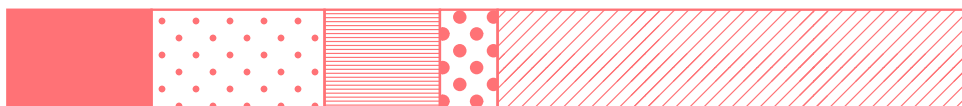
Patrimoines
22 614 266 €

12%

Livre et cinéma
17 728 424 €

49%

Création
73 291 210 €



18%

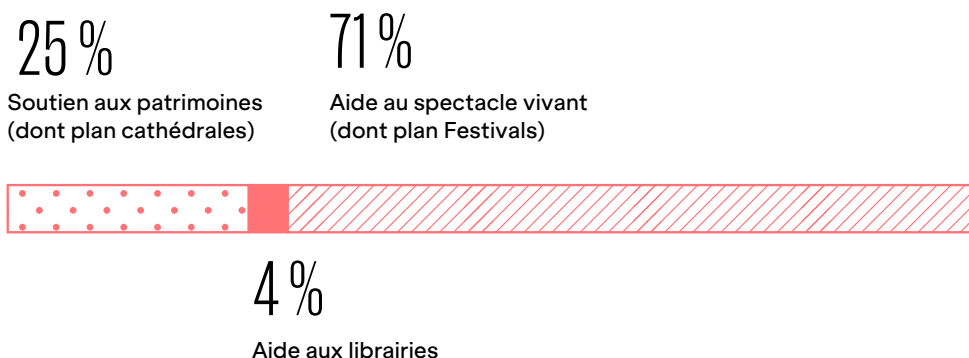
Action culturelle
27 144 386 €

6%

Relance
8 416 802 €

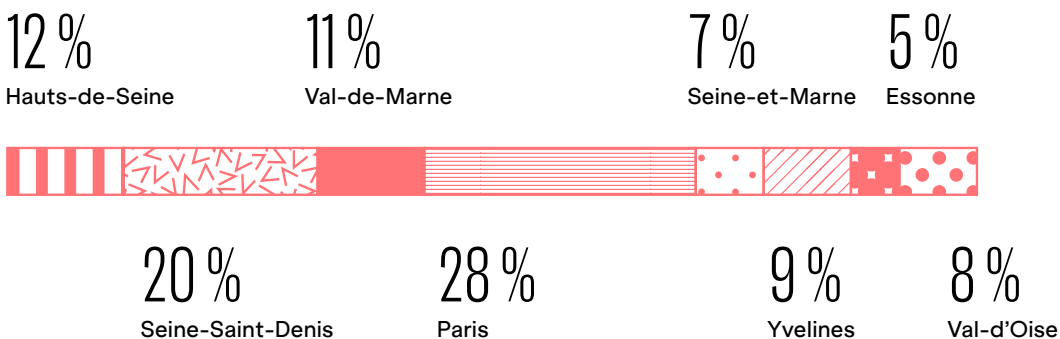
Le plan de relance a fait la part belle au spectacle vivant (6 M€), notamment grâce au plan Festivals. Côté patrimonial (2 M€), le plan cathédrales a quant à lui permis de renforcer la sécurité des trois cathédrales dont la DRAC a la charge (à Saint-Denis, Versailles et Meaux). L'aide aux librairies a enfin permis de soutenir à hauteur de 370 000 € ce secteur d'activité particulièrement fragilisé par la crise sanitaire.

Ventilation du programme « Relance » par secteur – 2021



En 2021, les départements de grande couronne – Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise – reçoivent 29 % des crédits de la DRAC, soit 5 points de plus que l'année précédente.

Ventilation par département des crédits exécutés de la DRAC 2021



À noter

- Les montants indiqués s'expriment en crédits de paiement exécutés et intègrent la dotation générale de décentralisation (DGD).
- La ventilation par département ne tient pas compte des actions déployées à l'échelle régionale.

AFNOR

L'égalité et la diversité au cœur de l'engagement de la DRAC

La DRAC Île-de-France bénéficie depuis 2017 d'une double labellisation « égalité » et « diversité », délivrée par l'AFNOR et appuyée sur un plan d'actions pluriannuel.

En 2021, cet engagement s'est traduit par de nombreuses avancées, tant du point de vue des pratiques internes que des politiques culturelles menées sur le territoire. L'effort a notamment porté sur les nominations à la tête des lieux labellisés, sur les conventionnements et le rééquilibrage des moyens en faveur des projets de création et équipes artistiques dirigés par des femmes.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat, a été portée au-devant des priorités de la DRAC, avec le soutien apporté pour la première fois à diverses associations œuvrant d'une part sur la visibilité des femmes dans le milieu culturel et d'autre part sur les violences et le harcèlement sexuels et sexistes qui affectent l'ensemble des disciplines artistiques. L'association « HF Île-de-France » a été soutenue pour son action « Les Journées du Matrimoine » et l'itinérance de ses expositions sur les compositrices et les métiers de la musique dans les collèges ; l'association « Le Fil » a été accompagnée pour l'organisation de débats au théâtre de la Boutonnière à Paris sur les violences faites aux femmes ; l'association « Les Femmes s'en mêlent » organisatrice d'un festival au plateau 100 % féminin a reçu le soutien de la DRAC pour la première édition de sa journée professionnelle « Les Femmes s'engagent » le 25 novembre 2021, etc. Plus généralement, la DRAC a veillé à mettre en lumière sur l'ensemble de ses supports de communication des initiatives portées par des femmes en Île-de-France, ainsi que l'expertise de ses agentes.

Journée professionnelle
« Les Femmes s'engagent »
le 25 novembre 2021



COMMUNICATION

Une stratégie de communication repensée

En 2021, la DRAC s'est dotée pour la première fois d'un plan de communication interne et externe, élaboré en concertation avec l'ensemble des agents, en lien étroit avec la Préfecture de région et la DICOM (Délégation à l'information et à la communication). L'objectif : recenser les actions et prioriser la valorisation qui en est faite tout au long de l'année.

Parmi les nouveaux outils développés, une infolettre interne (*Entre Nous*) qui a permis de renforcer les liens entre les agents de la DRAC pendant la crise sanitaire, ainsi qu'une infolettre externe créée en avril 2021 et diffusée à 8 000 destinataires tous les mois. Cette infolettre rend compte de l'activité de la DRAC, des projets qu'elle accompagne, des expertises et savoir-faire de ses agents, des dispositifs à destination des acteurs culturels et collectivités territoriales. Une chaîne Youtube a également été ouverte pour relayer les vidéos réalisées par la DRAC : portraits d'artistes et de personnalités culturelles, interviews d'agents, restitutions de projets, etc.

Les grands chantiers de la DRAC ont été particulièrement accompagnés en communication en 2021, notamment la restauration des tableaux de Notre-Dame de Paris et les opérations archéologiques conduites dans le monument, qui ont généré des articles dans la presse nationale et internationale, ainsi que les projets franciliens accompagnés au titre de « France Relance ». Avec la conservation du Palais de Chaillot et dans le cadre des travaux de rénovation du parvis des Droits de l'Homme, les palissades de chantier ont été proposées aux artistes et associations culturelles : l'artiste JR a ouvert le bal en mai 2021 avec un trompe-l'œil impressionnant face à la Tour Eiffel, suivi en septembre par une exposition-événement à l'occasion des 30 ans de l'association « La Source » de Gérard Garouste.

Les événements nationaux en région



Nuits de la lecture (du 21 au 24 janvier 2021)

377 lieux se sont inscrits pour cette édition en Île-de-France, soit 15 % des inscriptions au niveau national. Ces lieux ont proposé 852 animations (lectures, conférences, escape games, soirées pyjamas, concerts, déambulations nocturnes...). Pour la première fois la DRAC a organisé un événement propre, des lectures par 7 autrices en direct sur les réseaux sociaux, avec l'association « Littérature etc. ».



Rendez-vous aux jardins (4, 5 et 6 juin 2021) Thème : « La transmission des savoirs »

208 jardins se sont inscrits en Île-de-France via le formulaire en ligne Open Agenda pour cette édition des Rendez-vous des jardins et seulement 3 d'entre eux ont complètement annulé leur participation en raison du contexte sanitaire. Parmi les participants, on compte 22 détenteurs du label « Jardin remarquable ». 270 parcs et jardins avaient participé à la 17^e édition des Rendez-vous aux jardins en 2019 sur l'ensemble du territoire régional. La baisse de participation constatée cette année (- 23 %) s'explique par le contexte sanitaire contraignant et le protocole sanitaire à respecter dans les espaces de plein air. 402 animations ont été organisées par les lieux participants en Île-de-France (contre 450 en 2019) et 7 animations ont été annulées dans les jours précédents les Journées européennes du patrimoine.



Nuit européenne des musées (3 juillet 2021)

121 musées et centres culturels étrangers en Île-de-France se sont inscrits via le formulaire en ligne Open Agenda pour cette édition de la Nuit européenne des musées. Parmi les participants, on dénombre 81 détenteurs du label « Musée de France » et 11 Maisons des Illustres. Près de 300 animations (visites libres et commentées, animations jeune public, spectacles, concerts...) ont été prévues par les musées et centres culturels étrangers en Île-de-France, dont 3 numériques.



Journées européennes du patrimoine (18 et 19 septembre 2021)

Thème : « Patrimoine pour tous – ensemble faisons vivre le patrimoine »

1 521 sites et circuits se sont inscrits pour cette édition des Journées européennes du patrimoine. On compte environ 15 000 inscrits sur l'ensemble du territoire national. Compte tenu du contexte sanitaire, cette mobilisation de l'Île-de-France est très importante. 2 742 animations (visites, concerts, expositions, démonstrations, animations et ateliers jeune public...) ont été proposées dans la région par les différents sites et organismes participants, contre 2 320 en 2020. Cette année on compte 979 événements sur inscription (soit 35 % des animations), en raison notamment du contexte sanitaire (passe sanitaire mis en place) mais aussi d'une préférence des structures pour une gestion des flux de visiteurs par la mise en place d'inscriptions préalables. Par ailleurs, 29 événements ont été annulés, soit seulement 1 % des animations. Cette édition des Journées européennes du patrimoine compte aussi 25 événements en ligne (organisés notamment par l'UNESCO, la Cour des Comptes ou encore la Maison Elsa-Triolet) et 32 événements mixtes.



Journées nationales de l'architecture (15, 16 et 17 octobre 2021)

Thème : « Vivre ensemble »

150 sites et circuits en Île-de-France se sont inscrits via le formulaire en ligne Open Agenda pour cette 6^e édition des Journées nationales de l'architecture. L'an dernier, 117 sites avaient procédé à leur inscription sur l'agenda. 221 animations (visites architecturales, animations jeune public, balades, expositions...) ont été organisées par les structures et établissements d'Île-de-France, contre 153 en 2020. Nous notons une augmentation de 77 % du nombre d'animations sur ces 5 dernières années.



Patrimoines en poésie (du 18 septembre au 20 décembre 2021)

Comme chaque année, la DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France ont organisé le grand concours « Patrimoines en poésie » à destination des enfants de 8 à 12 ans. Plus de 1 000 enfants ont participé en 2021. 128 structures culturelles partenaires ont été mobilisées, et une cinquantaine d'ateliers d'écriture ont été conduits dans toute la région.



Vie culturelle des territoires



Une action
au plus près
des habitants

P. 18

L'éducation
artistique et
culturelle tout
au long de la vie

P. 30

Économie
culturelle et
équipements
de proximité

P. 35

Avec 12,2 millions d'habitants, l'Île-de-France concentre 19 % de la population française sur 2,2 % du territoire. C'est la région la plus peuplée et la plus dense de l'Hexagone. Toutefois, la densité de population est très contrastée, passant de 240 habitants/km² en Seine-et-Marne à 21 154 habitants/km² à Paris. Avec 31 % du PIB national et 24 % des emplois, l'Île-de-France est aussi la première région économique française. Mais cette prospérité n'empêche pas de fortes disparités économiques et sociales.

Une action au plus près des habitants

Agir avec les collectivités pour une meilleure équité territoriale

Engagée pour un aménagement culturel équilibré du territoire, la DRAC encourage les politiques publiques en faveur de la démocratisation culturelle, notamment par le biais de contractualisations avec les collectivités territoriales. En 2021, le montant alloué par la DRAC dans ce domaine s'élève à 3,5 M€. Pour renforcer son action dans les territoires moins pourvus, la DRAC consacre 73 % de ces crédits aux départements de la grande couronne. Trois grands axes sont retenus :



1,9 M€ de crédits exceptionnels pour la création

La DRAC Île-de-France a pu mobiliser, en cours de gestion 2021, des crédits supplémentaires en soutien au spectacle vivant et aux arts visuels. Elle s'est appuyée sur la qualité de ses coopérations existantes avec les Conseils départementaux, avec trois priorités :

- La présence artistique professionnelle dans les territoires moins pourvus en structures culturelles ou équipes artistiques soutenues par l'État ;
- Le déploiement de nouvelles filières de création ;
- La rencontre entre artistes et habitants.

Pour concourir au rééquilibrage territorial, la mobilisation de ces crédits est plus forte à l'adresse de la grande couronne :

- Les Conseils départementaux de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise bénéficient d'une subvention de 500 k€ chacun ;
- Les Conseils départementaux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne reçoivent 200 k€, en préfiguration d'un SODAVI (schéma pour les arts visuels) dans le premier cas et à l'appui du protocole pour la musique dans le second.

Cette aide exceptionnelle peut se déployer sur deux à trois ans.
Elle est renforcée par une mobilisation financière en propre des Conseils départementaux bénéficiaires.



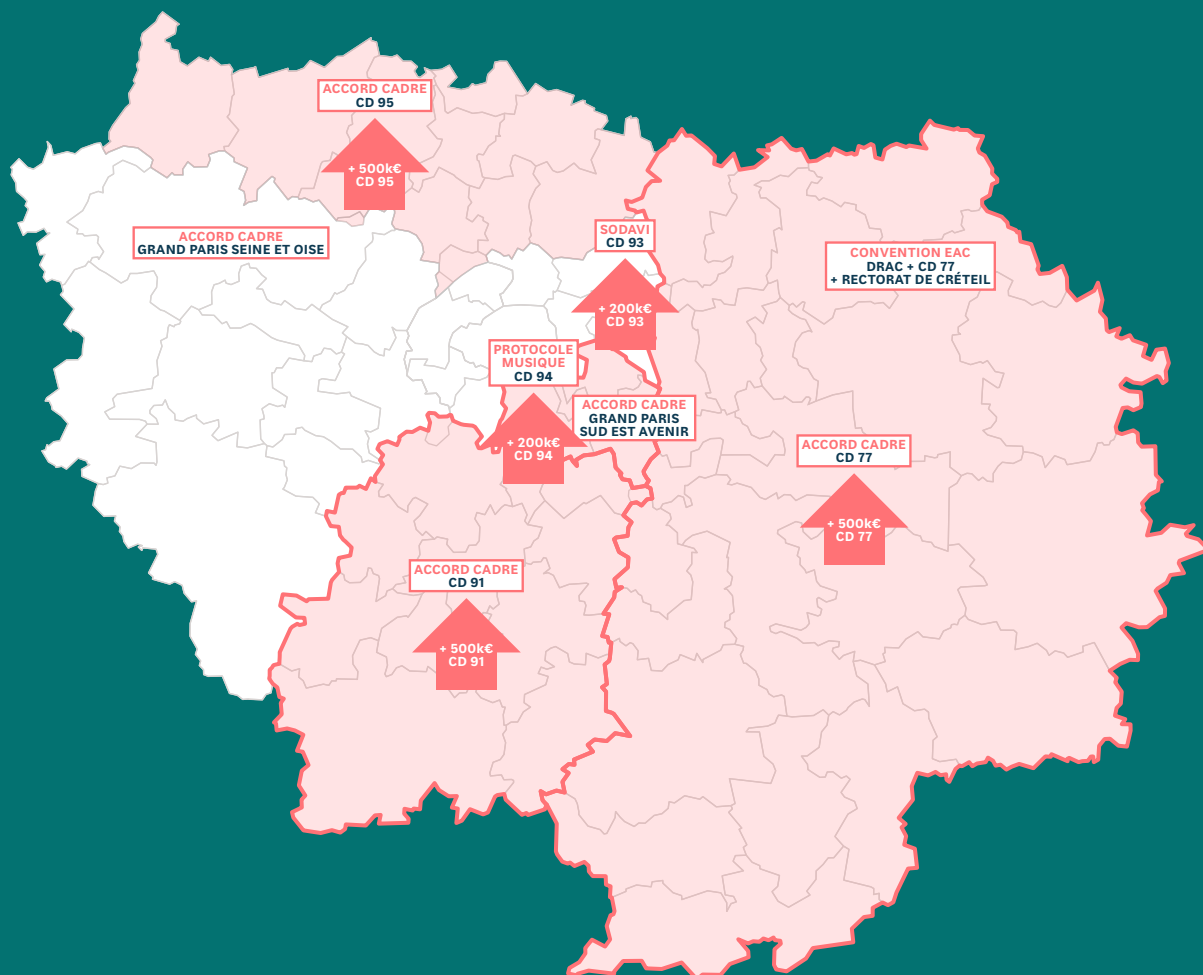
823 k€ pour l'éducation artistique et culturelle

En 2021, 33 Contrats d'éducation artistique et culturelle sont actifs (soit 5 de plus qu'en 2020), pour un montant de 823 k€ (contre 528 k€ en 2020). Ces contrats permettent de développer la présence d'artistes dans le cadre de « résidences-missions » d'une durée de quatre mois minimum. Ils s'appuient sur la définition d'une thématique, le choix d'un domaine artistique et la publication d'un appel à candidature auquel répondent les artistes et les professionnels de la culture. Ils donnent lieu généralement à la création d'un objet final construit avec les habitants (blog, mise en espace, vidéo, etc.).



375 k€ en faveur de la lecture

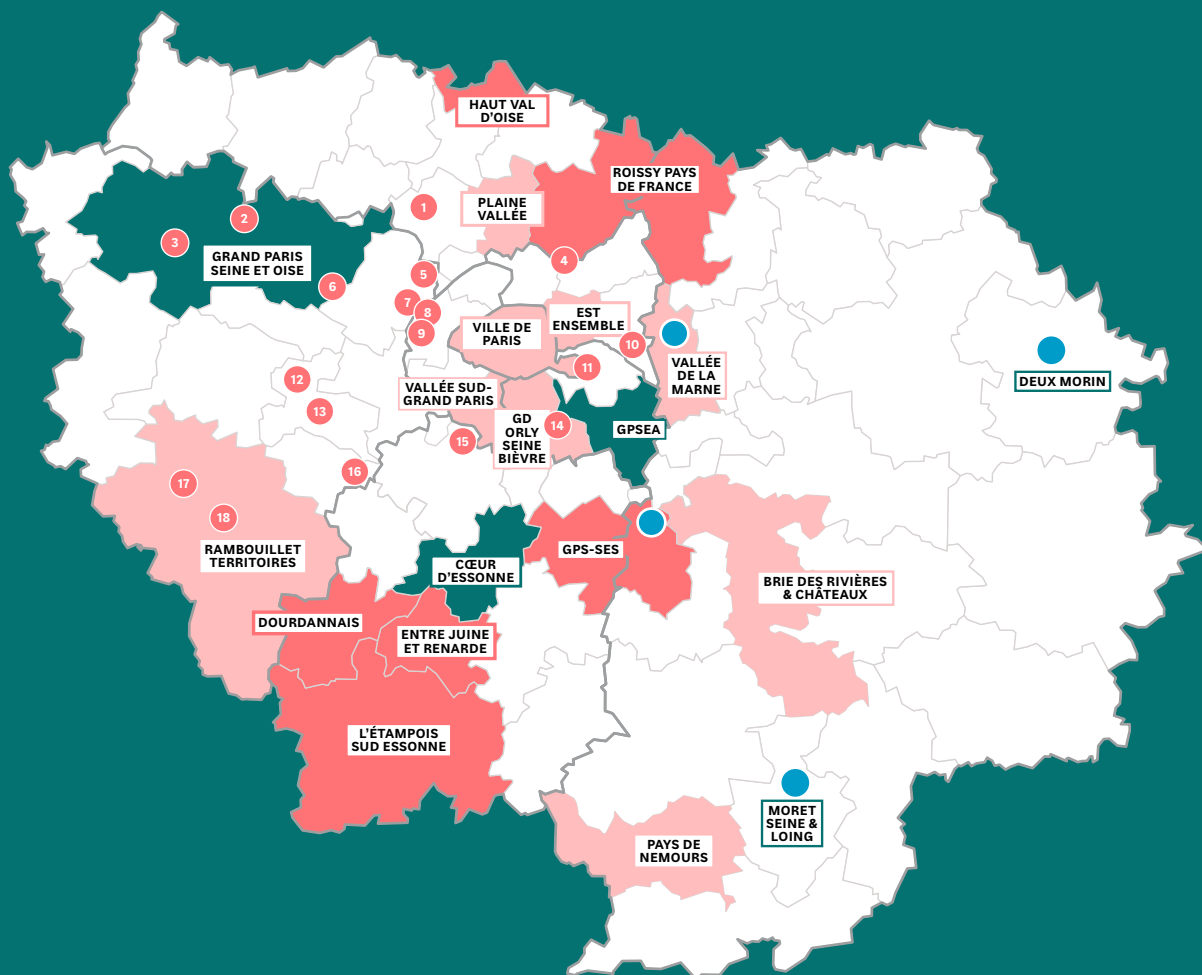
Les Contrats Territoire-lecture (CTL) accompagnent les collectivités dans leurs projets pour le développement de la lecture. Parmi les orientations retenues pour un tel conventionnement figurent des projets de partenariats locaux destinés aux publics les plus éloignés du livre et de la lecture, mais aussi des projets de consolidation des réseaux, en particulier à la suite d'évolutions de périmètres géographiques telles qu'impulsées par les lois NOTRe et MAPTAM. Le dispositif des CTL a donc vocation à accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture, avec pour objectif la réduction des inégalités territoriales. Dans ce cadre, les projets pluriannuels sont élaborés et financés conjointement avec les collectivités territoriales. En 2021, ils ont bénéficié à 14 collectivités, majoritairement des intercommunalités, pour une subvention totale de 375 k€, soit 80 k€ de plus qu'en 2020. Sont à souligner en 2021 la signature de trois CTL avec l'Établissement public territorial (EPT) Grand Orly-Seine-Bièvre, la communauté de communes du Pays de Nemours et la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne.



Accords cadre signés entre la DRAC Île-de-France et les collectivités territoriales en 2021

- Convention territoriale
- Contrat départemental Lecture itinérance
- ↑ Crédits complémentaires création 2021

|||||



Contractualisations sectorielles de la DRAC Île-de-France avec les collectivités territoriales en 2021

- Contrat d'éducation
artistique et culturelle
- Contrat Territoire
Lecture + Éducation
artistique et culturelle
- Contrat territorial
enseignements artistiques
en préfiguration
- Contrat Territoire
Lecture

Lieux d'intervention structurants

- | | | | |
|--|--|--|---|
| 1. Bessancourt
2. Les Mureaux
3. Mantes-la-Jolie | 4. Dugny, Le Bourget, Sevran
5. Sartrouville
6. Poissy
7. Chatou
8. Nanterre, Colombes
9. Boulogne, CD 92,
Musée Albert Kahn | 10. Clichy-sous-Bois,
Ateliers Médicis
11. Champigny-sur-Marne
12. Plaisir
13. Trappes
14. Choisy-le-Roi
15. Massy, Verrières, Anthony | 16. Saint-Rémy-
lès-Chevreuse
17. PNR Haute Vallée
de Chevreuse
18. Rambouillet |
|--|--|--|---|

Faciliter l'accès à la culture dans les quartiers relevant de la Politique de la ville

Soucieuse d'une plus grande équité d'accès à la culture, la DRAC Île-de-France priorise son intervention en faveur des habitants et habitantes des territoires qui peuvent en être éloignés pour des raisons sociales ou géographiques, en particulier dans les quartiers situés en politique de la ville (QPV).

Culture et lien social

L'appel à projets Culture et lien social permet de soutenir des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Le montant moyen de l'aide, de 8 000 € par projet, permet d'assurer une présence artistique conséquente et de soutenir des projets de qualité. Cette politique, qui a bénéficié en 2021 d'un budget dédié de 887 750 €, a permis de financer 128 projets. Un public pressenti de 21 772 personnes a été identifié pour ces projets, bénéficiant de 22 090 heures d'intervention artistique. Les restrictions liées à la crise sanitaire ont eu un impact sur le déroulement des projets, dont certains ont été décalés ou redimensionnés, mais toutes les actions ont pu avoir lieu.

En 2021, la DRAC a également soutenu hors appel à projets 10 projets en politique de la ville à titre expérimental et dans des domaines sous-représentés, sur des territoires moins pourvus ou pour des actions relatives à la formation ou à l'insertion professionnelle.

Les jumelages entre les établissements publics nationaux et les zones de sécurité prioritaire, initiés par la préfecture de région, se sont poursuivis en 2021, dernière année des 22 conventions triennales. Un travail a été mené en fin d'année sur une nouvelle génération de conventions, qui permettra à partir de 2022 d'intervenir sur 26 territoires.

C'est mon patrimoine !

En 2021, l'opération « C'est mon patrimoine ! », qui a pour objectif la découverte du patrimoine par des jeunes issus majoritairement du champ social durant les vacances scolaires, a été maintenue une fois de plus malgré le contexte sanitaire. La hausse du nombre des porteurs de projets est manifeste : 87 dossiers ont été reçus (77 dossiers en 2020), dont 55 ont été retenus au titre de la DRAC et de la PRIF soit 63 % des projets déposés contre 57 % pour 2020. La DRAC a soutenu ces projets à hauteur de 157 k€, augmentation notable de l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération d'éducation artistique et culturelle reconnue.

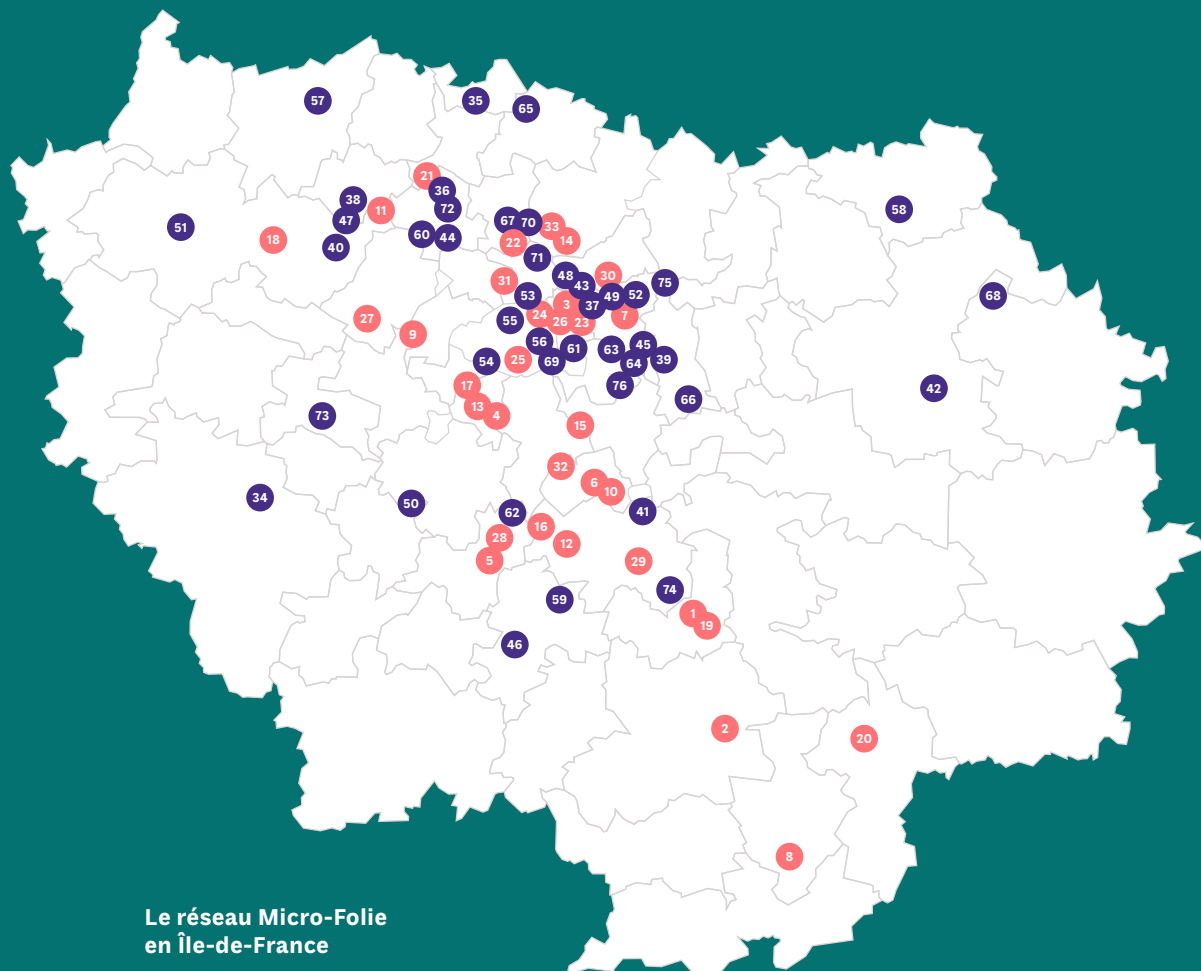


Micro-Folies

2021 a été l'année de la réalisation de la première collection francilienne d'œuvres en format numérique pour le réseau des Micro-Folies à l'initiative de la DRAC. L'objectif de la collection : donner à voir et à comprendre le territoire et ses spécificités à travers la diversité de sa production artistique et culturelle, en prenant en compte l'histoire et la géographie de la région, et rendre visible des ressources inexploitées comme les fonds patrimoniaux ou les archives. Outil de médiation et de valorisation, la collection se veut aussi un outil de connaissance et de réflexion sur les enjeux du territoire pour celles et ceux qui y vivent. L'objectif à long terme est de faciliter l'appropriation du patrimoine culturel et de la création contemporaine par tous les habitants.

La collection se compose de 303 œuvres de différents champs artistiques et culturels (arts visuels, arts vivants, architecture, archives etc.), de différentes formes (peintures, sculptures, dessins, manuscrits, photos, vidéos etc.), couvrant plusieurs territoires et périodes historiques de l'Île-de-France. Cette première collection a été éditorialisée autour de huit thèmes qui ont été nourris par les contributions de 35 partenaires (associations et institutions culturelles locales et nationales, musées, archives etc.) : « Châteaux disparus d'Île-de-France », « Transformation urbaine : le XX^e siècle », « Territoire de luttes : de la Commune à la III^e République », « Le Breakdance aux JOP de Paris 2024 », « Territoire d'immigrations : regards d'artistes », « La fabrication des paysages : au fil de l'eau », « Les Maisons des Illustres : un lieu, une vie, une œuvre », « Un site, une histoire : Fontainebleau ». Chaque œuvre, en format numérique haute définition, est accompagnée d'une notice pédagogique (en français et en anglais). Elles sont projetées sur un grand écran sous la forme d'une galerie virtuelle. Un système interactif sur tablette permet des parcours thématiques et donne accès à des ressources pédagogiques complémentaires. La collection sera disponible dans toutes les Micro-Folies en France et à l'étranger. Le lancement de la collection est prévu à la fin du premier semestre 2022.

Par ailleurs, la DRAC continue de contribuer au déploiement des Micro-Folies en participant notamment à la sélection des projets dans le cadre de l'appel à candidatures piloté par la préfecture de région, en coordination avec l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), la Métropole du Grand Paris et les préfectures de département. 43 nouveaux projets ont été sélectionnés à la suite de l'appel à candidatures 2021. La DRAC apporte enfin son expertise aux porteurs de projet de Micro-Folie et accompagne des actions de médiation de Micro-Folies existantes.



**Le réseau Micro-Folie
en Île-de-France**



Micro-Folie ouverte

1. Act'Art (CD77)
2. Avon
3. Bobigny
4. Bourg-la-Reine
5. Brétigny
6. Brunoy
7. Clichy-sous-Bois
8. Nanteau-sur-Seine
9. Croissy-sur-Seine
10. Épinay-sous-Sénart
11. Éragny-sur-Oise
12. Évry-Courcouronnes
13. Fontenay-aux-Roses
14. Gonesse
15. Grand Paris Sud Est Avenir
16. Grigny
17. Issy-les-Moulineaux
18. Les Mureaux
19. Melun Val de Seine (CA)
20. Montereau-Fault-Yonne
21. Montmagny

22. Méry-sur-Oise – Val d'Oise numérique
23. Noisy-le-Sec
24. Pantin
25. Paris 5^e arr.
26. Romainville
27. Saint-Germain-en-Laye
28. Saint-Michel-sur-Orge
29. Savigny-le-Temple
30. Sevran
31. Villeneuve-la-Garenne
32. Villeneuve-Saint-Georges
33. Villiers-le-Bel



Micro-Folie en projet

34. Auffargis
35. Beaumont-sur-Oise
36. Bessancourt
37. Bondy
38. Cergy
39. Champs-sur-Marne
40. Chanteloup-les-Vignes
41. Combs-la-Ville
42. Coulommiers
43. Drancy
44. Franconville
45. Gournay-sur-Marne
46. Itteville
47. Jouy-le-Moutier
48. Le Bourget
49. Les Pavillons-sous-Bois
50. Les Ulis
51. Limay
52. Livry-Gargan
53. Aubervilliers
54. Paris 15^e arr.
55. Paris 18^e arr.

56. Paris 20^e arr.
57. Marines
58. Mary-sur-Marne
59. Mennecy
60. Montigny-lès-Cormeilles
61. Montreuil
62. Morsang-sur-Orge
63. Neuilly-Plaisance
64. Noisy-le-Grand
65. Office de Tourisme
Royaumont – Carnelle –
Pays de France
66. Roissy-en-Brie
67. Saint-Brice-sous-Forêt
68. Saint-Cyr-sur-Morin
69. Saint-Mandé
70. Sarcelles
71. Stains
72. Taverny
73. Trappes
74. Vert-Saint-Denis
75. Villeparisis
76. Villiers-sur-Marne



Collection Francilienne
des Micro-Folies.
Place du Trocadéro,
Paris, 1984
© Pierre Terrasson,
Association R-Style

Bailleurs sociaux

L'année 2021 a été marquée par la signature d'un accord-cadre avec l'AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France. L'accord-cadre confirme la convergence des partenaires autour de valeurs communes et définit des axes de collaboration permettant :

- De favoriser la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles dans les ensembles HLM par les bailleurs sociaux avec le soutien de la DRAC et d'autres partenaires ;
- De sensibiliser les bailleurs sociaux et autres acteurs de la rénovation urbaine à l'intégration de l'action artistique et culturelle dans les projets d'accompagnement urbain ;
- D'élaborer une méthodologie de soutien aux actions artistiques (cofinancements bailleurs-collectivités-DRAC, zones géographiques prioritaires, structures relais etc.).

La signature de l'accord-cadre a donné lieu à l'organisation d'une première matinée de rencontre le 8 décembre 2021 avec des représentants des bailleurs, des collectivités et des artistes. Le but était de promouvoir les partenariats entre les acteurs culturels et les acteurs de l'habitat social en abordant la place des actions culturelles dans les ensembles HLM et leur réception par les habitants.

FOCUS

ÉTÉ CULTUREL

L'été culturel 2021:
un rendez-vous très attendu

Chiffres clés

311

projets soutenus
(soit 85 de plus qu'en 2020)

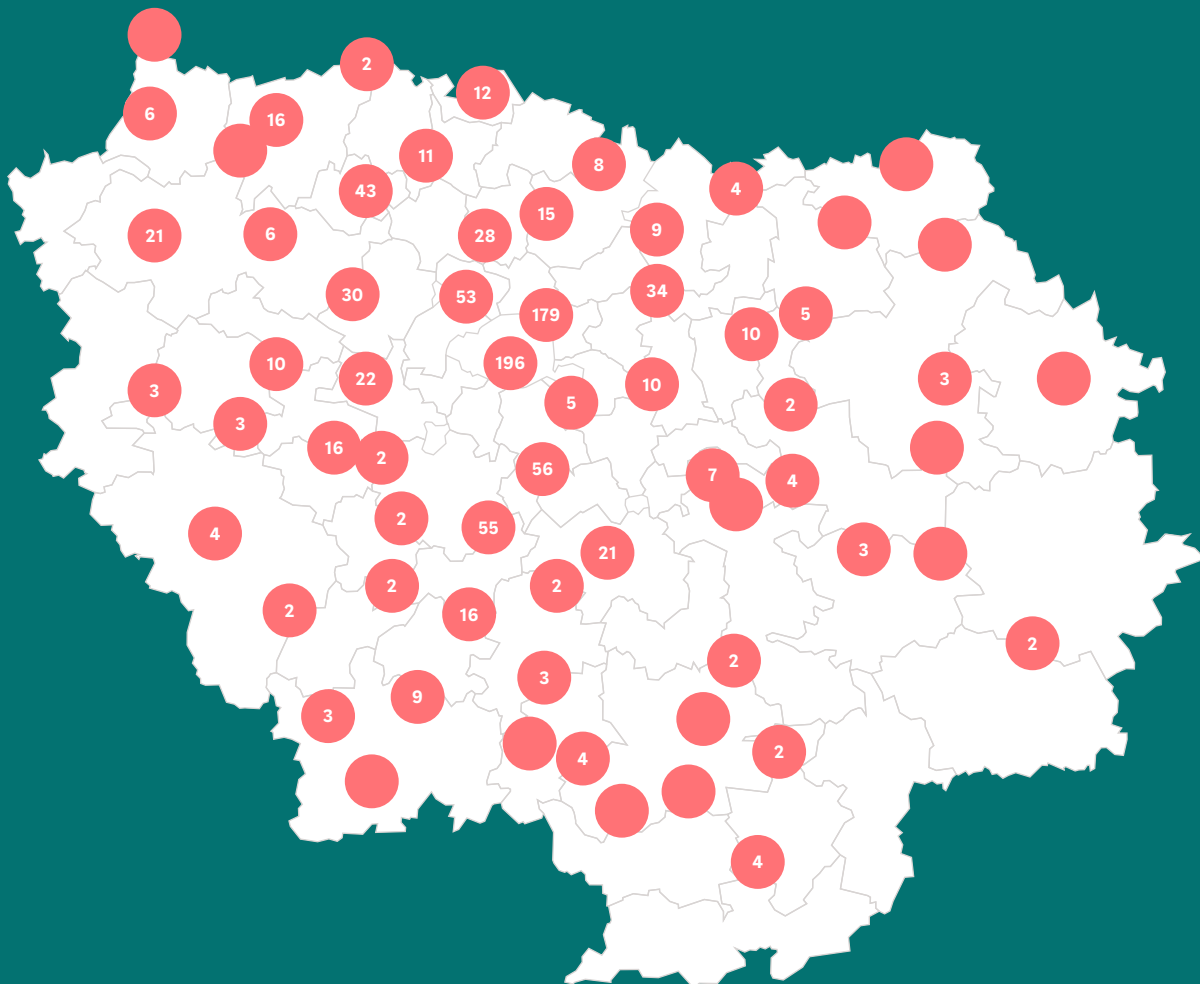
Plus de 2 000

événements artistiques
et culturels gratuits

3 608 365 €

de subventions versées,
soit 11 992 € en moyenne
par projet





L'été culturel 2021 en Île-de-France (en nombre d'événements)

Après une première édition en 2020 initiée par le ministère de la Culture pour relancer le secteur culturel fragilisé par la crise sanitaire, l'été culturel a été reconduit du 15 juin au 30 septembre 2021. À nouveau, sa mise en œuvre a été confiée à la DRAC pour répondre à 4 objectifs :

- Permettre au public de renouer un lien avec la création artistique durant la période estivale, en s'appuyant sur les réseaux culturels de proximité, le tissu associatif, les artistes et les collectivités territoriales;
- Soutenir l'emploi artistique, durablement touché par la crise;
- Proposer une offre culturelle gratuite dans les territoires franciliens prioritaires;
- S'adresser prioritairement aux jeunes, à leurs familles et aux personnes les plus fragilisées par la crise.



Été culturel 2021
ateliers chrono
© Compagnie Myriam Dooge

De la musique aux arts visuels en passant par la mode et le cinéma, toutes les disciplines ont été représentées, dans des formats classiques ou plus originaux, participatifs et immersifs. En Seine-et-Marne, les Souffleurs ont ainsi chuchoté à l'oreille des spectateurs des confidences poétiques. En Essonne, les clowns de la Compagnie Bruitquicourt ont livré une version accélérée – et désopilante – de *Hamlet*. En Seine-Saint-Denis, Flavie et Sami ont invité les participants à la découverte en réalité virtuelle des paysages fluviaux du Grand Paris... tandis que Myriam Dooge offrait des chrono-photo-chorégraphies dans son atelier pour les enfants.



Une attention particulière aux publics éloignés de la culture

Cette année, 82 % des projets soutenus étaient situés hors Paris. Priorité a été donnée à la grande couronne, qui a perçu 53 % des subventions versées par la DRAC – contre 33 % l'année précédente.

Les projets se sont déployés pour 63 % d'entre eux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, au bénéfice des populations qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances l'été, et pour 30 % d'entre eux en milieu rural, dans des lieux culturels mais aussi hors les murs, au plus près des populations. 39 projets se sont déroulés en prison, en EHPAD ou à l'hôpital, pour un total de 55 634 participants. Ce chiffre a largement augmenté par rapport à 2020, où hôpitaux et prisons n'ont regroupé que 1 116 participants.



Un soutien renforcé aux artistes et aux structures culturelles

L'été culturel a permis de soutenir des structures qui ne bénéficient habituellement pas des subventions de la DRAC : 33 % des structures accompagnées n'avaient pas encore de partenariat avec la DRAC. En tout, près de 6 000 artistes, 1 300 techniciens et 700 médiateurs ont été mobilisés, soit un total de 8 000 professionnels. C'est 50 % de plus qu'en 2020. Les jeunes artistes, dont l'insertion sur le marché du travail est compromise par la crise sanitaire, ont bénéficié d'une attention toute particulière, puisque 28 % des projets de l'été culturel ont intégré de jeunes diplômés.



Une large adhésion du public sur tout le territoire

Les manifestations de l'été culturel ont rassemblé 466 971 participants, soit près de 225 000 participants de plus que l'année précédente. Parmi les participants, 205 531 avaient moins de 26 ans, soit 44 % des participants. À titre d'exemple, l'atelier «Dessine-moi le musée» (volet Graffiti) organisé par le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne (94) a permis à des jeunes de 4 à 17 ans de découvrir le parcours de résistants tout en s'initiant à la conception d'une planche de BD.



Été culturel 2021,
Dessine-moi le musée
© Xavier Aumage, Musée
de la Résistance nationale



Été culturel 2021,
Établissements scolaires
du Sud-Yvelines
© Amis du Sud Yvelines

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

La DRAC agit pour l'ensemble des Franciliennes et Franciliens à tous les âges de la vie, à travers notamment la déclinaison régionale de conventions interministérielles.

Amener la culture à l'école, à l'hôpital ou en prison



Agir pour la jeunesse

La région académique d'Île-de-France comprend les Académies de Créteil, Paris et Versailles. Elle compte près de 2 400 000 élèves en formation pré-baccalauréat soit 20 % de la population scolaire nationale. En partenariat avec les trois académies, la DRAC met en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle qui se traduit notamment par :

Les enseignements artistiques

Au cours de l'année 2021 / 2022, la DRAC a financé 51 enseignements artistiques de spécialité et cofinancé 91 enseignements optionnels pour 14 506 heures d'enseignement au total (théâtre, danse ou cinéma) au bénéfice de 5 945 élèves.

L'année 2021 a permis de finaliser, avec les trois académies, la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat pour les enseignements artistiques théâtre et danse. Son application est effective à la rentrée scolaire de septembre 2021. Le nouveau modelage des spécialités lié à l'application de la réforme permet de redéployer 7 spécialités et de réinterroger la cartographie des enseignements en renforçant l'équité territoriale et en créant un enseignement cirque qui n'existait pas à ce jour en Île-de-France. Une concertation à l'échelle académique sera menée sur les enseignements cinéma à partir de septembre 2022.

Les résidences artistiques et culturelles en milieu scolaire

Elles poursuivent plusieurs objectifs :

- Réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture ;
- Permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création, qu'elle soit contemporaine, patrimoniale ou scientifique, en lien avec les programmes scolaires ;
- Ouvrir à une autre vision du monde et développer l'esprit critique de l'élève ;
- Proposer une éducation artistique fédératrice concernant aussi bien les jeunes que leurs familles ;
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire (patrimoine, lecture publique, musées, cinéma, théâtre, danse, musique et pratique chorale...) en inscrivant le projet dans une dynamique locale (communale, intercommunale...) et participative (publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives), en mobilisant la communauté éducative.

La DRAC a financé 66 résidences d'artistes et de professionnels de la culture dans les établissements scolaires. Elles ont bénéficié à 662 classes et plus de 12 400 élèves. Outre l'intervention des artistes auprès des élèves, deux à trois sorties ont été réalisées en moyenne par établissement. La DRAC a contribué au financement des projets de résidence à hauteur de 577 500 € dont 63 % attribués à des projets réalisés en grande couronne, ce qui s'inscrit dans les objectifs territoriaux de la DRAC. Par ailleurs, 47 % des résidences soutenues se situaient en QPV.

Les résidences et les enseignements artistiques ont joué un rôle particulier pour l'accès à la culture : alors que pendant plus de quatre mois les théâtres et musées étaient fermés, les établissements scolaires ont accueilli artistes, petites formes et performances.

Les structures culturelles n'ont pas manqué d'inventivité pour surmonter les difficultés engendrées par le contexte sanitaire. Par exemple, les Talens Lyriques ont créé la comédie-ballet *Le Bourgeois Gentilhomme* avec des classes allant du CM2 à la 3^e. Ce projet ambitieux devait se terminer par des représentations au Théâtre Antoine Vitez d'Ivry, mais celles-ci ont été rendues impossibles par la crise sanitaire. Les acteurs ont donc choisi d'organiser les restitutions au sein même de l'établissement scolaire, en impliquant les élèves eux-mêmes pour la régie, la billetterie et l'accueil. Cette solution originale a permis aux élèves de se produire devant leurs parents. De plus les ateliers artistiques ont été maintenus malgré l'instabilité induite par la crise sanitaire grâce aux enseignants, qui ont poursuivi le projet avec les artistes, même lorsque l'établissement a fermé en avril 2021. Ensemble, artistes et équipe enseignante ont utilisé un *padlet* pour proposer des contenus à distance et maintenir un lien constant avec les élèves impliqués.

En outre, la DRAC développe en partenariat avec les trois académies franciliennes les dispositifs suivants :

- Le « Plan chorale » qui permet le déploiement de choristes pour renforcer la pratique du chant choral, ainsi que la formation des chefs de chœurs, conseillers pédagogiques et enseignants ;
- « Lecture pour tous » qui soutient des jumelages entre des classes et des bibliothèques, en partenariat avec la BnF et les académies de Créteil et Versailles ;
- Un apport en co-financement avec les trois académies sur des PACTE (Projet d'action culturelle en territoire éducatif) dans la voie professionnelle ;
- L'extension du Pass Culture en temps scolaire, que la DRAC expérimente avec l'académie de Versailles.



Petite enfance

Pour l'année 2021, le programme régional dédié au champ de la petite enfance « Premiers Regards, Premiers Pas » pour un éveil artistique et culturel des tout-petits, se décline dans chaque département avec la mise en place de résidences d'artistes en crèche. Ce programme proposé par la DRAC est destiné à soutenir des projets au bénéfice des très jeunes enfants (de la naissance à 3 ans) et de leurs référents professionnels et familiaux. À l'initiative de professionnels des métiers artistiques et culturels, ces projets se construisent en partenariat avec des professionnels de la petite enfance et des collectivités territoriales.

Des collectivités ont été accompagnées dans le renforcement de leur plan petite enfance ou des actions/ateliers en amont de deux festivals dédiés au jeune public. Des compagnies reconnues pour leur travail exemplaire auprès des tout petits – au nombre de 11 – ont bien été présentes malgré les difficultés liées à la pandémie (beaucoup de crèches ont été fermées ou interdites d'accès aux personnes extérieures). Tous les champs artistiques sont représentés, des arts plastiques au cinéma. L'accompagnement en formation a été également pris en compte avec une aide au centre de ressource de l'association 1.9.3 Soleil à Romainville. Le Contrat local d'éveil artistique des jeunes enfants (CLEAJ) sur le Haut Val-d'Oise, porté par quatre compagnies a pu maintenir des actions dans les crèches de Beaumont-sur-Oise et Persan.



Justice

La seconde année de crise sanitaire a impacté le développement du suivi des bibliothèques en milieu carcéral et le déploiement des projets en détention et en milieu ouvert. Un tiers des projets ont été reportés sur l'exercice 2022. La signature d'une nouvelle convention prévue en 2022, associant les deux administrations jumelles, Direction interrégionale des services pénitentiaires et Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, permettra d'élargir le travail en commun.



Santé

Dans la continuité pandémique de l'année précédente, l'année 2021 restera comme un temps fort dans les annales de l'histoire de cette politique interministérielle et de sa mise en œuvre sur le territoire francilien.

Dans leur volonté partagée de « prendre soin » des publics accueillis et des personnels, les établissements de santé, comme les artistes et structures culturelles, ont répondu massivement aux deux appels à projets annuels, vers l'hôpital et le secteur médico-social, surpassant largement le record de demandes déposées depuis 16 années. Au total, plus de 100 projets ont pu être cofinancés par la DRAC et l'Agence régionale de santé dans des domaines toujours plus variés : design, arts du cirque, cinéma, arts numériques, radio...

En cette année si particulière, des résidences d'artistes en milieux de soin, en complicité avec les Conseils départementaux de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne se sont également développées. Par exemple, *Saisir au passage* met en interaction des structures médico-sociales et sanitaires, des artistes et des lieux culturels sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. À travers la danse et la création contemporaine, ce projet mis en œuvre par la Compagnie Pasarela est une incitation à s'exprimer, à gagner confiance en soi, à réaliser son potentiel créatif, à sortir de l'isolement et enfin, à transformer le regard sur le handicap et la vieillesse.



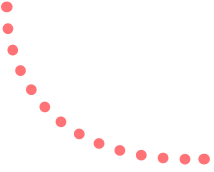
Saisir au passage
© Aëla Labbé

Faire rayonner l'enseignement artistique des conservatoires

L'aide de la DRAC vise à favoriser l'ouverture des conservatoires à tous les habitants d'un territoire, à promouvoir la diversité des esthétiques, le renouvellement des pratiques pédagogiques et l'inscription dans le paysage artistique actuel. Les 110 conservatoires classés en Île-de-France représentent un levier indispensable pour le déploiement d'une politique culturelle locale, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le soutien aux projets des conservatoires classés s'est encore renforcé cette année. Les moyens importants consacrés aux enseignements artistiques (2,3 M€ en 2021) ont notamment permis de soutenir 126 projets (soit 9 projets de plus qu'en 2020), portés par 57 conservatoires dans 34 communes ou intercommunalités, et de poursuivre la mise en place du « Plan chorale » à l'échelle régionale.

Par ailleurs, cinq nouveaux établissements ont été agréés en 2021 pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, avec pour objectif d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les candidats, et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain.

Enfin, soucieuse d'œuvrer au rééquilibrage territorial de l'intervention publique en matière culturelle, la DRAC a proposé en 2021 à plusieurs intercommunalités de la grande couronne francilienne, une nouvelle forme de contractualisation pluriannuelle : les CTEA (Contrats territoire enseignements artistiques), dont l'objectif est de structurer de manière durable les enseignements artistiques à l'échelle d'un territoire.



Économie culturelle et équipements de proximité

Renforcer l'éducation à l'image

Riche de 310 établissements, dont une quarantaine de multiplexes et 162 cinémas classés Art et Essai, l'Île-de-France demeure la région la plus dotée en écrans, concentrant environ 20 % du parc national. Toutefois, l'offre reste très majoritairement concentrée sur l'aire urbaine de Paris. Si elle réalise de loin le plus d'entrées grâce à son poids démographique (un peu plus du quart de la fréquentation nationale), la région affiche aussi le meilleur indice de fréquentation. Compte tenu de la crise sanitaire, ayant entraîné plus de 160 jours de fermeture des salles en 2020 puis près de 140 en 2021, la fréquentation francilienne a chuté de moitié. Si les cinémas ont pu bénéficier des différents fonds de compensation du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) dans le cadre du Plan de relance, le niveau de fréquentation reste encore globalement inférieur d'un tiers à celui existant avant la crise sanitaire. Cela n'empêche pas les projets d'investissement, tant de la part des circuits commerciaux que des collectivités impliquées dans la diffusion culturelle. Ainsi, après une année blanche en 2020, la DRAC a eu à instruire en 2021 sept dossiers en commission départementale d'aménagement cinématographique, la plupart concernant des extensions et/ou transferts, l'enjeu étant moins le maillage, déjà très dense, que la modernisation et la capacité des équipements.

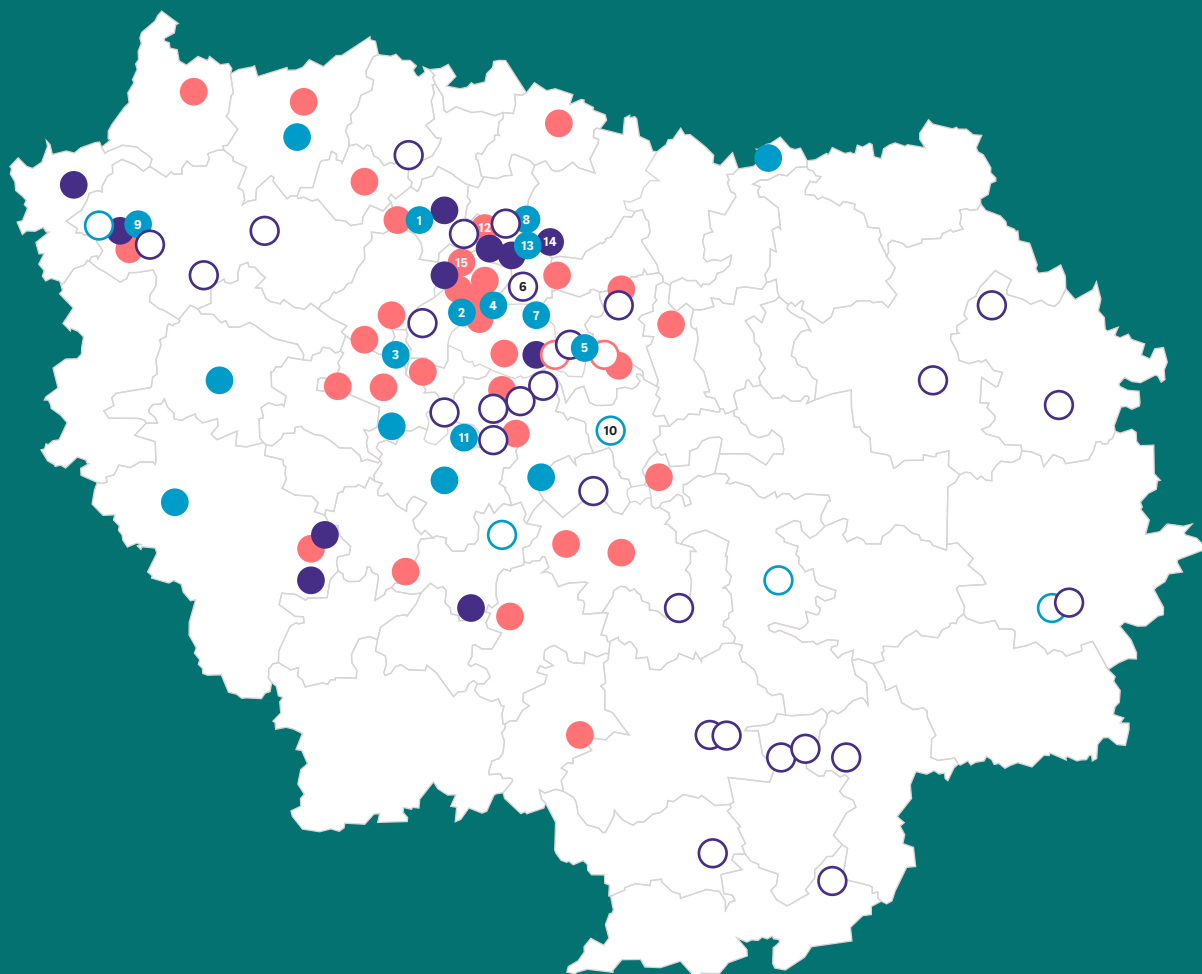
Le maintien d'une exploitation indépendante est dans ce contexte plus que jamais une priorité, les cinémas art et essai publics ou associatifs étant le fer de lance de l'éducation à l'image et du développement des publics. En 2021, la DRAC a continué le renforcement de son soutien, plus de 250 000 élèves franciliens étant en moyenne inscrits aux dispositifs nationaux d'éducation à l'image, auxquels s'ajoutent environ 30 000 élèves de maternelle. L'action de la DRAC s'inscrit notamment dans le cadre de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée passée entre d'une part l'État et le CNC, d'autre part le Conseil régional d'Île-de-France, la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, qui permet d'articuler soutien à la création, diffusion culturelle et éducation à l'image : la DRAC y a réaffirmé comme priorité que l'exceptionnelle concentration francilienne de la filière cinématographique et des créateurs puisse contribuer d'autant mieux à l'action culturelle sur tous les territoires franciliens, en s'appuyant sur les salles classées.

Faire de la lecture publique un levier pour l'aménagement du territoire



Lecture publique

Au total, le concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique au sein de la dotation générale de décentralisation a représenté 16,8 M€ en 2021 contre 14 M€ en 2020. Levier essentiel pour l'aménagement culturel du territoire, ce dispositif soutient la construction, la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité de bâtiments, tout comme l'acquisition d'équipement matériel et mobilier, l'équipement informatique, le développement des collections, les projets numériques, l'acquisition de véhicules ainsi que les projets pour le signalement, la numérisation et la valorisation du patrimoine écrit des bibliothèques.



Dotations aux bibliothèques DGD 2021

○ Extension horaires

● Bâtiment

○ Acquisition de collection

● Matériel
et mobiliers

● Informatique
et numérique

○ Autre

Dépenses supérieures à 200 k€

1. Herblay
2. Neuilly-sur-Seine

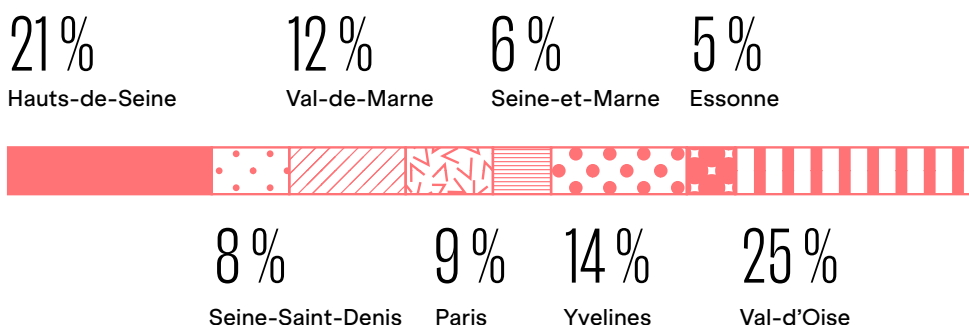
3. La Celle-Saint-Cloud
4. Clichy-la-Garenne
5. Fontenay-sous-Bois
6. Plaine Commune
7. Paris 19^e
8. Sarcelles

9. Buchelay
10. EPT Grand Paris Sud Est
Avenir
11. Verrières-le-Buisson
12. CA Plaine Vallée
13. Sarcelles

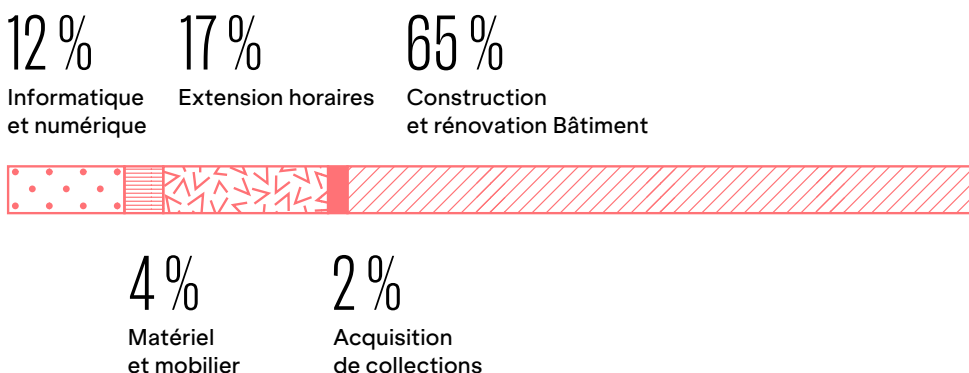
14. Garges-lès-Gonesse
15. Argenteuil

En 2021, la DRAC Île-de-France a expertisé et suivi la réalisation de 126 opérations (contre 116 en 2020). Ces chiffres prouvent le dynamisme des territoires franciliens dans le domaine de la lecture publique. Ainsi 11 M€ ont été consacrés aux projets de construction et de réhabilitation ou rénovation profondes des équipements de lecture publique franciliens. Le Plan Bibliothèque, issu du rapport Orsenna de 2018, continue d'accompagner la structuration et le développement de la lecture publique en Île-de-France. L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique reste la mesure emblématique de ce plan. La mobilisation de nombreux acteurs franciliens sur ce point s'est traduite par l'accompagnement de 32 collectivités en 2021, avec des projets d'envergures variées, pour un montant total de dotation de 2,9 M€ légèrement supérieur à celui de 2020, avec, toujours, un taux d'accompagnement incitatif de 80 % de la part de l'État pour les trois premières années du projet.

Ventilation de la Dotation aux bibliothèques par département – 2021



Ventilation de la dotation aux bibliothèques par types de dépenses – 2021





Économie du livre et vie littéraire

Dans le domaine de la librairie, la priorité a été donnée à la mise en place du plan de relance parallèlement à la gestion des crédits de droit commun. En 2021, les librairies ont bénéficié d'une enveloppe totale de 384 285 € dont 250 000 € d'aides exceptionnelles dans le cadre du plan de relance. 12 projets de création ou reprise de librairies ont par ailleurs été accompagnés en 2021, dont Du Vol dans les plumes à Brunoy (91), la librairie Storyboard à Saint-Ouen (93), Un livre à soi à Longjumeau (91) et la librairie du Plateau à Chevilly-Larue (94).

Une part importante des crédits continue de bénéficier aux librairies parisiennes – soit la moitié de l'enveloppe budgétaire – ce qui est tout à fait logique au regard de leur part prépondérante dans le paysage francilien. Cependant, l'accompagnement des librairies en grande couronne notamment via le soutien aux associations de libraires reste pour la DRAC une priorité en matière de maillage du territoire et d'accompagnement du secteur. Du côté de l'édition, les dossiers soutenus sont très majoritairement parisiens du fait de la concentration des maisons d'édition à Paris, à l'exception des maisons d'édition situées en petite couronne.

L'année 2021 a vu aussi la mise en place de l'opération « Jeunes en librairie », dans le cadre du plan de relance pour le livre. Ce dispositif s'adresse aux jeunes collégiens et lycéens. L'appel à projet francilien 2021-2022 a connu un vif succès avec 75 dossiers déposés. La DRAC, en coopération avec l'opérateur « Paris Librairies » a retenu 55 projets portés conjointement par des établissements scolaires et 49 librairies indépendantes partenaires, pour un soutien financier total s'élevant à 120 k€.



Médias

Le plan Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), complémentaire aux dispositifs de résidences de journalisme et de soutien aux médias sociaux de proximité, poursuit son déploiement. Les bibliothèques de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise ont maintenu leurs efforts pour le développement de l'EMI sur leur département. Celui de la Seine-Saint-Denis s'est engagé sur le sujet en 2021, avec un programme piloté à la fois par l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis et le territoire d'Est Ensemble, particulièrement investi sur cette question. Dans le département du Val-de-Marne, l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre s'est engagé sur un projet EMI en 2021.



Actions

en faveur

des patrimoines franciliens

Patrimoine
monumental
P. 43

Architecture
et urbanisme
P. 56

Archéologie
P. 63

Musées
et Maisons
des Illustres
P. 70

Chiffres clés

31 M€

de crédits engagés en 2021

18 M€

de crédits payés
cette même année



Monuments historiques (MH)



Autorisations de travaux
et permis de construire relatifs
aux MH traités en 2021.



Jardins remarquables



édifices labellisés
« Architecture contemporaine
remarquable »

Patrimoine monumental

Avec 3 994 monuments historiques protégés, soit 9 % du total national pour 2 % du territoire, la région Île-de-France est, en termes de densité, la plus dotée en édifices protégés. C'est également l'une de celles qui possède le plus grand nombre de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO avec quatre biens inscrits en propre (les châteaux et parcs de Versailles et de Fontainebleau ; Paris, rives de la Seine ; la cité médiévale de Provins) et quatre monuments constitutifs de deux biens en série (la Tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et trois sites Le Corbusier).

En dépit de la crise sanitaire, la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) a pu, en adaptant ses méthodes de travail, assumer l'ensemble de ses missions. C'est ainsi que cette année a vu la protection d'édifices emblématiques, tels que le monument à la République (Paris) ou l'usine Menier à Noisiel (77) mais également d'objets mobiliers rares tels que le classement du tableau *Le chœur de la cathédrale Notre-Dame de Paris* de Victor Navlet, daté de 1853 et représentant le chœur de la cathédrale avant l'intervention d'Eugène Viollet-le-Duc. Elle a également tout mis en œuvre pour engager les crédits qui lui ont été notifiés, notamment ceux délégués au titre du plan de relance. Le budget s'est élevé en 2021 à 31 302 705 M€ en autorisations d'engagement (contre 22 396 161 € en 2020) et à 18 427 099 M€ en crédits de paiement (contre 14 470 556 € en 2020), tous programmes confondus, y compris les objets mobiliers de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ces crédits importants lui ont permis de conduire ou soutenir un certain nombre d'opérations majeures, tant en maîtrise d'ouvrage directe, comme la restauration de la façade nord de la cathédrale Saint-Louis, à Versailles, celle de la rose de la basilique Saint-Denis ou le lancement des travaux relatifs à l'obélisque de Louxor, qu'en subventions avec, notamment, la restauration de la Maison du Peuple à Clichy-la-Garenne (92), construction de Jean Prouvé, ou encore le soutien apporté à 17 petites communes grâce au dispositif du Fonds incitatif et partenarial (FIP) permettant d'irriguer le territoire francilien.



Protéger un héritage exceptionnel

Les immeubles protégés au titre des monuments historiques

Suite à leur présentation devant la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), 15 nouveaux immeubles ont été inscrits au titre des monuments historiques et 6 monuments ont bénéficié d'une extension de protection.

2 monuments de la région ont par ailleurs été classés, tandis que 3 autres voyaient leur périmètre de classement étendu, après leur passage en commission nationale.

Parmi les édifices concernés par ces 26 mesures de protection :

- Le domaine de Boissy à Taverny (95) a été classé. Il s'agit d'une villa de villégiature construite pendant le premier Empire à l'emplacement d'un domaine du XVII^e siècle, et qui présente les caractéristiques des villas palladiennes en vogue à la fin du XVIII^e siècle.
- La statue de la place de la République à Paris a été inscrite. Ce groupe monumental en bronze inauguré en 1883 a été exécuté par les frères Léopold et Charles Morice à la demande de la Ville de Paris et représente la République debout sur un socle de marbre.
- L'ancien collège des Oratoriens de Juilly (77) a été inscrit. Cette académie royale fondée en 1638 est l'un des plus anciens établissements scolaires de France. Dans ses bâtiments édifiés sur un ancien monastère médiéval, ont été formés des élèves comme Montesquieu ou Bossuet avec des méthodes d'enseignement innovantes. Ses activités ont perduré jusqu'en 2012.
- L'église Saint-Yves-des-Quatre-Routes à La Courneuve (93), construite en 1933, a été inscrite. Cette église allie une grande modernité technique (avec l'emploi précoce du béton armé) et une référence architecturale ancienne, celle des églises-halles de Flandre en briques.
- L'immeuble Casanova à Ivry-sur-Seine (94) a été inscrit. Il s'agit d'un ensemble de 82 appartements construit par Jean Renaudie entre 1970 et 1972. Son étonnante forme plastique est liée à l'application par l'architecte de savants principes géométriques.

Les objets protégés au titre des monuments historiques

Parmi les 25 mesures de protection prises pour les objets mobiliers en 2021, notons :

- le classement du tableau Le chœur de la cathédrale Notre-Dame de Paris de Victor Navlet, conservé dans la sacristie de la cathédrale Notre-Dame de Paris (4^e arr.);
- le classement d'un vitrail de Jean Hébert-Stevens (1888-1943) commandé pour la cathédrale Notre-Dame de Paris mais jamais installé, actuellement conservé chez les descendants du maître-verrier à Paris (6^e arr.);
- l'inscription au titre des monuments historiques de 2 ensembles d'ornements liturgiques conservés à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris (1^{er} arr.);
- l'inscription d'un objet mémoriel portant l'inscription « Je combats pour la France et sa liberté », tissée par le résistant Abel Plisson, lors de sa détention en 1943 et 1944. Cet objet est conservé à la mairie de Limay (78);
- l'inscription de 2 cloches du XVIII^e siècle, l'une datée de 1725, conservée dans l'église Saint-Martin de Fontenay-Trésigny (77), l'autre datée de 1705, conservée dans l'église Saint-Nicolas d'Alluets-le-Roi (78).

Labellisations

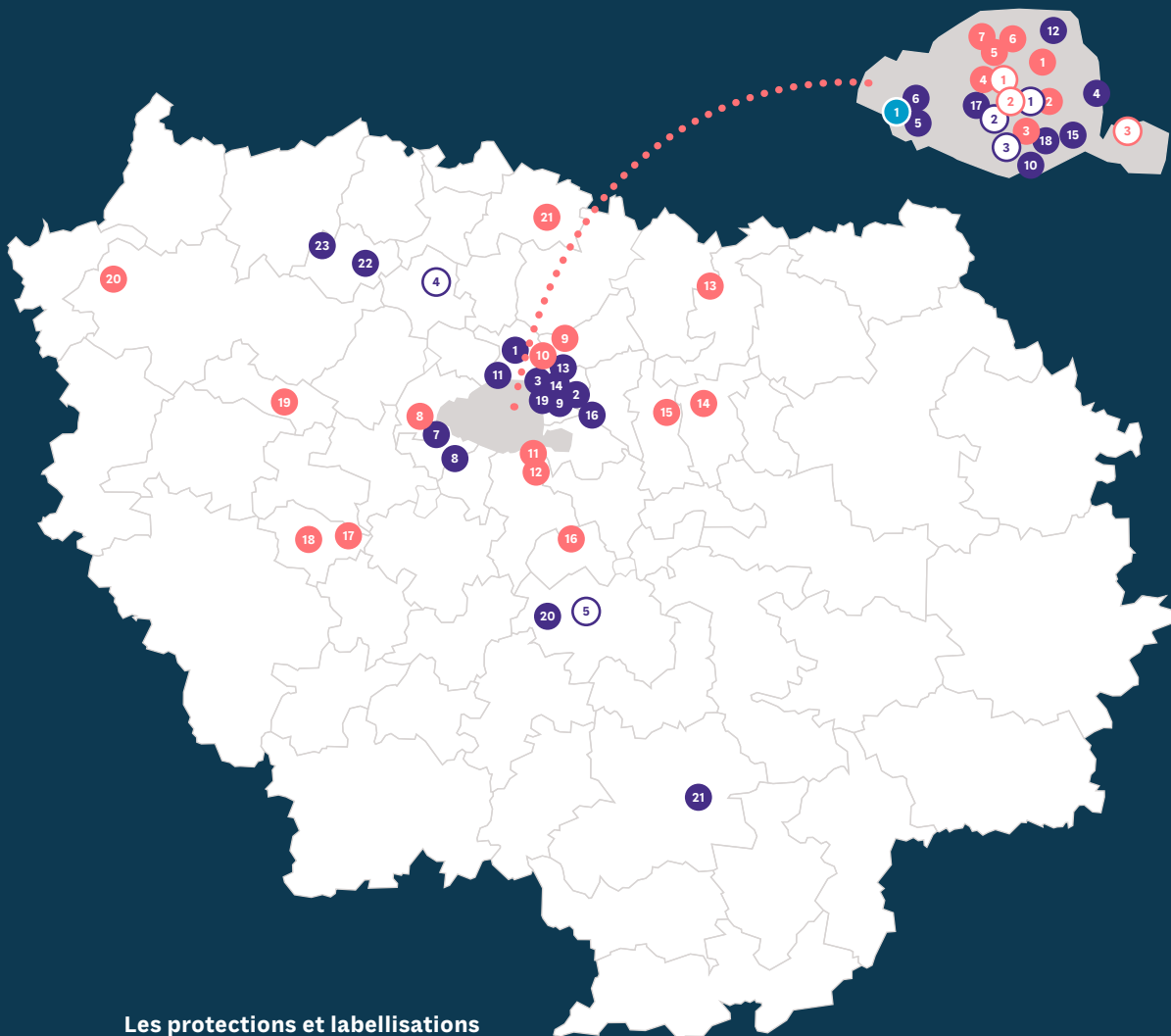
La DRAC a poursuivi en 2021 son ambitieuse politique de labellisation :

• Architecture contemporaine remarquable (ACR)

La DRAC a attribué 23 nouveaux labels en 2021, ce qui porte à 207 le nombre d'édifices ou ensembles labellisés ACR :

- La campagne conduite depuis 2016 sur la thématique des lycées franciliens, en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France, s'est achevée avec les 16 dernières décisions préfectorales signées en 2021.
- La campagne de labellisation des villes nouvelles a été poursuivie dans le cadre d'un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, débuté en 2017 : 17 ensembles ont été présentés en CRPA pour la ville de Cergy (95), en concertation avec la municipalité. Clôturant la sélection sur la ville nouvelle d'Evry, la cité administrative (91) a également été labellisée.

Enfin, six ensembles ont été distingués en 2021, au titre des demandes individuelles, dont deux œuvres majeures d'Aymeric Zublena (le stade de France à Saint-Denis et l'école Vaillant à Fontenay-sous-Bois), ainsi que l'agence d'architecture de Paul Chemetov située à Paris XIII^e.



Les protections et labellisations
en Île-de-France en 2021



**Domaines nationaux
créés en 2021**

1. Palais de Justice
et Conciergerie, Paris
1^{er} arrondissement

2. Domaine national
du Palais-Royal, Paris
1^{er} arrondissement

3. Château de Vincennes
et ses abords, Paris
12^e arrondissement
et Vincennes



**Monuments historiques
classés en 2021**

1. Immeuble, 22 rue
Geoffroy-l'Asnier, Paris
4^e arrondissement
2. Hôtel de Brancas, Paris
6^e arrondissement

3. Immeubles,
7 rue Méchain, Paris
14^e arrondissement
4. Domaine de Boissy
à Taverny

5. Église de Saint-
Germain-lès-Corbeil

**Monuments historiques
inscrits en 2021**

- Monument place de la République, Paris 3^e, 10^e et 11^e arrondissements
- Hôtel de Chaulnes, Paris 4^e arr.
- Hôtel Scipion, Paris 5^e arr.
- Immeuble, 23 rue de l'Arcade, Paris 8^e arr.
- Hôtel Dosne-Thiers et bibliothèque Thiers, Paris 9^e arr.
- Hôtel particulier néogothique, Paris 9^e arr.
- Ancienne Maison de Cafés Patin, Paris 17^e arr.
- Maison L'Ange volant à Garches
- Église Saint-Charles-Borromée au Blanc-Mesnil
- Église Saint-Yves-des-Quatre-Routes à La Courneuve
- Immeuble Danielle-Casanova à Ivry-sur-Seine
- Tour Raspail à Ivry-sur-Seine
- Collège de Juilly
- Église de Saint-Thibault-des-Vignes
- Ancienne usine Menier à Noisiel
- Église de Montgeron
- Maison de Marta Pan et André Wogenscky à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Maison de Fer à Dampierre-en-Yvelines
- Église de Davron
- Église de Guernes
- Église d'Épinay-Champlâtreux

**Label Jardin remarquable
délivré en 2021**

- Jardin des serres d'Auteuil – Jardin botanique de la Ville de Paris, 16^e arr.

**Labels Architecture
contemporaine
remarquable délivrés
en 2021**

- Stade de France à Saint-Denis
- Hôtel industriel Mozinor à Montreuil
- Lycée technique d'Alembert, Paris 19^e arr.
- Lycée Hélène Boucher, Paris 20^e arr.
- Lycée Claude Bernard, Paris 16^e arr.
- Lycée La Fontaine, Paris 16^e arr.
- Ancien lycée de Sèvres, actuel collège de Sèvres
- Lycée Rabelais à Meudon
- Lycée Jean Jaurès à Montreuil
- Lycée Auguste Rodin, Paris 13^e arr.
- Lycée Balzac, Paris 17^e arr.
- Lycée Bergson, Paris 19^e arr.
- Lycée André Sabatier à Bobigny
- Lycée Paul Robert aux Lilas
- Lycée Galilée, Paris 13^e arr.
- Groupe scolaire Edouard Vaillant à Fontenay-sous-Bois
- Façade sud du musée de la Poste, Paris 15^e arr.
- Atelier d'architecture Masséna, Paris 13^e arr.
- Immeuble du 58 rue de Mouzaïa, Paris 19^e arr.
- Cité administrative (préfecture de l'Essonne, palais de justice, conseil départemental, maison du préfet) d'Évry-Courcouronnes
- Lycée François Couperin à Fontainebleau
- Lycée Alfred Kastler à Pontoise
- Lycée Jules Verne à Cergy

• Jardin remarquable

L'année 2021 a permis la labellisation des Serres d'Auteuil (Paris 16^e arr.) distinguant ainsi les 4 sites du Jardin Botanique de Paris, et portant à 41 le nombre de jardins labellisés en Île-de-France.

• UNESCO

En raison de la pandémie de Covid-19, le dossier de modification mineure des limites du bien « Paris, rives de la Seine » concernant à la fois le périmètre initial de 1991 et sa zone tampon, qui avait été transmis en février 2020 au centre du patrimoine mondial, n'a pu être examiné par le comité qu'en juillet 2021 lors de sa 44^e session. À la suite des remarques formulées par ICOMOS international dans son avis de mars 2020, ces deux modifications seront retravaillées en 2022 en vue d'une nouvelle transmission au centre du patrimoine mondial, assorties des précisions demandées et après consultation préalable d'ICOMOS, d'ici le 1^{er} février 2023. Par ailleurs, trois comités de pilotage locaux ont été organisés concernant le bien transnational en série Le Corbusier coordonné par la DRAC Île-de-France (le 18 novembre pour les maisons La Roche et Jeanneret, le 25 novembre pour l'immeuble locatif de la porte Molitor et le 2 décembre pour la Villa Savoye et la loge du jardinier à Poissy), préalablement à la tenue du COPIL national sous la présidence du préfet de région coordonnateur, début 2022. La DRAC a également participé à la conférence permanente internationale (CPI) sous présidence belge organisée à Anvers les 15-16 décembre 2021, au cours de laquelle a été rappelée la prochaine CPI sous présidence française qui se tiendra à Paris fin 2022.

Maison de l'Ange volant
à Garches (92), inscrite
au titre des monuments
historiques en 2021.
© Jérôme Bohl



Stade de France
à Saint-Denis (93), labellisé
Architecture contemporaine
remarquable en 2021
© Olivier Mathiotte / DRAC IDF





Domaines nationaux

Catégorie juridique nouvelle issue de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, les domaines nationaux présentent « un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation ». À ce titre, ils sont, uniquement pour les parcelles appartenant à l'État immédiatement classées, inaliénables, imprescriptibles, et inconstructibles à l'exception des bâtiments et structures nécessaires à leur entretien, à leur visite par le public ou leur mise en valeur. En 2021 a été poursuivi le travail de délimitation des périmètres pertinents aux plans historique, paysager, urbain et patrimonial des 11 nouveaux domaines en Île-de-France.

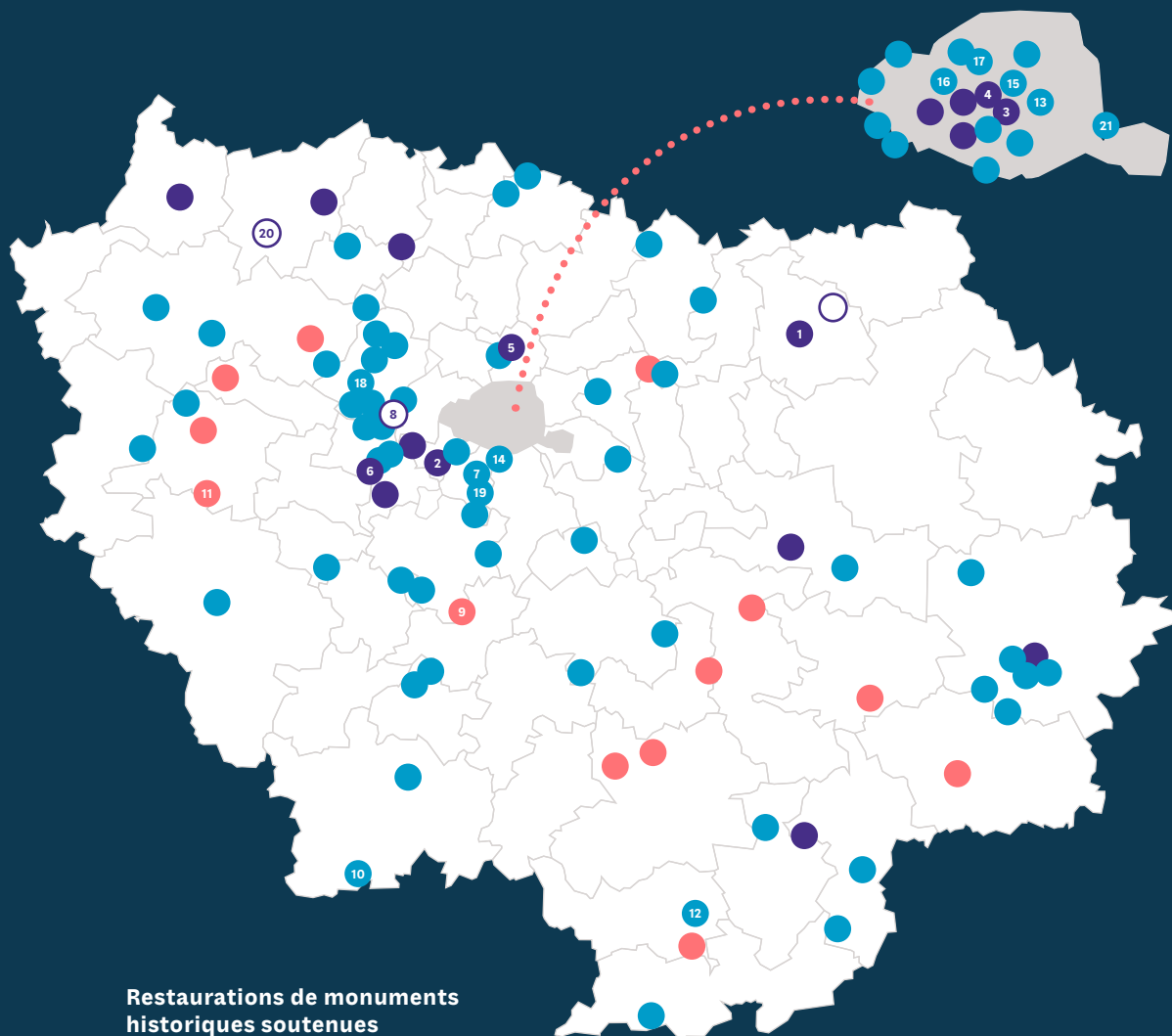
Les propositions de délimitations des domaines nationaux du Palais-Royal, du Palais de la Cité et du château de Vincennes, dont le décret en Conseil d'État est paru le 10 septembre 2021, ont ainsi été présentées à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture lors de sa séance du 28 janvier 2021. Ont été également étudiés dans le cadre du comité de suivi mis en place par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture pour accompagner le prestataire de l'étude, les périmètres des trois futurs domaines nationaux de Saint-Cloud, Meudon et Rueil-Malmaison. Ont été recueillies à cette occasion par la DRAC en lien avec la préfecture des Hauts-de-Seine, les remarques formulées par les différentes collectivités locales concernées, préalablement à un passage en commission nationale du patrimoine et de l'architecture programmé début 2022.



Restaurer pour transmettre

Contrôle scientifique et technique (CST) sur les monuments historiques

La CRMH exerce un contrôle scientifique et technique, en lien avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), sur tous les immeubles et objets protégés, afin de garantir leur parfaite conservation et le respect de leur intégrité patrimoniale. À ce titre, 906 autorisations de travaux et avis sur permis de construire ont été motivés et délivrés en 2021, contre 569 en 2020. Une quarantaine de contentieux, majoritairement introduits devant le tribunal administratif de Paris, a été traitée par la CRMH ces 10 dernières années. Dans l'affaire du « Baiser » de Brancusi portée devant les juridictions administratives, le Conseil d'État a suivi la position de la DRAC dans sa décision rendue le 2 juillet 2021 en considérant que le groupe sculpté réalisé par Constantin Brancusi en 1909 et son socle formaient une stèle constituant, avec la tombe, un immeuble par nature au sens du Code civil et que l'État était ainsi en droit de le protéger au titre des monuments historiques sans recueillir l'accord de ses propriétaires.



Restaurations de monuments historiques soutenues par la DRAC en 2021

 Intervention sur un monument historique appartenant à l'État

Intervention supérieure à 200 k€ sur des monuments historiques appartenant à l'État

1. Meaux - Cathédrale Saint-Étienne
2. Meudon - Domaine de Meudon
3. Paris - Cathédrale Notre-Dame
4. Paris - Palais Royal
5. Saint-Denis - Basilique Saint-Denis

 Intervention sur un monument historique n'appartenant pas à l'État

Intervention supérieure à 200 k€ sur des monuments historiques n'appartenant pas à l'État

6. Versailles - Cathédrale Saint Louis
7. Bagneux - Église Saint-Hermeland
8. Bougival - Villa Viardot
9. Linas - Église Saint-Merry
10. Méréville - Domaine de Méréville

 Opération au titre du FIP

11. Montfort-l'Amaury - Église Saint-Pierre
12. Nemours - Église Saint-Jean-Baptiste
13. Paris 10^e - Église Saint-Vincent-de-Paul
14. Paris 14^e - CIUP - Fondation Avicenne
15. Paris 4^e - Église Saint-Gervais Saint-Protais
16. Paris 8^e - Église Saint-Philippe du Roule

 Mission Patrimoine en Péril

17. Paris 9^e - Église de la Trinité
18. Saint-Germain-en-Laye - Pavillon de la Muette
19. Sceaux - Église Saint Jean Baptiste
20. Vigny - Château de Vigny
21. Vincennes - Église Saint-Louis



Aides financières apportées aux propriétaires privés et publics

En 2021, 296 demandes de soutien financier, émanant de propriétaires privés comme publics, ont été instruites en vue de l'octroi d'une subvention, dont 5 au titre du plan de relance. La politique de subventionnement de la DRAC tient compte de l'état sanitaire, de la répartition territoriale des monuments protégés, de la nomenclature de ces monuments (patrimoine religieux, architecture domestique, patrimoine industriel et scientifique...) et du type de propriétaire, afin que les travaux de restauration subventionnés reflètent la diversité des monuments historiques en Île-de-France.

Comme les deux années précédentes, un accent a été mis, dans la programmation budgétaire, sur le Fonds incitatif et partenarial (FIP) au profit des communes à faibles ressources. Ce dernier vise à accompagner le plus possible de petites communes de moins de 10 000 habitants, en permettant à l'État de notifier des subventions à un taux supérieur. En 2021, ce fonds d'un montant de 2,1 M€ a permis de financer 17 opérations, notamment en Seine-et-Marne (10). Ont pu notamment bénéficier de ce dispositif : la restauration de l'église Saint-Osmanne à Féricy (77), l'église Notre-Dame de l'Assomption à Rochefort (78) ou encore l'église Saint-Pierre à Limours (91).

Par ailleurs, la Mission Patrimoine en péril contribue à la sauvegarde du patrimoine en subventionnant les opérations à hauteur de 40 % pour les MH inscrits et de 60 % pour les classés. En 2021, elle a permis d'inscrire 5 opérations en programmation, dont la dernière phase de la restauration de la Villa Viardot ainsi que la restauration du cellier de l'hôtel d'Ourscamp dans le 4^e arrondissement de Paris. Dans ce cadre, le montant global des subventions attribuées s'est élevé à 1,4 M€ en 2021 (contre 1,2 M€ en 2020).



Maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques appartenant à l'État

La CRMH assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de restauration des monuments historiques appartenant à l'État et affectés à la DRAC.

En 2021, le programme de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la DRAC proposé au titre du plan de relance en 2020 et validé par le ministère de la Culture, a été mis en œuvre, pour un montant total de 3,1 M€. Il porte sur la restauration des vitraux du déambulatoire de la basilique de Saint-Denis et intègre deux opérations relevant du plan de sécurité des cathédrales mis en place par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture, à savoir : le recoupement du comble de la cathédrale Saint-Louis de Versailles (XVIII^e siècle) et un audit de sécurité incendie assorti de travaux d'urgence de sécurisation dans les trois cathédrales franciliennes relevant de sa maîtrise d'ouvrage (Meaux, Versailles et Saint-Denis).





Autres chantiers lancés, conduits ou achevés en 2021 :

- 77- Cathédrale Saint-Étienne de Meaux
Conduite sous la maîtrise d'œuvre de Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques, la restauration du portail du Jugement dernier érigé entre 1336 à 1358, avec des réemplois du XIII^e siècle, s'est achevée en septembre 2021.
- 92- Domaine de Meudon
Un défaut d'étanchéité de la terrasse recouvrant l'orangerie nécessite une réfection complète, sous la maîtrise d'œuvre de Daniel Lefèvre, architecte en chef des monuments historiques. Cette opération a débuté en janvier 2021 et s'achèvera en février 2022.
- 75 - Paris 8^e arr.
Dans la perspective de la commémoration du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion pilotée par le Louvre, la restauration de l'obélisque de Louxor, sous la maîtrise d'œuvre de François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques, a fait l'objet d'une convention de mécénat de compétence avec la société Kärcher, pour un montant de 785 k€. Le démarrage de chantier en novembre 2021, avec le montage de l'échafaudage et la pose d'une bâche décorative avant la fin de l'année, permettra aux opérations de restauration de débuter en janvier 2022.
- 78 – Cathédrale Saint-Louis de Versailles
Restauration de la façade nord et des premières travées en retour. L'opération débutée en début d'année 2021 consiste à restaurer la maçonnerie par un nettoyage général par micro-gommage et cataplasmes pour retirer lichens, fientes, croûtes noires, traces de rouille. Une restauration complète des trois portails est aussi prévue.

FOCUS

NOTRE-DAME DE PARIS



Archéologues et restaurateurs au travail

Gestion des vestiges issus de l'incendie de Notre-Dame

L'ensemble des vestiges archéologiques issus du tri des décombres de l'incendie a été transféré à l'été 2021 dans des entrepôts loués par l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EPRNDP) au nord de l'Île-de-France, et placé sous la responsabilité de la DRAC (Service régional de l'archéologie). Les 650 palettes d'éléments lapidaires, 350 palettes d'éléments métalliques et près de 10 000 bois ont ainsi pu y faire l'objet d'un inventaire de gestion par le Service régional de l'archéologie (SRA). Ils sont désormais accessibles à des fins de prélèvements et d'étude aux chercheurs des différents groupes de travail du chantier scientifique Notre-Dame (coordonné par le ministère de la Culture et le CNRS). Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement de sondages géotechniques, le SRA a mené en mai-juin 2021 une opération de sondage archéologique à la croisée du transept de la cathédrale : celle-ci a permis la mise en évidence d'un radier empierré et de structures funéraires à faible profondeur, laissant envisager un très bon état de conservation des niveaux archéologiques dans ce secteur.

Réunion du comité
scientifique – décembre
2020 © David Bordes/
DRAC IDF



Travail de restauration sur
les tableaux de Notre-Dame
de Paris © David Bordes/
DRAC IDF



Tableaux de Notre-Dame de Paris

Les tableaux issus de la cathédrale Notre-Dame de Paris, déplacés dans des réserves provisoires dès les jours qui ont suivi l'incendie du 15 avril 2019, ont été transportés dans une réserve unique en décembre 2020.

Là, des ateliers de restaurations de couche picturale, de support pictural et de cadre ont été aménagés spécifiquement pour la restauration de 22 tableaux, dont 13 Mays (grands tableaux d'autel). En octobre 2021, trois équipes pluridisciplinaires ont été désignées par la DRAC pour réaliser la restauration des tableaux, pour un montant total de 1,3 M€. Ces équipes réunissent des restaurateurs confirmés qui participent à la transmission des savoir-faire en associant de jeunes diplômés et des stagiaires à leurs interventions sur les tableaux. La restauration des tableaux a débuté par des essais de nettoyage sur 4 Mays. Le comité scientifique, composé de membres de la conservation régionale des monuments historiques, du C2RMF, du musée du Louvre et de la COARC (Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles) a validé ces essais le 15 décembre 2021.



Former et sensibiliser les publics

Dans le cadre de l'opération « Été culturel », une programmation estivale spécifique a été mise en place à la Maison - atelier Foujita (juin-septembre 2021) en Essonne tenant compte des contraintes induites par la crise sanitaire (plein-air privilégié, jauge stricte de visite ...) et des atouts du site : une maison d'artiste nichée dans un village situé en limite du parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et entourée d'un jardin. La programmation conjugait l'accueil d'un couple d'artistes plasticiens et photographes (les Époux P), des ateliers de pratique artistique intergénérationnels animés par des artistes ou artisans d'art et des musiciens professionnels pour une série de concerts. L'objectif était de proposer une saison culturelle diversifiée permettant de cibler un public élargi associant patrimoine, spectacle vivant, création artistique en s'appuyant sur les particularités de cette maison d'illustre : un artiste franco-japonais fusionnant art et artisanat installé sur un territoire rural où les jardins tiennent une place majeure. La programmation s'est appuyée sur les manifestations autour du végétal en juin en proposant des ateliers centrés sur la transmission des savoirs : l'art du bouquet occidental et japonais (ikebana). Ce thème a été aussi décliné dans d'autres domaines artistiques comme l'art du pliage japonais, l'apprentissage du manga, les techniques artistiques de Foujita.

Dans le cadre des actions développées au titre de l'EAC, le chantier école de restauration des peintures murales des chapelles absidiales de l'Église Saint-Germain-l'Auxerrois de Dourdan (91) a été lancé en 2021. Durant sept jours, une dizaine d'étudiants du Master Conservation-restauration des Biens culturels à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et leur professeur se sont rendus à Dourdan et ont pu mettre en application les enseignements reçus à l'Université. Ils ont ainsi procédé à un dégrassage et un dépoussiérage de la couche picturale afin de redonner de la lumière aux couleurs, faisant ainsi réapparaître des motifs jusqu'alors disparus sous la poussière. Ce chantier se veut être la première marche vers une restauration progressive de l'ensemble des peintures du monument, classé dans son intégralité au titre des monuments historiques depuis 1967.

Lors des JEP 2021, un film documentaire subventionné par la DRAC a été présenté à l'occasion de l'inauguration du chantier de restauration de La Chapelle des Sans-Logis à Noisy-le-Grand (93).



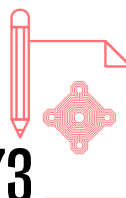
Architecture et urbanisme

Chiffres clés 2021



59

sites patrimoniaux remarquables (SPR) dont 4 plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) : Le Marais, le 7^e arrondissement de Paris, Versailles et Saint-Germain-en-Laye.



74 973

actes rendus par les Architectes des bâtiments de France (ABF) en 2021 soit une augmentation de 25 % par rapport à 2020 (60 077).



10

Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) : Boulogne-Billancourt, Étampois-Sud Essonne (CA), Meaux, Noisiel, Plaine Commune (CA), le Vexin français (PNR), Pontoise, Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines (CA), Vincennes.



**Sites patrimoniaux remarquables,
secteurs sauvegardés et
Villes et Pays d'art et d'histoire
en Île-de-France**

● Site patrimonial remarquable (SPR)

● SPR avec plan de sauvegarde et de mise en valeur

■ Ville et Pays d'art et d'histoire

1. Andrésy
2. Auvers-sur-Oise
3. Barbizon
4. Boissémont
5. Bourron-Marlotte
6. Bray-sur-Seine
7. Brie-Comte-Robert
8. Brunoy
9. Carrières-sur-Seine
10. Cergy
11. Chalo-Saint-Mars
12. Châtelet-en-Brie
13. Clamart
14. Couilly-Pont-aux-Dames
15. Croissy-sur-Seine
16. Crécy-la-Chapelle

17. Dourdan
18. Draveil
19. Enghien-les-Bains
20. Étampes
21. Étréchy
22. Fontenay-sous-Bois
23. Gennevilliers
24. Gonesse
25. Jossigny
26. Lagny-sur-Marne
27. Larchant
28. Le Marais
29. Le Pecq
30. Le Vésinet
31. Longpont-sur-Orge
32. Maincy

33. Mandres-les-Roses
34. Mantes-la-Jolie
35. Marnes-la-Coquette
36. Massy
37. Meaux
38. Melun
39. Milly-la-Forêt
40. Montceaux-les-Meaux
41. Montfort-L'Amaury
42. Moret-Loing-et-Orvanne
43. Neauphle-le-Château
44. PARIS 7^e arr.
45. Pontoise
46. Provins
47. Rambouillet
48. Rozay-en-Brie

49. Saint-Germain-en-Laye
50. Saint-Ouen
51. Sceaux
52. Seine-Port
53. Suresnes
54. Thomery
55. Versailles
56. Villeneuve-le-Comte
57. Villeneuve-Saint-Georges
58. Vincennes
59. Voulangeis

Valoriser le patrimoine architectural et paysager

Nouveaux sites patrimoniaux

En décembre 2021, la ministre de la Culture a signé l'arrêté de création du SPR de Moret-Loing-et-Orvanne après enquête publique. La région compte désormais 59 sites patrimoniaux remarquables, portant sur des ensembles particuliers – les Puces de Saint-Ouen-sur-Seine, la cité-jardin de Gennevilliers – ou sur des centres urbains insignes : Versailles, Saint-Germain-en-Laye ainsi que le Marais et le 7^e arrondissement de Paris, pour lesquels la protection des immeubles peut aller jusqu'aux espaces intérieurs. Les SPR, élaborés conjointement par les collectivités territoriales et les services de l'État (ministère de la Culture, ministère de la Transition écologique), permettent de préciser les principes qui guideront les interventions sur le patrimoine architectural et paysager.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Saint-Germain-en-Laye fait l'objet d'un processus de révision, en vue d'étendre le périmètre du SPR et d'améliorer la connaissance, historique et patrimoniale, sur les immeubles anciens du centre-ville.

Une autre enquête publique a porté sur la création d'un SPR à Fontainebleau et Avon. Ce SPR contribuera à la mise en valeur du très riche patrimoine qui constitue la partie bâtie de la zone tampon autour du bien reconnu par le Comité du patrimoine mondial, à l'UNESCO.

En décembre, des études ont été engagées avec l'aide financière accordée par le préfet de région au nom du ministère de la Culture, pour la création d'un SPR sur la cité jardin de la Butte-Rouge, à Châtenay-Malabry (92).

Dix territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Ces territoires diversifiés, villes ou agglomérations, ont bénéficié par convention du soutien du ministère pour engager des actions de valorisation et d'animation sur leur riche patrimoine architectural et urbain.

Le Pays d'Art et d'Histoire de Plaine-Commune a entériné la programmation d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), lieu d'accueil destiné aux activités de médiation auprès du grand public, sur le patrimoine de ce territoire.

Plusieurs collectivités ont fait part de leur intérêt pour l'obtention du label : Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine, Louveciennes et Port-Marly ; Courbevoie ; Dourdan ; Grand Paris Sud ; Maisons-Alfort ; Mantes-la-Jolie ; Montmorency ; Poissy ; Rueil-Malmaison et Saint-Germain-en-Laye. Elles seront accompagnées dans l'évaluation de leur potentiel et, le cas échéant, dans le montage de leur dossier de candidature.



Mise en valeur des territoires d'Île-de-France

Par son action de soutien en faveur des structures de médiation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine, la DRAC contribue à la mise en valeur des territoires en accompagnant, par exemple, la mise en place de parcours de découverte. Ainsi, avec un soutien financier important de l'État, les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'Île-de-France ont pu produire plusieurs circuits de visite téléchargeables sur une application pour smartphone : Archistoire. Huit nouveaux circuits sont créés chaque année dans la collection de l'Archipel francilien qui comprend déjà : 1 Paris Rive gauche, 2 Brie Comte-Robert, 3 Versailles-Chantier, 4 Evry-Courcouronnes, 5 La Seine à Nanterre, 6 L'Ourcq de La Villette à Pantin, 7 Les bords de Marne, 8 Enghien-les-Bains, 9 Les abords de Notre-Dame de Paris, 10 le Musée de la Grande Guerre à Meaux, 11 Saint-Quentin-en-Yvelines, 12 La présence de l'eau à Viry-Châtillon, 13 Les Modernités à Sceaux, 14 Au fil du canal de Saint-Denis, 15 La confluence Seine-Marne, 16 Argenteuil au début du XX^e siècle.

Accompagner l'évolution des espaces patrimoniaux



Des projets emblématiques ou ordinaires négociés

Dans chaque département, les architectes des bâtiments de France (ABF) et leurs collaborateurs dans les UDAP sont chargés d'accompagner l'évolution des espaces patrimoniaux : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits...

Cette activité se concrétise par le suivi et la négociation de sujets – projets de toutes natures, documents d'urbanisme, plans de gestion du patrimoine... –, dont les plus importants peuvent requérir une attention continue durant plusieurs mois : réorganisation de l'accueil des visiteurs depuis le Trocadéro jusqu'au Champ-de-Mars à Paris, transformation du fort neuf de Vincennes, création des nouveaux équipements sportifs en vue des JOP de 2024, réaménagement du parvis de Notre-Dame de Paris, recomposition et mise en valeur du domaine national de Meudon, projet de rénovation énergétique sur le patrimoine immobilier de l'État dans le cadre du plan de relance, projet de rénovation urbaine de cités-jardins ou de quartiers emblématiques d'après-guerre, réaménagement de l'axe Tuilerie-Concorde-Champs-Élysées, création de nouveaux quartiers (village olympique et paralympique de Saint-Denis, ZAC d'Ivry Confluence, ZAC de Charenton-Bercy...), etc.

De nombreux projets, plus ordinaires, doivent être appréhendés avec attention car les objectifs nationaux de limitation de l'artificialisation des sols conduisent à densifier la ville sur elle-même, et ces opérations publiques ou privées sont susceptibles d'altérer fortement la qualité des paysages patrimoniaux.



Évolution de l'activité dans les espaces patrimoniaux

Dans l'ensemble de la région, l'activité liée aux demandes d'autorisation (permis de construire ou de démolir, déclarations préalables, pose d'enseignes...) avait baissé en 2020 en raison de la situation sanitaire : 60 077 actes en 2020 pour 62 899 en 2019. En 2021, les ABF ont émis 75 000 actes soit 25 % de plus en un an. Les UDAP sont diversement impactées car, selon les départements, la variation va d'un léger tassement de - 2 % (Hauts-de-Seine) à une augmentation supérieure à 30 % (Paris, Val-d'Oise), voire à plus de 35 % (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis).

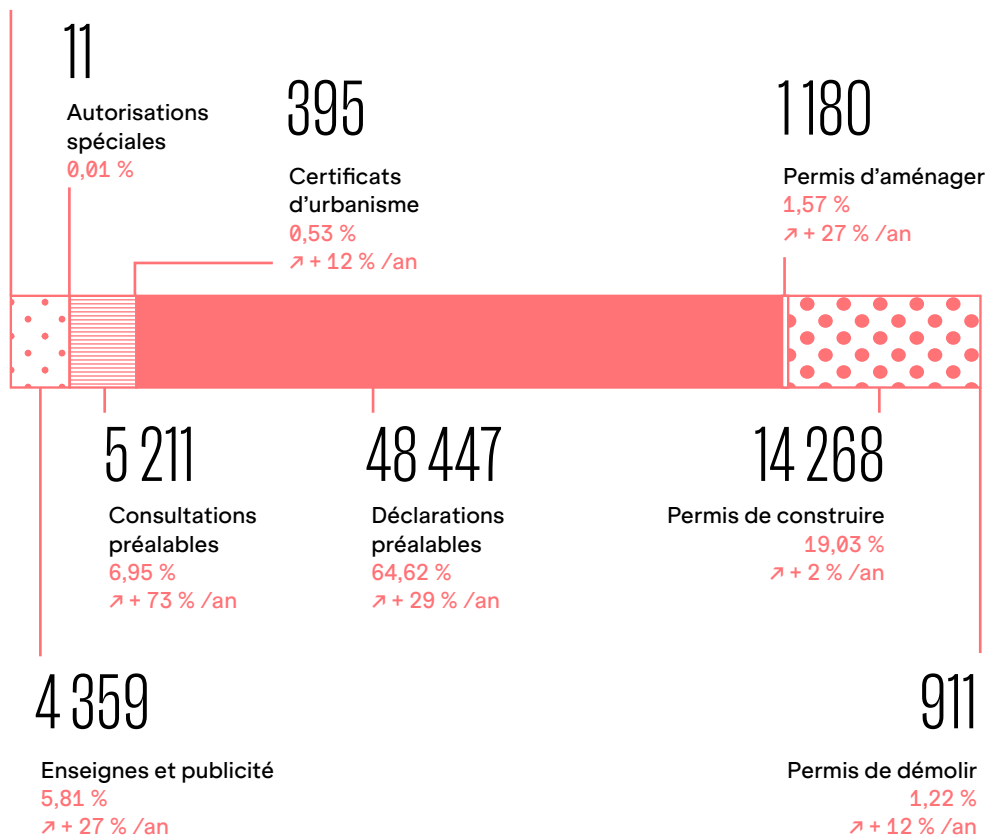
Situations traitées en 2021

191

Autorisations
sur site classé

0,25 %

↗ + 77 % /an



Après une forte baisse en 2020, le volume de projets sur les monuments historiques retrouve celui d'avant la crise sanitaire, en 2019.

Sur l'ensemble de la région, le nombre de déclarations préalables augmente en une année de 30 % et représente 75 % de l'activité des UDAP.

Il s'agit principalement d'interventions sur le bâti existant : remplacement de menuiseries, ravalement et isolation, réfection de toitures, clôtures et ouvrages extérieurs... Cette activité est très prégnante dans les départements de la grande couronne (+ 48 % en un an).

Ainsi, le nombre des déclarations préalables doit beaucoup aux travaux de rénovation que les propriétaires souhaitent mettre en œuvre pour améliorer les performances énergétiques de leur habitation. Les difficultés sont néanmoins nombreuses en raison de travaux inadaptés à la préservation du caractère architectural des constructions qui fonde la beauté, l'identité et l'intérêt des paysages bâtis patrimoniaux.

Le nombre des permis de construire retrouve son niveau antérieur à la crise mais avec un déplacement de l'activité de construction de Paris (- 31 % depuis 2017) vers la petite et la grande couronne (+ 3 % et + 8 %).

Le nombre de remplacement ou de création d'enseignes diminue très sensiblement à Paris (- 23 % de 2017 à 2021) mais progresse fortement ailleurs dans la région : + 49 % en petite couronne et + 31 % en grande couronne, même s'il est difficile d'interpréter ces chiffres comme expression de la vitalité ou de la précarité des activités commerciales.

Recours contre les avis des architectes des bâtiments de France

Depuis une quinzaine d'années, les demandeurs et les autorités compétentes pour délivrer les autorisation d'urbanisme peuvent former un recours auprès du préfet de région contre les avis des architectes des bâtiments de France. 117 recours ont été reçus en 2021, contre 68 en 2019 et 76 en 2020.

Les recours, pour plus d'un tiers, ne sont pas recevables car portant sur des avis simples en sites inscrits ou sur des avis avec prescriptions, ou parce qu'ils ont été émis hors délais. Sur 77 recours recevables, 16 ont fait l'objet d'une intervention de la médiatrice, maire de la région membre de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). 10 autres recours ont été formés par des maires, en leur qualité d'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme ; ces 10 recours ont été examinés en CRPA pour proposer un avis au préfet de région.

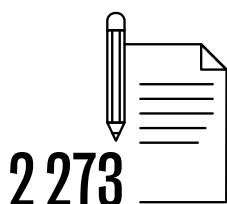
8 recours sur 77 (7 %) ont été retirés au terme d'une négociation favorable entre le demandeur et l'ABF. 53 recours ont conduit à une confirmation de l'avis initial de l'ABF, 16 recours (21 %) ont fait l'objet d'une décision contraire.

Issue finale des recours

Issue favorable aux recours	13,7 %	16	14	Recours acceptés
			2	Recours avec approbation tacite
Recours retirés	6,8 %	8	8	Retraits après négociation
Issues favorables aux ABF	45,3 %	53	18	Recours rejetés explicitement
			35	Recours rejetés tacitement
Recours irrecevables	34,2 %	40	3	Hors délai
			5	Dossiers incomplets
			2	Recours gracieux
			20	Accords avec prescriptions
			10	Site inscrit
Total			117	

Archéologie

Chiffres clés 2021



2 273

dossiers d'aménagement
instruits



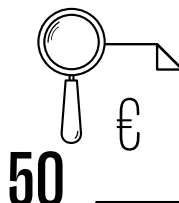
261

diagnostics archéologiques
prescrits



22

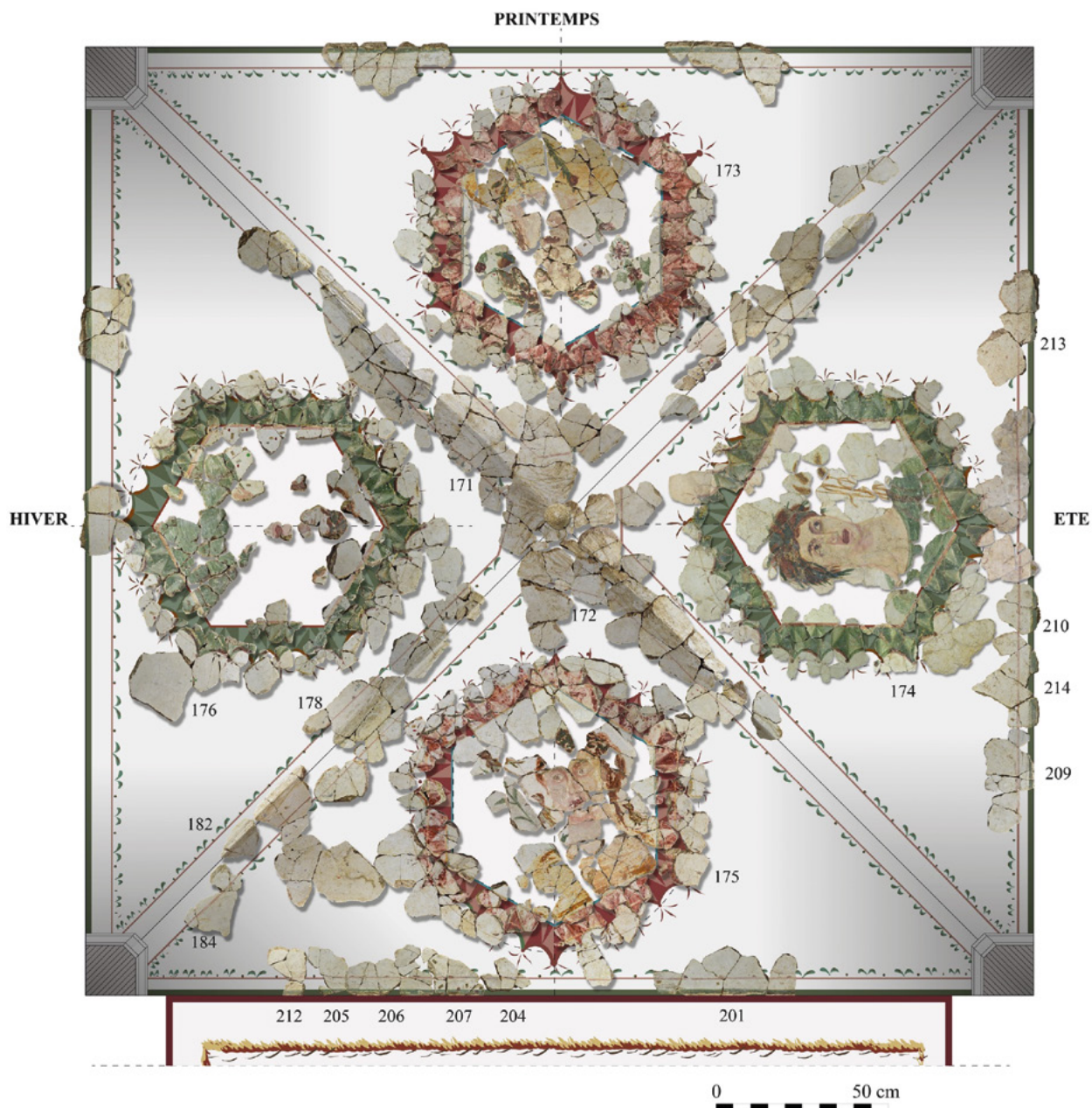
hectares de fouilles
préventives réalisées



50

programmes de recherche
financés

L'année 2021 a plus que jamais mobilisé la DRAC Île-de-France pour des enjeux de premier plan, puisque la région accueille de grands projets d'aménagement, ceux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ayant largement été anticipés, ainsi que des chantiers monumentaux, telle la sécurisation / restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. L'équipe du Service régional de l'archéologie a fidèlement accompagné ce projet hors-norme auprès de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame, coordonnant la collecte, la conservation et l'étude des biens archéologiques mobiliers issus de l'incendie mais aussi de la fouille préventive réalisée sur le site. Dans la région, le partenariat privilégié engagé avec le Musée d'archéologie nationale à Saint-Germain-en-Laye permet de constituer une collaboration décisive pour le devenir de collections archéologiques majeures telles les enduits peints antiques de la villa gallo-romaine de La Millière aux Mesnuls (Yvelines), autour desquels a été engagé un projet collectif de recherche de trois années. Celui noué avec le Muséum national d'histoire naturelle vise à expérimenter la banque d'échantillons et de données nationale archéogénétique (beDNA). Enfin, l'Île-de-France fait partie des rares régions à avoir inscrit un chapitre archéologique dans le volet culture du contrat de plan État-Région 2021-2027, à travers le projet culturel de territoire « Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs du sud de l'Île-de-France », pour lequel la DRAC a pris en charge le lancement et le financement de l'étude de faisabilité.



Restitution du décor
de la voûte d'arêtes
de la villa gallo-romaine
aux Mesnuls (Yvelines)
© Jean-François Lefèvre
(APPA-CEPMR)

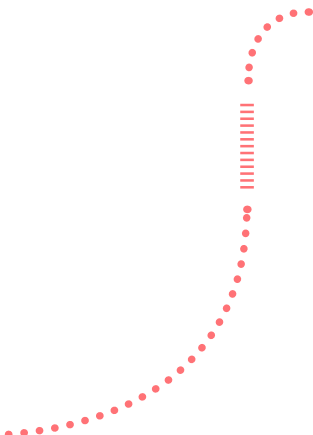
Rechercher les traces du passé

Préhistoire

Les recherches programmées en préhistoire connaissent un essor considérable en Île-de-France. Le projet sur l'art rupestre se poursuit dans les abris ornés des chaos de grès du massif de Fontainebleau. À Larchant (77), dans la Grotte dite "à la peinture", une nouvelle fouille a commencé, qui devrait contribuer à mieux dater les gravures et peintures attribuées à la période mésolithique. À Ormesson (77), les dernières structures d'habitat ont été dégagées et l'on dispose aujourd'hui d'un plan complet du campement solutréen. La fouille de l'été 2021 a également été numérisée en 3D pour être présentée au Musée de Préhistoire d'Île-de-France, à Nemours. Un ouvrage retraçant 55 ans de recherches à Pincevent est paru grâce à une aide à l'édition et les études sont en cours en vue de la publication du campement IV-0. Tandis que les fouilles programmées se poursuivent sur les sites des Tarterêts 3 et des Coudrays (91), le diagnostic préventif réalisé par l'Inrap dans le Domaine des Hauldres a permis de trouver le gîte que les préhistoriens recherchaient depuis 50 ans, d'où proviennent les blocs de silex de dimensions exceptionnelles qu'exploitaient les Magdaléniens d'Étiolles (91). Dans le cadre des fouilles préventives, une occupation néandertalienne a été étudiée sur une grande superficie à Dhuisy (77), et quatre nouveaux campements mésolithiques dans une carrière à Saint-Martin-la-Garenne (78). À Poissy (78), la fin de l'opération des Terrasses de Poncy confirme des résultats exceptionnels pour les périodes préhistorique, protohistorique et gallo-romaine.

Protohistoire

À Vitry-sur-Seine (94), la fouille préventive de la ZAC des Ardoines a révélé entre autres un habitat néolithique caractérisé par des fosses latérales riches en mobilier, ainsi qu'un enclos complet du second âge du Fer. À Ivry-sur-Seine (94), un diagnostic a mis au jour une occupation principalement datée du Néolithique moyen 1 (Cerny) présentant des structures en creux, des terres malaxées et du mobilier reposant sur un sol d'occupation. Au cours de la fouille préventive réalisée dans la ZAC Ivry-Confluences, à la confluence de la Seine et de la Marne, dans un contexte alluvial de fond de vallée, quatre bâtiments exceptionnels de l'âge du Bronze (c. 2200 av. JC) ont été mis au jour, auxquels sont associés de nombreux artefacts. C'est une découverte rare dans la région puisqu'à ce jour seuls deux bâtiments complets étaient attestés en Île-de-France. Au Plessis-Pâté (91), la ZAC de Val-Vert a donné lieu à la fouille préventive de deux nécropoles à crémation de l'âge du Bronze moyen, dont une conservait les vestiges de son bucher funéraire, quand à La Courneuve (93), ont été découverts des poteaux appartenant peut-être à un chemin de bois surmontant une zone humide. À Bobigny (93) ainsi qu'à Bouqueval (95), à proximité de nécropoles déjà connues, l'archéologie préventive a mis au jour de nouveaux ensembles de sépultures gauloises. À Fontenay-en-Parisis (95), ont été mis au jour les vestiges d'une importante occupation de La Tène sous la forme d'enclos fossoyés imbriqués.



Antiquité

À Châteaubateau (77), un important chantier des collections et de la documentation est en cours pour classer, étudier et publier ce patrimoine à certains égards unique dans le monde antique, et les fouilles programmées se poursuivent sur les temples du sanctuaire. À Alfortville (94), rue Nelson Mandela, un diagnostic a découvert un fossé daté du Haut-Empire et les vestiges d'une palissade qui lui semble associée. À Melun (77), rue Saint-Liesne, une fouille préventive a mis au jour un four de tuilier gallo-romain. À Meaux (77), le diagnostic réalisé rue Camille Guérin a quant à lui caractérisé de nombreux niveaux antiques construits de part et d'autre du *decumanus* 6, confirmant ainsi son tracé. Rue de Châage, dans le cœur de l'agglomération antique, la fouille a confirmé non seulement l'implantation d'un habitat du Haut-Empire mais également une occupation néolithique. Toujours à Meaux, la fouille préventive de la rue de Cornillon a confirmé l'extension d'une importante nécropole tardo-antique et alto-médiévale (respectivement 40 et 22 sépultures), l'évolution progressive des pratiques funéraires et de la christianisation de la population. Sur le plateau de Saclay, à Villiers-le-Bâcle (91), une nécropole et un habitat datés du milieu du Moyen Âge s'implantent sur un établissement rural gallo-romain.

À Paris (75), deux opérations de diagnostic réalisées sur la Montagne Sainte-Genève, rue Cujas et rue Malebranche, ont révélé, malgré un contexte d'intervention contraint dans les deux cas, d'épaisses séquences stratigraphiques remontant pour la plus ancienne au I^{er} siècle de notre ère, donnant lieu à des prescriptions de fouille. Les opérations d'archéologie préventive se sont poursuivies en 2021 sur l'île de la Cité, à la Conciergerie et sur le parvis de la cathédrale, sans oublier le suivi du chantier de sécurisation /restauration de Notre-Dame de Paris.



Moyen Âge

Les fouilles programmées de l'abbaye de Preuilly à Égigny (77) et du site de la butte Saint-Louis en forêt de Fontainebleau se poursuivent. La fouille de Barbeau à Fontaine-le-Port (77) révèle l'épave d'un bateau de type nordique du XIII^e siècle, avec d'intéressants résultats sur les matériaux d'étanchéité. Plusieurs diagnostics ont porté sur des vestiges médiévaux à Brie-Comte-Robert (77) et à Provins (77), sur lesquels des fouilles préventives ont été prescrites. À Vanves (92), entre la rue d'Issy et le boulevard du Lycée, une grande fosse d'extraction de sable découverte en diagnostic a livré des témoins de l'artisanat potier et des sépultures du premier Moyen Âge. À Saint-Maur-des-Fossés (94), dans l'emprise de l'ancienne abbaye de fondation royale mérovingienne, la fouille préventive a permis de reconnaître les niveaux des XIII^e et XIV^e siècles, dont les vestiges du mur d'enceinte et un égout médiéval sous voûte, ainsi qu'une imposante maçonnerie de 3 m de hauteur avec contre sa base, en contact avec le milieu humide, une vingtaine de pieux en bois datés du IX^e siècle, aménagement de berge d'un chenal disparu de la Marne. À Étampes (91), un excellent diagnostic réalisé préalablement aux travaux de restauration de l'église Notre-Dame a permis d'affiner la connaissance de cet édifice majeur de transition entre le roman et le gothique. Un sondage à l'abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise (95) a permis de retrouver des niveaux de démolition avec des éléments médiévaux en remploi, et de documenter la nef disparue.



Diagnostic
archéologique
de la caserne Sully
à Saint-Cloud (92)
© Nicolas Girault /
SAI 78/92

Période moderne

À Puteaux (92), le petit diagnostic réalisé à un angle de la « Vieille église » Notre-Dame de Pitié a mis au jour la base de la tour clocher moderne et des sépultures, notamment d'enfants. À Saint-Maur-des-Fossés (94), à l'angle des avenues Mahieu et Jane, ce sont les écuries de l'ancienne Capitainerie, mentionnées au XVI^e siècle et visibles sur les cartes anciennes, qui ont été mises au jour avec un corpus céramique majoritairement compris entre les XVI^e et XVIII^e siècles.



Période contemporaine

L'archéologie de cette période connaît un important développement en Île-de-France, notamment sur la thématique des conflits contemporains. En amont du projet de musée du Grand Siècle, l'ancienne caserne Sully à Saint-Cloud (92) a bénéficié d'un diagnostic des cours et des bâtiments, documentant son histoire militaire mais aussi élitaire, à travers des vestiges du parc du château de Monsieur, et une occupation inattendue remontant à la protohistoire. Sur le projet Nanterre Partagée, c'est une redoute de la guerre de 1870-1871 qui a été retrouvée sous une cour de l'hôpital. À Villiers-le-Bâcle (91), deux tranchées défensives du camp retranché de Paris (1914) ont aussi été fouillées. Plusieurs abris anti aériens de la Seconde Guerre mondiale ont été explorés, étudiés, numérisés, par exemple à Nanterre (92), ZAC des Groues, au lieu-dit La Folie, et à Sceaux (92), avenue Poincaré. Enfin, la prospection thématique se poursuit sur le plateau du Vexin (78, 95) pour répertorier des vestiges de l'occupation et de la bataille éponyme à la Libération.

Assurer l'avenir de l'archéologie en formant les nouvelles générations

Formation

Depuis plusieurs années, le Service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de différentes formations, scolaires, universitaires, dans la recherche fondamentale comme dans les métiers du patrimoine, de la médiation culturelle à la conservation. Le SRA forme non seulement des conservateurs stagiaires de l'Institut national du patrimoine (INP) pour leur stage de spécialité, mais également des étudiants qui préparent ce concours. En 2021, deux étudiantes ont ainsi été admissibles, et l'une admise major au concours de conservateur État/Ville de Paris en spécialité archéologie : Arielle Gévaudan est également la première lauréate à s'être présentée comme archéologue des périodes moderne et contemporaine, après avoir travaillé au SRA sur le bilan de la recherche sur ces périodes en Île-de-France, dont elle a contribué à démontrer la légitimité et qui constituent désormais une priorité régionale.

Diffusion

Afin de moderniser l'accès des scientifiques à la documentation archéologique, le SRA a entrepris la numérisation des rapports d'opérations antérieurs à la livraison numérique, devenue systématique au milieu des années 2000, ainsi que du précieux fichier de la Direction des antiquités préhistoriques d'Île-de-France. Intégré dans l'instance francilienne de l'application Ishtar, « VAlistiges », ce dernier complète aujourd'hui cette base de données géoréférencées.

En 2021, l'Île-de-France a également repris toute sa place dans la diffusion institutionnelle des connaissances archéologiques, à travers deux collections nationales à déclinaison régionale. Il s'agit d'une part de la publication du bilan scientifique régional (BSR) de l'année 2018, dans cette collection dont le dernier opus francilien remontait à 1998. Ces notices sont également diffusées en ligne sur le site internet Archéologie de la France – Informations (AdIFI). Ce bilan se poursuivra à un rythme annuel par les années 2019 et suivantes avec un rattrapage progressif des années 1999 à 2017, durant lesquelles la région avait enregistré un important accroissement de son activité. Il s'agit d'autre part d'une série de plaquettes : « Archéologie en région Île-de-France », dont la première, élaborée avec plusieurs partenaires, est consacrée au Vexin français antique.

ÉTIOLLES 91-225 (1)

les Coudrays

sondage V/W 13-14 (9 Octobre 1971 -clichés J.Degros)



cliché 37-II

../..

Fichier numérisé de la
Direction des Antiquités
Préhistoriques (DAP)
d'Île-de-France :
il y a cinquante ans,
le premier sondage
sur le site des Coudrays
à Étiolles (91) © SEP-RIEP

Enfin, après trois années d'interruption, le SRA a également repris le rythme des journées archéologiques régionales d'Île-de-France, dont les dernières ont été organisées les 26 et 27 novembre 2021 au pôle universitaire départemental Léonard de Vinci à La Défense (92), en partenariat avec l'établissement public interdépartemental Yvelines /Hauts-de-Seine (EPI 78/92), l'occasion de signer la convention d'habilitation entre l'État et cette collectivité.

Musées et Maisons des Illustres

Chiffres clés
2021

130 musées de France

40 maisons des Illustres

260 000 €

alloués par le Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) en 2021, à parité entre la DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France

Musée territorial suivi par la DRAC

1. Musée d'art et d'histoire du Judaïsme
2. Musée Carnavalet
3. Musée Cognacq-Jay
4. Musée de la Chasse et de la Nature
5. Maison Victor-Hugo
6. Musée Zadkine
7. Petit Palais, musée des Beaux-Arts
8. Musée Cernuschi, musée des arts de l'Asie
9. Musée de la Franc-Maçonnerie
10. Musée de la Vie Romantique
11. Musée d'art et d'histoire de l'hôpital Saint-Anne
12. Musée Bourdelle
13. Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin
14. Maison de Balzac
15. Palais Galliera, musée de la mode
16. Musée d'art moderne
17. Musée Yves Saint-Laurent – Paris
18. Musée de Montmartre
19. Musée des peintres de Barbizon
20. Musée Alfred Bono

21. Musée des transports urbains, interurbains et ruraux
22. Musée des Capucins
23. Maison natale de Louis Braille
24. Musée municipal
25. Musée napoléonien d'art et d'histoire militaire
26. Musée Gatien Bonnet
27. Musée Henri Chapu
28. Musée Bossuet
29. Musée de la Grande Guerre
30. Musée de Melun
31. Musée municipal
32. Château musée de Nemours
33. Musée de la Préhistoire d'Île-de-France
34. Musée de Pro vins et du Provençal
35. Musée de la Seine-et-Marne
36. Écomusée
37. Musée Stéphane Mallarmé
38. Musée de la batellerie
39. Musée de la toile de Jouy
40. Musée de l'hôtel-Dieu
41. Musée du domaine royal de Marly-Louveciennes
42. Musée Victor Aubert
43. Maison Zola – Musée Dreyfus
44. Maison-musée Maurice Ravel
45. Musée de la ville

46. Musée d'art et d'histoire de Poissy
47. Musée du jouet Pierre Pinel
48. Musée Ramboltrain
49. Musée départemental Maurice Denis
50. Musée municipal
51. Fondation de Coubertin
52. Musée Lambinet
53. Musée français de la photographie
54. Musée Dunoyer de Segonzac
55. Musée municipal Robert Dubois-Corneau
56. Musée du château de Dourdan
57. Musée d'Étampes
58. Musée des années trente
59. Musée Albert Kahn
60. Musée Paul Landowski
61. Musée Paul Belmondo
62. Fondation Arp
63. Musée d'art et d'histoire de Colombes
64. Musée Roybet-Fould
65. Musée français de la carte à jouer et galerie d'histoire de la ville
66. Villa des Brillants – Auguste Rodin
67. Musée d'art et d'histoire de Meudon
68. Musée des automates
69. Musée d'histoire locale

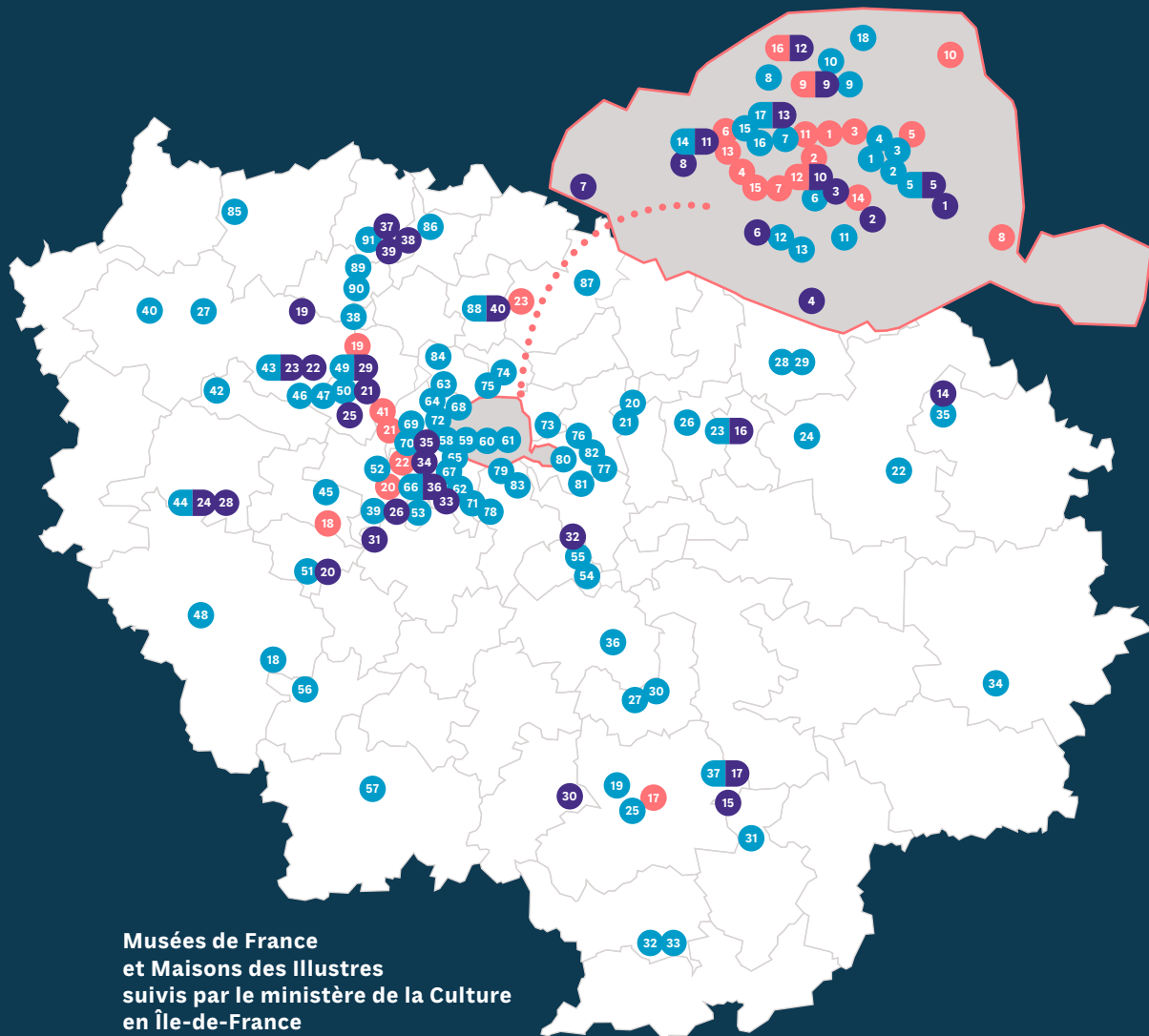
70. Musée des Avelines
71. Musée du domaine départemental de Sceaux
72. MUS – Musée d'histoire locale de Suresnes
73. Musée de l'histoire vivante
74. Musée d'art et d'histoire Paul Éluard
75. Musée municipal
76. Musée Adrien Mentienne
77. Musée de la Résistance Nationale
78. Écomusée du Val de Bièvre
79. Musée de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
80. Musée intercommunal de Nogent-sur-Marne
81. Musée intercommunal de Saint-Maur
82. Musée Émile Jean
83. MAC-VAL – Musée d'art contemporain du Val-de-Marne
84. Musée d'Argenteuil
85. Musée archéologique du Val-d'Oise
86. Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq
87. ARCHÉA, Archéologie en pays de France
88. Musée Jean-Jacques Rousseau
89. Musée Tavet Delacour
90. Musée Camille Pissarro
91. Musée Daubigny

Maison des illustres

1. Bibliothèque de l'Arsenal – Charles Nodier
2. Musée Curie
3. Maison Auguste Comte
4. Ateliers Chana Orloff
5. Maison Victor-Hugo
6. Musée Louis Pasteur
7. Appartement Le Corbusier
8. Musée Clémenceau
9. Musée national Gustave Moreau

10. Musée national Eugène Delacroix
11. Maison de Balzac
12. Musée national Jean-Jacques Henner
13. Musée Yves Saint-Laurent – Paris
14. Maison de Pierre Mac Orlan
15. Atelier – musée de Rosa Bonheur
16. Maison natale de Louis Braille
17. Musée Stéphane Mallarmé
18. Maison Elsa-Triolet – Louis Aragon
19. Château de Vaux-sur-Seine – Carlo Marochetti
20. Maison – Musée Raymond Devos
21. Maison natale de Claude Debussy
22. Château de Médan – Maurice Maeterlinck
23. Maison Zola – Musée Dreyfus
24. Maison-musée Maurice Ravel

25. Château de Monte-Cristo – Alexandre Dumas
26. Maison Léon Blum
27. Les Maisonnets – Nadia et Lili Boulanger
28. Maison Jean Monnet
29. Musée départemental Maurice Denis
30. Maison Jean Cocteau
31. Maison Atelier Foujita
32. Maison Caillebotte
33. La Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand



34. Maison des Jardies –
Léon Gambetta
35. Bibliothèque
Paul Marmottan

36. Villa des Brillants –
Auguste Rodin
37. Maison - atelier Émile
Boggio

38. Maison - atelier
de Daubigny
39. Maison du Docteur Gachet

40. Musée Jean-Jacques
Rousseau

**Musée national sous
tutelle du ministère
de la Culture**

1. Musée du Louvre
2. Musée d'Orsay
3. Musée national
d'art moderne – Centre
Georges Pompidou
4. Musée du Quai Branly
5. Musée Picasso Paris

6. Musée des Arts Asiatiques –
Guimet
7. Musée Rodin
8. Musée national de l'histoire
de l'immigration
9. Musée national
Gustave Moreau
10. Musée de la musique –
Philharmonie
11. Musée de l'Orangerie
12. Musée national
Eugène Delacroix

13. Cité de l'architecture
et du patrimoine
14. Musée national
du Moyen-Âge – Cluny
15. Musée des plans reliefs
16. Musée national
Jean-Jacques Henner
17. Musée du château
de Fontainebleau
18. Musée du Port-Royal
des Champs

19. Musée d'archéologie
nationale
20. Château de Versailles
et annexes
21. Musée des châteaux
de Malmaison
et de Bois Préau
22. Musée de la céramique
23. Musée de la Renaissance –
château d'Écouen

Faciliter la reprise d'activité des musées de France

La région Île-de-France compte 130 musées de France, dont 39 musées nationaux et 91 musées de collectivités territoriales, d'associations et de fondations. Ces derniers sont accompagnés par la DRAC, qui apporte conseils et aides techniques, veillant à l'application du code du patrimoine et au bon fonctionnement des établissements. Le dynamisme de l'appellation « Musée de France » est attesté par des demandes dont l'objectif est la reconnaissance par l'État de l'intérêt des collections et du projet culturel du musée.

Le contexte de la crise sanitaire avait, au moment de la réouverture des établissements en mai 2020, bénéficié assez largement aux musées de France territoriaux et associatifs et aux maisons des Illustres. La longue fermeture des établissements de novembre 2020 au printemps 2021 a freiné cet élan qui a pu reprendre à partir du 19 mai 2021 de façon plus durable. Si la disparité entre les grands musées et les musées territoriaux a peu évolué, elle diffère quant à la reprise d'activités, plus rapide dans ces derniers. Les établissements ont rebondi en programmant dès le mois de juin 2021 les manifestations du début de l'année, ou en proposant de nouvelles expositions, dont l'organisation est moins lourde que les grands rendez-vous culturels prisés des Franciliens comme des touristes français et étrangers.

Les musées de France comme les maisons des Illustres ont su mettre à profit les mesures gouvernementales pour accueillir les publics de façon professionnelle avec des services efficaces de réservation en ligne (tout en conservant la possibilité de délivrer des billets sur place pour les visiteurs de passage), de paiement sans contact, de billets horodatés, et enfin d'assurer une continuité d'activités pour les scolaires hors les murs, d'actualiser des contenus en ligne, etc.



Évolution des missions et déconcentration des procédures

Les procédures déconcentrées regroupent les demandes d'appellation Musée de France instruites en première instance par la DRAC, avant inscription du dossier au Haut Conseil des musées de France ; le label Exposition d'intérêt national (comité d'experts piloté par le Service des musées de France) ; le prix *Le Musée sort de ses murs* (sans objet en 2021) ; la validation des projets scientifiques et culturels (PSC), dont la rédaction constitue une obligation pour tous les musées bénéficiant de l'appellation Musée de France, en application de la loi LCAP du 7 juillet 2016. La recommandation d'ajouter aux PSC le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) est désormais intégrée. La 2^e session d'ateliers organisée par le service des musées avec le concours du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) a enregistré de très bons résultats, permettant la rédaction des documents intégrant la procédure d'urgence à adopter le cas échéant.

Le taux d'avancement du second récolement décennal débuté le 1^{er} janvier 2016 progresse pour atteindre en fin d'année 2021, un peu plus de 36 %. Les conseillers accompagnent les musées sur les travaux d'écriture : radiation de numéros d'inventaire pour les doublons, inscription à titre rétrospectif, marquage complet des œuvres, campagnes photographiques ou de numérisation en vue du versement sur les bases de données des musées et la base nationale Joconde qui figure sur la plateforme ouverte des patrimoines (POP), avec le soutien de subventions de fonctionnement. Les dépôts de plainte pour les biens manquants font également partie des actions du post-récolement.

Fonds régional d'acquisition des musées

La DRAC a soutenu les acquisitions du MAC/VAL (94) et les acquisitions du musée associatif de l'histoire vivante à Montreuil pour un montant total de 70 000 € (part État). Elle a également mis tous les moyens en œuvre pour concourir à la sauvegarde de la collection de l'atelier Rosa Bonheur, situé au château de By à Thomery (77), labellisé Maison des Illustres. Les dispositions ont permis de conserver en l'état l'aménagement de l'atelier Rosa Bonheur conçu par l'artiste dans la 2^e moitié du XIX^e siècle, puis laissé à la postérité après son décès (1822-1899). Composée de 431 œuvres et objets, la collection désormais départementale est inscrite à l'inventaire du musée de l'École de Barbizon et déposée au musée-atelier Rosa Bonheur.

L'Atelier de Rosa Bonheur
© Château Rosa Bonheur





Musée départemental
Maurice Denis
© 2021 M.A. Charier

Réouvertures et inaugurations en 2021

Inauguration par le Président de la République de la maison Zola - musée Dreyfus le 26 octobre 2021 à Médan, en présence de la ministre de la Culture, du directeur régional des affaires culturelles, de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, des élus du département des Yvelines. Ouverture au public du nouveau musée Dreyfus et de la maison restaurée, cadre de vie d'Émile Zola.

Inauguration par le Président Bédier du musée départemental Maurice Denis, le 17 septembre 2021, en présence du maire de Saint-Germain-en-Laye et du directeur régional des affaires culturelles. La 1^{re} partie des travaux est consacrée à la mise en conformité de l'accessibilité du musée, à la rénovation d'une partie du bâtiment et à la refonte du parcours de visite. Une 2^e phase concernant la chapelle, le jardin, les bureaux et l'atelier Maurice Denis doit être programmée.

Affiche d'exposition
© Musée d'Art et d'Histoire
Louis-Senlecq



Expositions temporaires

Les musées ont mis tout en œuvre pour garantir la prolongation ou le report des manifestations de 2020 au printemps et à l'automne de l'année 2021. L'année aura été marquée par une riche programmation d'expositions temporaires dont l'une a bénéficié du label « Exposition d'intérêt national » : *Pierre Gatier, de l'élégance parisienne aux rives de l'Oise, 1878-1944*. L'exposition répondait aux exigences d'un projet d'envergure avec le partenariat scientifique de l'INHA (Institut national d'histoire de l'art). La saison estivale a été propice à la découverte de l'exposition, du talent de dessinateur de l'artiste et du musée d'art et d'histoire de l'Isle-Adam.

Instruire les candidatures au label « Maison des Illustres »

Dans le cadre de la déconcentration décidée en 2020 pour l'instruction des demandes de label « Maison des Illustres », un appel à candidatures a été lancé en juillet 2021 sur le site de la DRAC.

Une seule candidature de la ville de Bougival pour la Datcha Tourgueniev a été reçue fin 2021. Son examen sera conduit en 2022 selon la nouvelle procédure.





Soutien



Spectacle vivant

P. 80

Arts visuels

P. 91

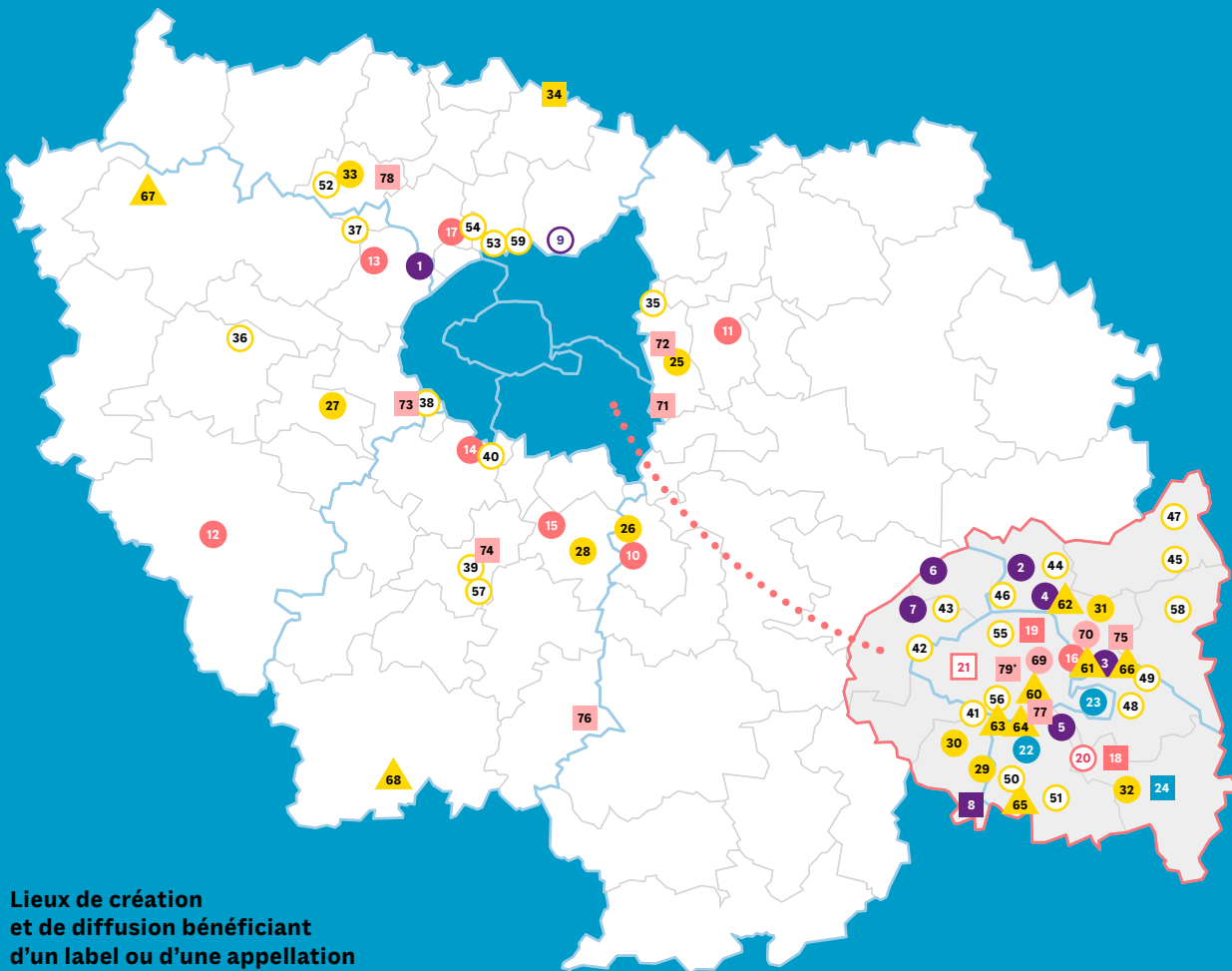


à la création



artistique

Carte de la création



Théâtre

- Centre dramatique national
- Pôle national du cirque
- Centre national des Arts de la rue et de l'espace public

Musique

- Scène de musiques actuelles
- Orchestre national en région
- Centre national de création musicale
- Centre national d'art vocal

Danse

- Centre de développement chorégraphique national
- Centre chorégraphique national

Arts visuels

- Fonds régional d'art contemporain
- Centre d'art contemporain

Pluridisciplinaire

- Scène nationale
- Centre culturel de rencontre
- Scène conventionnée d'intérêt national
- Atelier de fabrique artistique

Théâtre

Centre dramatique national

1. Théâtre de Sartrouville
2. Théâtre Gérard Philipe
3. Nouveau théâtre de Montreuil
4. Théâtre de la Commune
5. Théâtre des Quartiers d'Ivry
6. T2G
7. Théâtre des Amandiers

Pôle national Cirque

8. L'Azimut – Espace cirque / La Piscine / Théâtre Firmin Gémier

Centre national des arts de la rue et de l'espace public

9. Moulin Fondu

Musique

Scène de musiques actuelles

10. L'Empreinte
11. File 7
12. MJC – CS l'Usine à Chapeaux
13. MJC – La Clef
14. Paul B
15. Le Plan
16. Le Triton
17. Espace Michel Berger

Orchestre national en région

18. Orchestre national d'Île-de-France – ONDIF
19. Orchestre de chambre

Centre national de création musicale

20. La Muse en Circuit

Centre national d'art vocal

21. Accentus

Danse

Centre de développement chorégraphique national

22. La Briqueterie
23. Atelier de Paris

Centre chorégraphique national

24. CCN de Créteil et du Val-de-Marne

Pluridisciplinaire

Scène nationale

25. La ferme du Buisson
26. Théâtre Sénart
27. TSQY – Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines
28. Scène nationale de l'Essonne – Agora-Desnos
29. Les Gémeaux
30. Théâtre 71
31. MC93
32. MAC – Maison des Arts et de la Culture
33. Points Communs – Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise

Centre culturel de rencontre

34. Royaumont – abbaye et fondation

Scène conventionnée d'intérêt national

35. Les Cuizines
36. La Barbacane
37. Le Sax
38. L'Onde Théâtre – Centre d'art
39. Le Rack'Am
40. Opéra de Massy
41. Théâtre de Vanves
42. Théâtre de Suresnes Jean Vilar
43. Maison de la musique
44. La Maison des Jonglages
45. La Poudrerie
46. CAFAC – Espace 1789
47. Théâtre Louis Aragon
48. Scène Watteau
49. Centre des Bords de Marne
50. Théâtre Romain Rolland
51. Théâtre Cinéma Paul Éluard
52. Le Forum
53. Le Centre des Arts
54. Festival théâtral du Val-d'Oise
55. L'étoile du nord
56. 2R2C (De Rue et de Cirque)
57. Théâtre de Brétigny
58. Théâtre de Rosny-sous-bois
59. Centre des Arts

Atelier de fabrique artistique

60. À suivre, Paris 10^e
- La Loge, Paris 11^e
- Le Théâtre aux mains nues, Paris 20^e
61. L'Échangeur, Bagnolet (93)
62. La Nef, Banlieues Bleues Collectif Surnatural Caracol, Pantin (93)
63. Anis Gras, Arcueil (94)
64. Le Générateur, Gentilly (94)
65. La Maison du conte, Chevilly-Larue (94)
66. Musique au comptoir, Fontenay-sous-Bois (94)
67. Collectif 12, Mantes-la-Jolie (78)
68. Farine de Froment, Le Mérévilleois (91)

Arts visuels

Fonds régional d'art contemporain

69. Le Plateau
70. Les Réserves

Centre d'art contemporain

71. Centre Photographique d'Île-de-France
72. La ferme du Buisson
73. Micro Onde – Centre d'art contemporain de L'Onde
74. CAC – Brétigny
75. La Galerie
76. Le Cyclop de Jean Tinguely
77. Le CREDAC
78. Abbaye de Maubuisson
79. Le Bal, Immanence, Betonsalon, Goswell Road, Glassbox, Treize, Doc, Art Azoï

Spectacle vivant

L'offre artistique relative au spectacle vivant en Île-de-France représente environ 35 % de l'offre nationale, ce qui illustre le dynamisme de la région. Si le territoire de Paris intra-muros reste une vitrine essentielle à la visibilité et à la diffusion des artistes, l'irrigation artistique de l'ensemble du territoire francilien au plus près des populations reste un objectif stratégique de l'action de la DRAC.

Au sein du Pôle de coopération Création, territoires et démocratisation culturelle, le Service régional de la création (SRC) assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion de la danse, de la musique, du théâtre et des disciplines associées (arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte...) et des arts visuels. En outre, il met en œuvre la réglementation et contrôle son respect dans le cadre de la vérification des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants (licences) et des informations de prestation de service d'entrepreneurs étrangers.

Il organise également les fonctions d'expertise artistique et de diagnostics territoriaux, les propositions d'action, de négociation et de mise en œuvre de politiques publiques à l'échelle régionale. Il apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes et aux artistes dans un souci d'exigence artistique et d'aide à l'emploi. Les labels nationaux ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels (artistiques, culturels, territoriaux, professionnels) qui participent à la diversité artistique, au renouvellement des publics et à l'éducation artistique et culturelle.

Des résidences (annuelles, pluriannuelles) de différentes natures (création, recherche, expérimentation) complètent ces dispositifs, en permettant une présence artistique dans les territoires et une aide à des théâtres de ville non soutenus au titre du fonctionnement par la DRAC, mais qui œuvrent à un maillage territorial et à une pluralité de l'offre artistique.

La politique mise en œuvre dans le secteur du spectacle vivant s'appuie également sur la formation, avec un réseau solide constitué notamment de deux pôles d'enseignement supérieur (Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt ; Pôle Sup 93), d'un centre de formation du musicien intervenant (CFMI) à Orsay, de deux écoles nationales de cirque (Académie Fratellini à Saint-Denis ; École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois). Ce réseau est complété par le Centre de formation aux apprentis l'ESCA (Asnières) et La Filière (Bagnolet). En ce qui concerne les arts visuels, la question de la jeune création, avec notamment l'émergence de nombreux collectifs d'artistes, constitue un atout et une spécificité régionale forte.

Par ailleurs, les conséquences de la crise sanitaire ont continué de peser lourdement et de manière durable sur le secteur du spectacle vivant et de la création. Une analyse effectuée au mois de décembre 2021 sur les 30 structures labellisées par l'État (CDN, CCN, CDCN, SMAC, SCIN, Scènes nationales, etc.) a permis de constater une diminution de la fréquentation de 20 % par rapport à l'année 2019, année de référence avant la crise sanitaire. On constate que ce sont les territoires de la grande couronne qui sont le plus impactés par la baisse de fréquentation (30 % en moyenne).

Néanmoins, le SRC a pu engager 100 % de ses crédits, soit 89,2 M€ : 73,3 M€ sur le programme 131 (Création) et 15,9 M€ sur le programme 361 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture). S'agissant du secteur indépendant et plus particulièrement dans le secteur des arts visuels, une forte augmentation du nombre de demandeurs a conduit la DRAC à augmenter sa dotation de plus de 3,4 % (18,4 M€ en 2021 contre 17,8 M€ en 2020). En complément, 5,9 M€ ont été mobilisés au titre du Plan de relance pour accompagner les structures les plus fragilisées.

2021 a également été l'année de construction du Contrat de plan État-Région (CPER) sur la période 2021-2027, incluant un volet culture, qui a permis au total de mobiliser pour le secteur de la création plus de 40 M€ (27,3 M€ sur le programme 131 et 13 M€ sur le programme 361) sur les 127 M€ inscrits pour la part État.

L'aide en faveur des festivals initiée en 2020 a été reconduite en 2021. Ce fonds exceptionnel de compensation géré en DRAC visait à soutenir les festivals de tous les secteurs artistiques - hors musique et variétés dont les demandes ont été adressées au Centre National de la Musique cette année. Par ailleurs, les critères d'éligibilité ont également évolué pour se concentrer sur les festivals qui se sont déroulés entre le 19 mai 2021 et le 30 septembre 2021 et dont les dépenses et recettes sont impactées par la situation sanitaire. La DRAC a ainsi pu accompagner 14 festivals, en plus de ceux qui sont accompagnés au titre du droit commun, pour un montant de plus de 300 k€.

Enfin, le SRC s'est attaché à renforcer la présence féminine lors des nominations à la tête des institutions (Frédérique Latu à la tête des Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, Pauline Bayle à la direction du CDN de Montreuil, Charlotte Bartissol à la direction de ProQuartet, Bernadette Dodin à la direction du Pôle sup 93), mais également à renforcer le soutien aux compagnies et ensembles du secteur de la création dirigés par des femmes. Les efforts entamés ces dernières années doivent être poursuivis, notamment dans le secteur musical.



FOCUS

FESTIVALS

Un soutien renforcé de l'État aux festivals, vecteurs d'irrigation culturelle

Principes d'engagement de l'État en faveur des festivals et Charte de développement durable

La ministre de la Culture a souhaité soutenir de manière forte et volontariste les festivals, durement touchés par la crise sanitaire et relancer la politique publique de l'État en faveur de ces manifestations, particulièrement impliquées dans la vie économique et sociale des territoires et de leurs habitants.

Pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire au niveau national, des fonds exceptionnels dédiés aux festivals ont été déployés en 2020 (20 M€) et en 2021 (30 M€), permettant à de nombreuses manifestations, tous secteurs confondus, de tenir leur édition en les adaptant aux règles sanitaires.

Le ministère, dans le cadre des États généraux des festivals qui se sont achevés en décembre 2021, a également renouvelé son engagement envers les festivals en élaborant des principes d'intervention.

Trois types d'aides ont été identifiés :

- L'aide ponctuelle, apportée à un festival ayant un projet précis et au moins deux ans d'existence, respectant les critères d'engagement de l'État, et nécessitant une intervention publique ponctuelle ;
- L'aide pluriannuelle, apportée à un festival qui démontre une expérience concluante à travers la tenue de deux premières éditions et cherche à développer ses actions ou son ancrage territorial ;
- L'aide transversale, proposée dans le cadre de fonds dédiés pour accélérer des changements de pratiques et encourager les festivals à la mise en place de démarches vertueuses (transition écologique, transition numérique, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, etc.).

Ce cadre est prévu pour s'adapter aux besoins des professionnels grâce à une relative plasticité des critères, tout en posant des conditions de base dont le respect est nécessaire pour bénéficier d'un soutien public. Particulièrement soucieux des enjeux environnementaux et de la nécessaire transition écologique à mener, le ministère de la Culture a souhaité aller plus loin en établissant une Charte de développement durable en faveur des festivals. Elle permet d'appuyer les démarches vertueuses grâce à des fonds dédiés dans l'ensemble des champs d'activités d'un festival.

Un plan d'actions à 3 ans et 10 objectifs :



**1 – Mobilités douces
et actives**



**2 – Maîtrise des
consommations
d'énergie et de fluides**



**3 – Alimentation
responsable**



**4 – Gestion responsable
des déchets**



**5 – Achats durables
et responsables**



**6 – Respect des sites
naturels, espaces
verts et biodiversité**



**7 – Mieux vivre
ensemble**



**8 – Impacts
économiques
et sociaux**



**9 – Management
responsable**



**10 – Sensibilisation
en matière
d'éco-responsabilité**

Assurer toujours mieux la pluralité de l'offre théâtrale



Labels nationaux et appellations

7	Centres dramatiques nationaux (CDN)	1	Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)
9	Scènes nationales (SN)		
1	Pôle national Cirque (PNC)	7	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)



Autres lieux

29	lieux de création et de diffusion	28	lieux ou équipes soutenus au titre d'une résidence artistique
8	ateliers de fabrique artistique		
3	lieux de compagnonnage pour la Marionnette		



Aide aux équipes indépendantes

95	équipes conventionnées sur 3 ans	10	équipes conventionnées sur 2 ans
75	équipes aidées au projet		



Budget

En 2021, le soutien de la DRAC au secteur théâtral s'est traduit par un budget de 45,4 M€ au titre du programme 131 et de 4,7 M€ au titre du programme 361. Au titre du Plan de relance, le département Théâtre a engagé 2,6 M€. L'augmentation significative des enveloppes budgétaires exécutées en 2021 sur les deux programmes s'explique d'une part par la poursuite du processus de déconcentration initié en 2019, d'autre part par un volume important et inédit de délégations en gestion liées à la crise sanitaire et aux dispositifs d'aide nationale engagés par la DRAC.

En matière d'investissement, le CPER mobilise les partenaires publics autour de projets emblématiques :

- Réhabilitation du CDN Nanterre-Amandiers, l'un des plus importants CDN de France : le recrutement unanime de la nouvelle direction du théâtre en juillet 2020 a permis de relancer un chantier complexe. La participation de l'État s'élèvera pour ces travaux à 12,1 M€ (9 M€ pour le ministère de la Culture ; 2,1 M€ au titre de la Dotation régionale d'investissement et 1 M€ au titre du Pacte métropolitain).
- L'Académie Fratellini (Saint-Denis) : l'école de cirque fera l'objet d'une intervention de la DRAC de 3,5 M€ (1,6 M€ au titre du programme 131 engagé en 2021 et 1,9 M€ au titre du programme 361 à engager en 2022).
- L'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois : la DRAC a arbitré un engagement de 1 M€, inscrit au CPER, auquel s'est ajoutée dès 2021 une subvention de 250 k€ pour des travaux d'urgence.



Événements majeurs

L'année 2021 a été marquée par des événements importants au sein du réseau labellisé :

- Un objectif majeur de soutien aux artistes féminines a été atteint grâce à :
 - La nomination de Pauline Bayle à la tête du CDN de Montreuil, qui porte à trois le nombre de CDN franciliens dirigés par une femme.
 - L'accompagnement renforcé aux compagnies de théâtre et arts associés dirigées par des femmes - avec l'entrée dans le dispositif du conventionnement à trois ans de 5 équipes féminines, et l'entrée dans le dispositif du conventionnement à deux ans de 7 équipes féminines, dans le cadre de la préfiguration de la réforme des aides déconcentrées au spectacle vivant.
- Les secteurs des arts de la rue et de l'espace public ainsi que du cirque, fortement impactés par la crise sanitaire, ont fait l'objet d'un accompagnement inédit en 2021, grâce à l'apport de 500 k€ au titre du plan de relance.

- Le Schéma d'orientation des arts du cirque (SODAC) en Île-de-France a pu être relancé dans le cadre de la reprise, et confié au Pôle national cirque d'Antony (92) qui a bénéficié en 2021 d'une aide exceptionnelle de 30 k€. La conduite du chantier se poursuivra en 2022, avec la reconduction de cette aide.

Dans le champ du secteur indépendant, l'entrée dans le dispositif du conventionnement triennal de huit équipes a permis le retour à un niveau de renouvellement important qui n'avait plus été atteint depuis 2017 pour des raisons de contraintes budgétaires. L'entrée dans le dispositif d'une équipe auparavant soutenue au titre de son travail chorégraphique a ouvert la voie à davantage d'interdisciplinarité. Le conventionnement d'une compagnie œuvrant dans les arts du récit est venu répondre à une nécessité de diversité artistique.

Enfin, le ministère de la Culture intervient à hauteur de 3,72 M€ dans le budget des Ateliers Médicis, soit plus de 85 % des subventions publiques perçues par l'EPCC, lieu de recherche, de création et de partage situé à Clichy / Montfermeil (93). Les Ateliers Médicis déploient leurs activités et leurs missions depuis 2016. Ils participent ainsi au développement, au désenclavement et à l'ouverture d'un territoire concerné par une importante opération de renouvellement urbain, avec notamment l'arrivée du Grand Paris Express. L'EPCC sera par ailleurs installé dans un nouveau bâtiment à l'horizon 2025, grâce aux financements de l'État et des collectivités territoriales.



Soutenir les compagnies de danse et ensembles musicaux impactés par la crise

Musique



Labels nationaux et appellations

1	Centre national de création musicale (CNCM)	1	Centre culturel de rencontre (CCR)
1	Centre national d'art vocal	2	Orchestres nationaux en région
8	Scènes de musiques actuelles (SMAC)	11	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

Autres lieux

2	studios	18	lieux soutenus au titre d'une résidence artistique
1	bibliothèque musicale	1	centre de formation du musicien intervenant (CFMI)
7	ateliers de fabrique artistique dédiés à la musique et 2 pluridisciplinaires	7	établissements de formation continue / insertion

Aides aux équipes indépendantes

26	ensembles conventionnés (3 ans)	3	orchestres associatifs
30	ensembles en structuration (2 ans)	20	compositrices et compositeurs soutenus dans le cadre du dispositif d'aide à l'écriture d'une œuvre musicale originale
33	équipes aidées au projet, dont 4 pour un projet interdisciplinaire		

Danse



Labels nationaux et appellations

1	Centre chorégraphique national (CCN)	9	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)
2	Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)		

Autres lieux

5	lieux conventionnés	20	lieux soutenus au titre d'une résidence artistique
1	atelier de fabrique artistique		
1	réseau conventionné	7	centres habilités à dispenser la formation de professeur de danse

Aides aux équipes indépendantes

13	équipes conventionnées (3 ans)	39	équipes aidées au projet, dont 4 pour un projet interdisciplinaire
22	équipes en structuration (2 ans)	4	équipes recevant des aides spécifiques



Budget

Le budget du département Danse et Musique de la DRAC a été porté en 2021 à 31,9 M€, cumul des crédits d'intervention au titre des programmes 131 (23 M€), 361 (8,7 M€) et 224 (actions internationales – 158 k€). Au titre du Plan de relance, la DRAC a engagé en sus 3,4 M€, soit un budget total de 35,3 M€.

L'augmentation significative des enveloppes budgétaires exécutées en 2021 s'explique par :

- la poursuite du processus de déconcentration initié en 2019
- l'attribution des mesures nouvelles
- les mesures exceptionnelles de soutien accordées en réponse à la crise sanitaire

En matière d'investissement, l'État a accompagné la construction de la scène de musiques actuelles Forum II, à Vauréal (95). Les travaux ont démarré en 2021 pour une livraison du nouvel équipement en 2023.

Parmi les évolutions saillantes du budget du département Danse et musique en 2021, sont à souligner :

- l'engagement sans précédent de la DRAC en faveur du secteur indépendant, portant son niveau d'intervention à plus de 8 M€ (secteur chorégraphique : 2,5 M€ ; secteur musical : 5,6 M€)
- la consolidation du soutien aux labels avec 500 k€ de mesures nouvelles pérennes
- le renforcement du soutien à la présence artistique sur les territoires (résidences)
- le renforcement du soutien de l'enseignement supérieur (modernisation) et du secteur de l'insertion



Événements majeurs

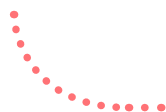
Toujours fortement impactée par le contexte sanitaire, l'année 2021 aura été inscrite sous le signe de la solidarité, de l'inventivité et du rebond. Le département Danse et Musique s'est attaché à être au plus près du secteur et toujours réactif.

Il aura également veillé à poursuivre les orientations du projet stratégique de la DRAC : conforter le réseau des structures labellisées, encourager et soutenir les compagnies, ensembles, artistes et structures qui développent des processus innovants, expérimentaux, participatifs de création et dont le territoire et/ou les populations sont les moteurs de leur recherche...

L'année aura été également marquée par des événements importants au sein du paysage musical et chorégraphique francilien :

- la nomination de Frédérique Latu à la tête des Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis
- le renouvellement des directions de 3 des 8 SMAC franciliennes avec les nominations de Clément Praud à l'Usine à Chapeaux (Rambouillet), de Franck Michaud à la Clé (Saint-Germain-en-Laye), de François Beaudnon à Paul B (Massy)
- le renouvellement des directions des deux établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France : Claude Georgel à la direction du PSPBB et Bernadette Dodin à la direction du Pôle sup 93
- la nomination de Charlotte Bartissol à la direction de ProQuartet
- le lancement d'une démarche SOLIMA : réunis à l'initiative du RIF (Réseau des Musiques actuelles en Île-de-France), les acteurs professionnels et partenaires publics franciliens, se sont accordés pour envisager le principe d'une réflexion collective et pérenne dans le secteur des musiques actuelles à travers la mise en œuvre d'un schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles
- l'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national musique et cinéma au théâtre de Rosny-sous-Bois (93)

- l'inauguration du Point Fort d'Aubervilliers, lieu dédié aux musiques et danses du monde
- le développement du projet porté par Philippe Decouflé à la Chaufferie, espace de travail et de création dédié au secteur chorégraphique
- l'accompagnement de l'offre de formation professionnelle « passeurs culturels en danse hip hop »
- le soutien à deux projets ambitieux en faveur de l'insertion professionnelle proposés en réaction à la crise par les deux CDCN d'Île-de-France
- le repérage et l'accompagnement de nouveaux projets dans des communes de la grande couronne (Limours, Ris-Orangis, Saint-Escobille, Combs-la-Ville, Tournan-en-Brie, Egreville...)



Simplifier la procédure de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants

Chiffres clés

5 064

déclarations traitées en 2021
(+ 12 % par rapport à 2020) :

- 1663 premières déclarations
- 3401 renouvellements

136

informations de prestation
de service en France d'entrepreneurs
de spectacles vivants établis
hors France enregistrées
(- 45 % par rapport à 2020)

L'année 2021 au Bureau des licences a été marquée par le perfectionnement des méthodes de travail adaptées à la procédure des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants 100 % dématérialisée.

La gestion des dossiers, largement simplifiée par l'adaptation du logiciel Atalie au régime déclaratif, a permis d'accompagner davantage les entrepreneurs dans leurs démarches, en apportant des réponses à leurs questions pendant les permanences téléphoniques hebdomadaires.

L'effort de pédagogie engagé par les gestionnaires a été visible sur le nombre plus important de dossiers déposés complets et conformes au régime juridique des licences. Par conséquent, ce travail a contribué à raccourcir les délais d'instruction des dossiers.

Malgré les difficultés rencontrées par les acteurs du monde de la culture, de nouveaux entrepreneurs de spectacles vivants ont effectué les déclarations de leur activité. Ce constat est confirmé par le chiffre de plus de 1 000 premières déclarations valides.

Arts visuels

Labels nationaux et appellations

6

Centres d'art labellisés
d'intérêt national

1

Fonds régional d'art contemporain
à Paris, avec une implantation
au cœur de la Fondation Fiminco
à Romainville destinée à accueillir
les réserves du FRAC pour laquelle
la DRAC investit 2,2 M€

Autres lieux

30

Centres d'art ou structures de
promotion de l'art contemporain

1

réseau d'art contemporain
(TRAM)

1

festival de photographie (Circulation)

Aides aux équipes indépendantes

0,7 M€

investis par la DRAC au titre
de la commande publique
et du 1 % artistique

47

plasticiennes et plasticiens
ayant eu accès à un atelier
ou un atelier-logement

132

plasticiennes et plasticiens ayant
bénéficié d'une aide à la création
ou à l'aménagement de leur atelier

Les effets de la crise sanitaire se sont prolongés en 2021. Néanmoins, du point de vue des structures, différentes mesures nouvelles et notamment le « fonds captation » ont permis de maintenir un lien entre les artistes, les œuvres et les populations tout en renouvelant les pratiques.



Budget

En 2021, le soutien de la DRAC au secteur des arts visuels s'est traduit par un budget de 3,6 M€ au titre du programme Création et de 83 k€ au titre du plan de relance.

Le principal impact de la crise s'est fait ressentir sur les artistes auteurs qui ne bénéficient pas du régime de l'intermittence, avec une montée très significative des demandes pour les aides individuelles : 460 demandes en 2021 contre 274 demandes en 2020. En 2021, un redéploiement exceptionnel du plan de relance et des crédits complémentaires de fin d'année a permis de faire face à ce flot de demandes attestant de l'extrême fragilité du secteur (250 k€ au budget primitif, 560 k€ réalisés).

En matière d'investissement, le Contrat de plan État-Région (CPER) mobilise les partenaires publics autour de la réhabilitation de 6 centres d'art (Brétigny-sur-Orge, Noisiel, Pontault-Combault, Noisy-le-Sec, Vélizy-Villacoublay, Gennevilliers) pour un montant cumulé de 1,6 M€ (État 1 M€, Conseil régional 0,6 M€).



Événements majeurs

Des actions structurantes ont marqué l'année 2021 :

Le plan d'actions du Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) francilien, ambitionne de mieux accompagner les artistes plasticiens tout au long de leur parcours professionnel, avec la fin des travaux du Comité de pilotage articulés autour de 4 chantiers : la création d'un centre de ressource, l'art dans l'espace public, la politique d'ateliers et d'ateliers logement, et la diffusion internationale des artistes franciliens.

Dès la fin 2021, des résidences de création SODAVI-F se sont mises en œuvre à Noisy-le-Sec, Brétigny-sur-Orge, Paris et Arcueil. Un protocole d'accord 2021-2023 avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis doté à hauteur de 200 k€ sur des enjeux de contrat de filière a été signé.

Le lancement d'un état des lieux sur la jeune création et notamment sur les collectifs d'artistes franciliens constituera une aide à la décision nécessaire. Eu égard au coût du foncier en Île-de-France, à la pénurie d'ateliers et d'ateliers logement, à la concentration d'écoles d'art nationales sur le territoire, cette floraison de nouveaux modes d'organisation des lieux de production et de diffusion de l'art répond à des besoins objectifs et représente un véritable creuset pour la création contemporaine (dont 4 seulement sont soutenus au fonctionnement pour un total de 20 k€). À ce jour une trentaine de collectifs d'artistes est repérée sur l'ensemble du territoire, constituant ainsi une spécificité régionale. Sur ce sujet, l'été culturel 2021 a permis de repérer et de soutenir la jeune création et de nouvelles équipes.

Le 1 % et la commande publique, qui constituent le principal soutien à la création pour les artistes, ont subi un arrêt net dû au ralentissement des constructions. En 2021, seuls 6 projets 1 % se sont finalisés (Paris, Aubervilliers, Valenton, Bussy-Saint-Georges, Pantin et Champigny-sur-Marne) et une commande publique à Ivry mais 7 procédures ont été lancées dont deux symboliques pour le secteur avec le Centre national des Arts plastiques (Pantin) et le projet Camus qui abritera les nouveaux locaux des services du ministère de la Culture (Paris). Les autres procédures concernent les villes de Poissy, Saint-Denis, Villeneuve-le-Roi et Créteil avec le Rectorat. Une procédure de commande a été également lancée par la commune de Fontainebleau en lien avec l'École nationale des Beaux-Arts de Paris (ENSBA).

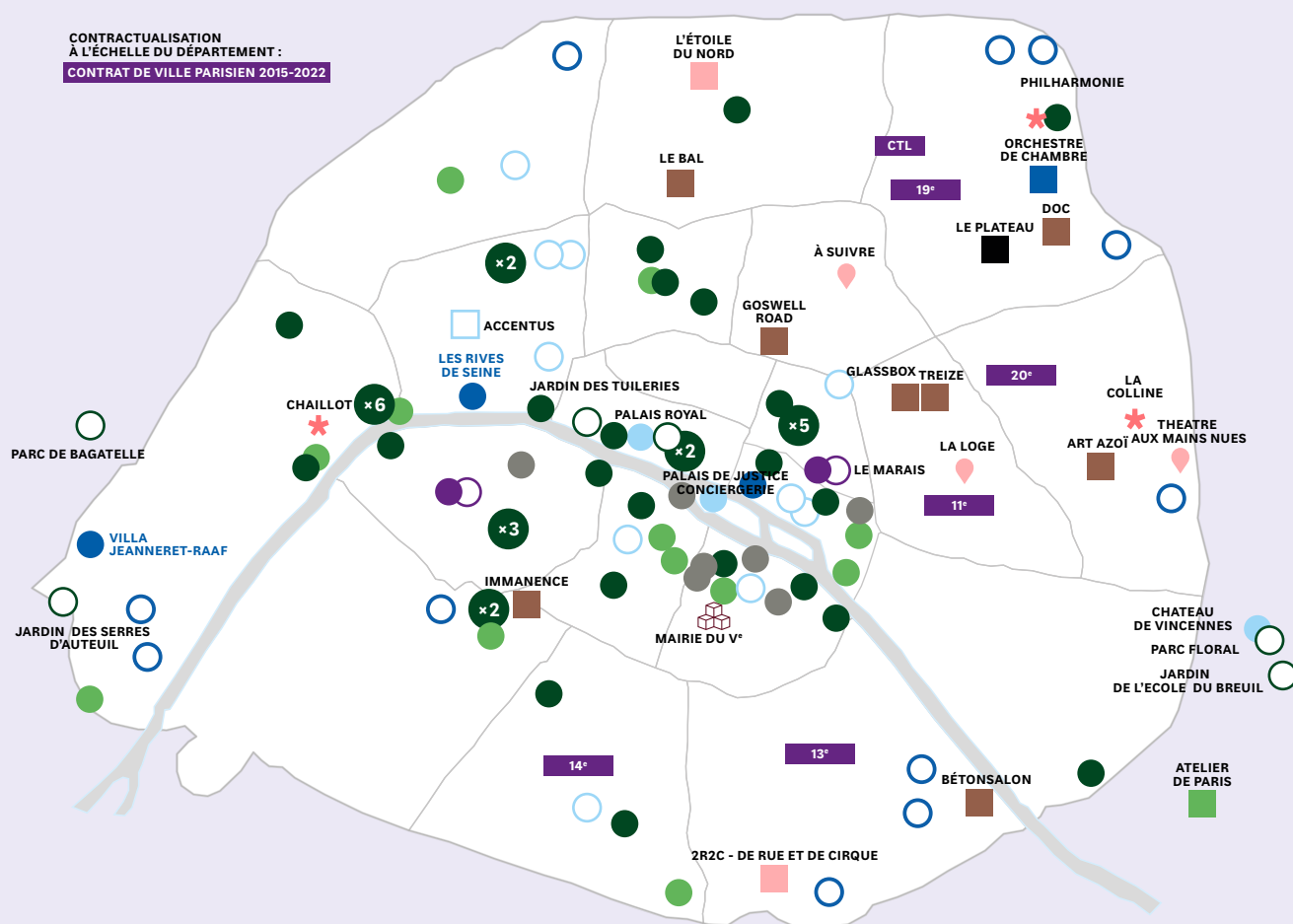
© Romain Vicari,
BIG BLUE, 2021.
Artiste lauréat
de l'Aide individuelle
à la création 2021





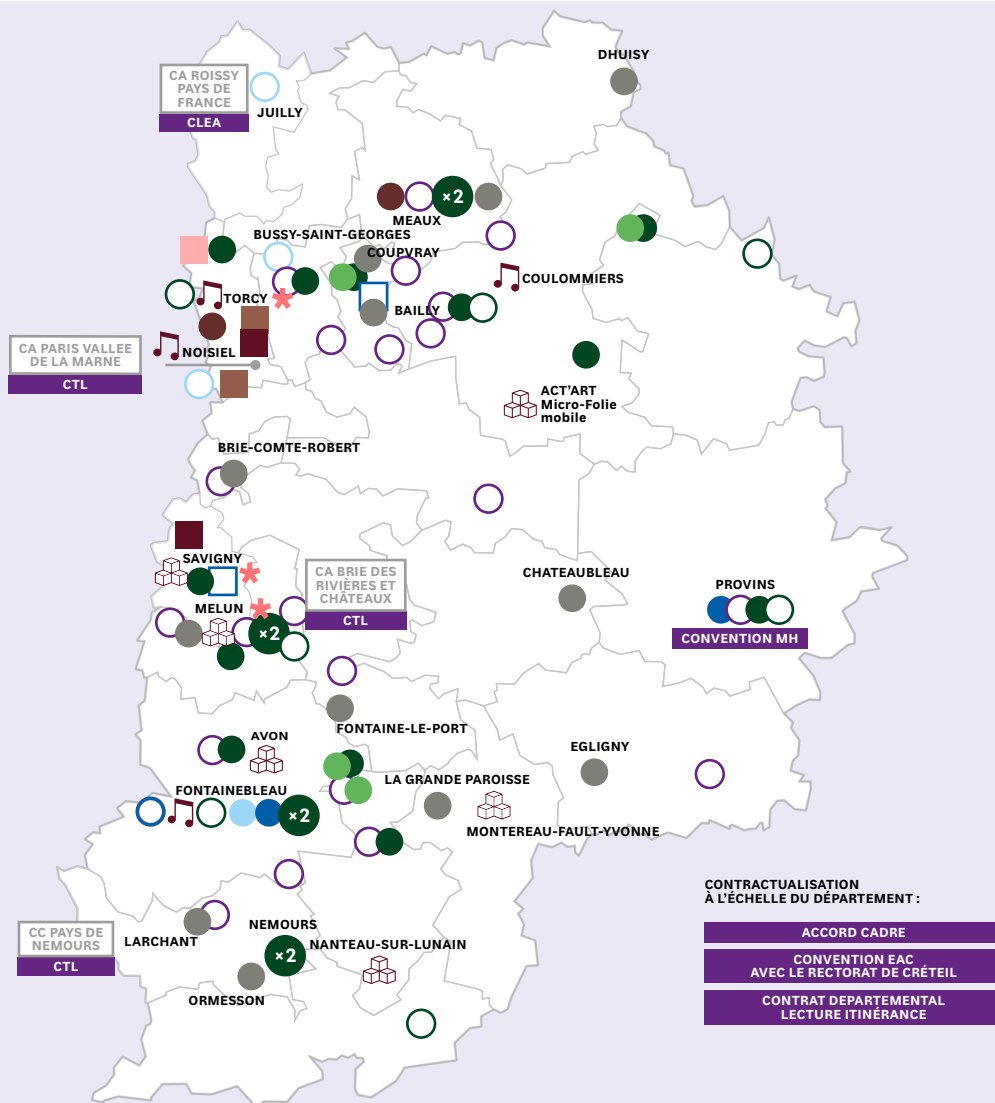


Actions de la DRAC par département



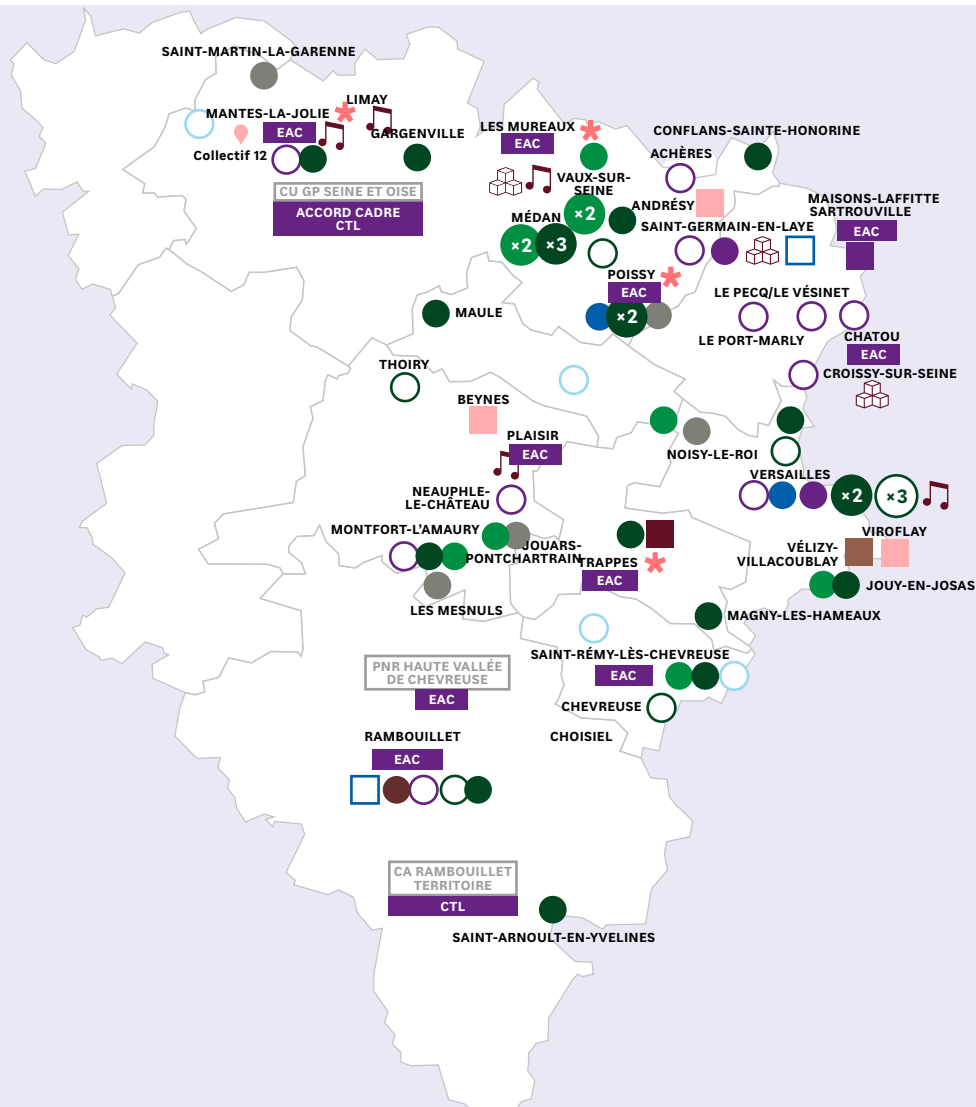
Ville de Paris

La Ville de Paris compte 2 175 601 habitants, ce qui représente 17 % de la population francilienne. Le budget que lui consacre la DRAC en 2021 s'élève à 39,7 M€, soit 28 % de ses crédits d'intervention. Le principal outil d'articulation de politique culturelle reste aujourd'hui le contrat de ville parisien signé en 2015 et actif jusqu'en 2022. Concernant l'action culturelle, État et collectivité se sont entendus pour agir prioritairement dans les Quartiers politique de la ville (QPV). Cet engagement respectif se manifeste, depuis 2018, par un contrat territoire-lecture construit sur mesure en faveur des quartiers prioritaires des 4 arrondissements concernés.



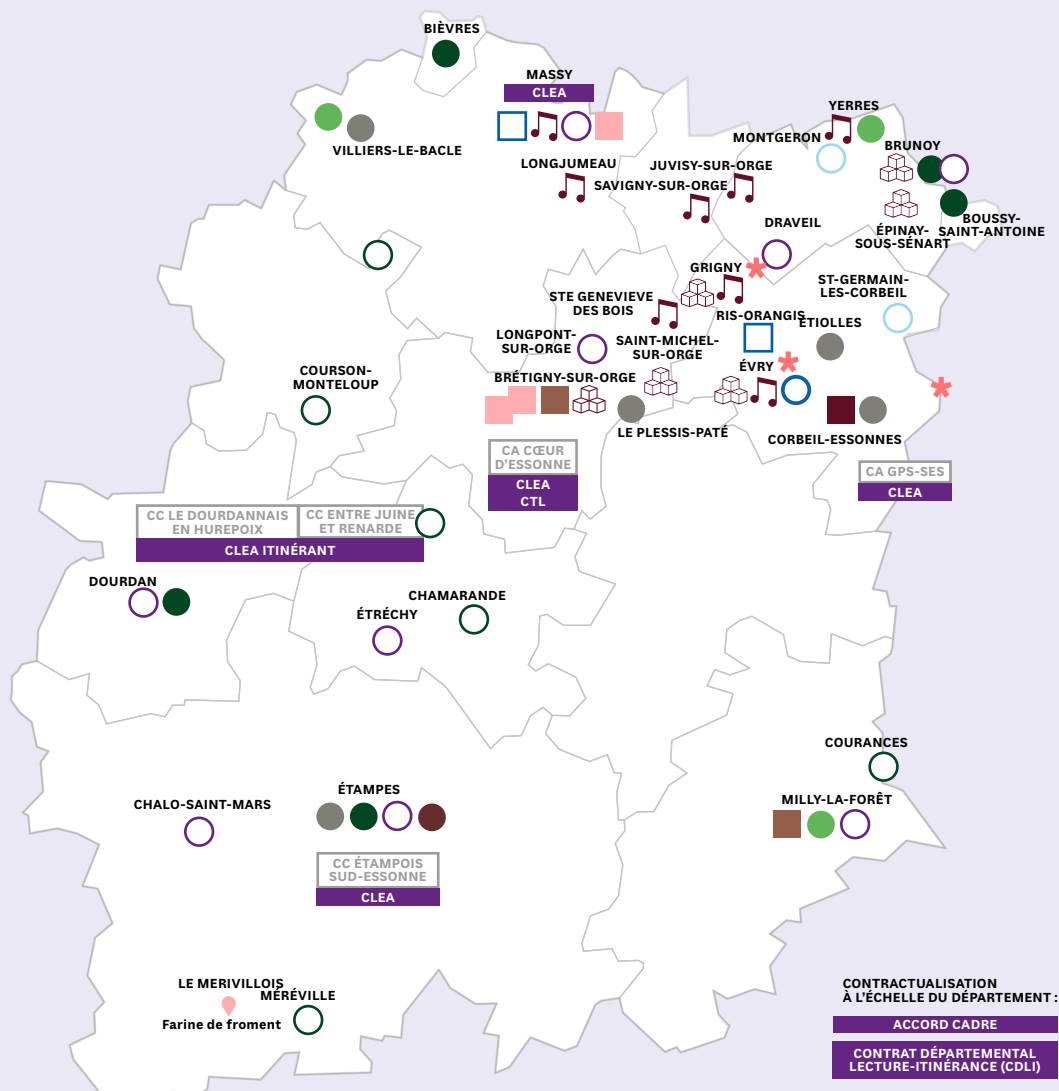
Seine-et-Marne

Ce département présente une richesse patrimoniale importante, tandis que les lieux labellisés pour la création sont peu nombreux et concentrés sur la frange urbanisée du nord-ouest. Le budget consacré à la Seine-et-Marne en 2021 s'élève à 9 M€, soit 7 % des crédits d'intervention de la DRAC. S'y ajoute la dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques publiques. En 2021, celle-ci a permis d'accompagner 18 projets, pour un montant total de 983 607 €. Le partenariat entre le Conseil départemental et la DRAC s'appuie sur une approche territoriale concertée, stratégique et structurée par intercommunalités.



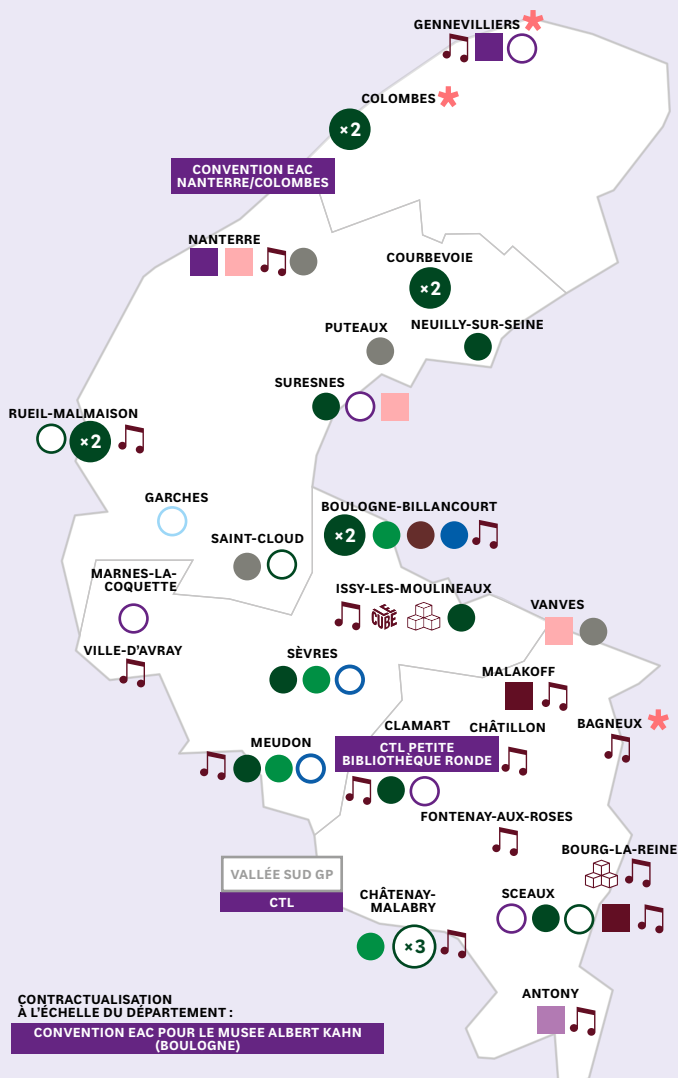
Yvelines

Rural à l'Ouest et au Sud (Rambouillet, Haute Vallée de Chevreuse...) et urbanisé à l'Est (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Poissy...), le département des Yvelines attire par son héritage patrimonial de nombreux visiteurs. Le territoire est caractérisé par de forts contrastes. Le budget consacré par la DRAC aux Yvelines en 2021 s'élève à 10,6 M€, soit 3 M€ de plus qu'en 2020. Si l'on y ajoute la dotation aux bibliothèques, particulièrement élevée cette année (2,4 M€), le département reçoit 9 % des crédits d'intervention de la DRAC. Les crédits consacrés aux Patrimoines sont proportionnellement plus importants que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui reflète la richesse patrimoniale du département.



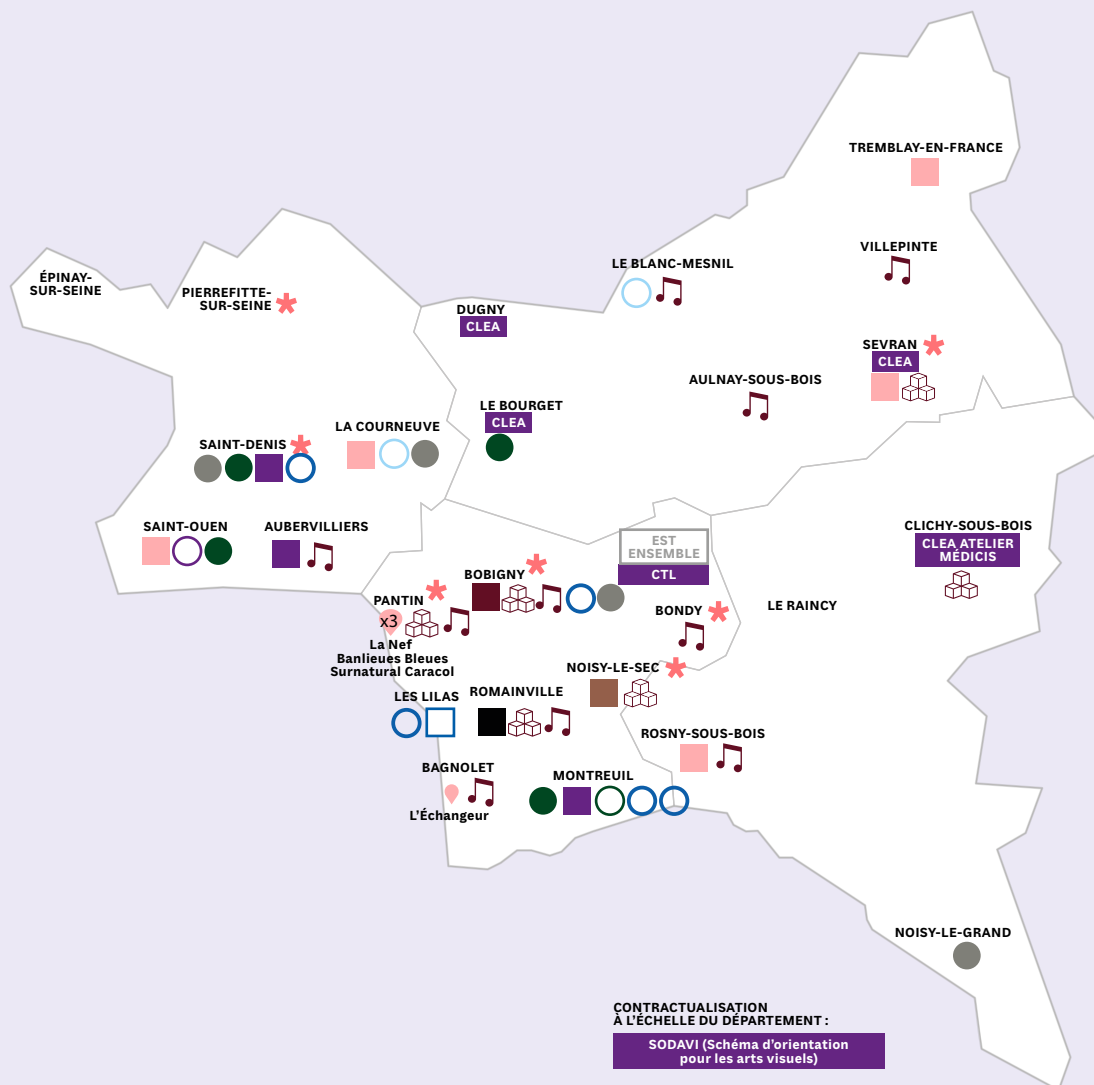
Essonne

L'Essonne bénéficie d'une croissance démographique importante, dont le Nord-ouest du département est le principal moteur. En 2021, l'action de la DRAC en Essonne se traduit par un budget de 6 M€, soit 5 % de ses crédits d'intervention. Ce budget est en augmentation de 28 % par rapport à 2020. En outre, les projets d'investissement des bibliothèques essonniennes ont été financés à hauteur de 843 k€, par des crédits issus de la dotation générale de décentralisation. Cette action poursuit son intensification, en appui sur la relation de qualité construite avec le Conseil départemental, traduite par la signature d'un avenant à la convention cadre pour des crédits complémentaires (500 k€) au bénéfice de la création et des publics.



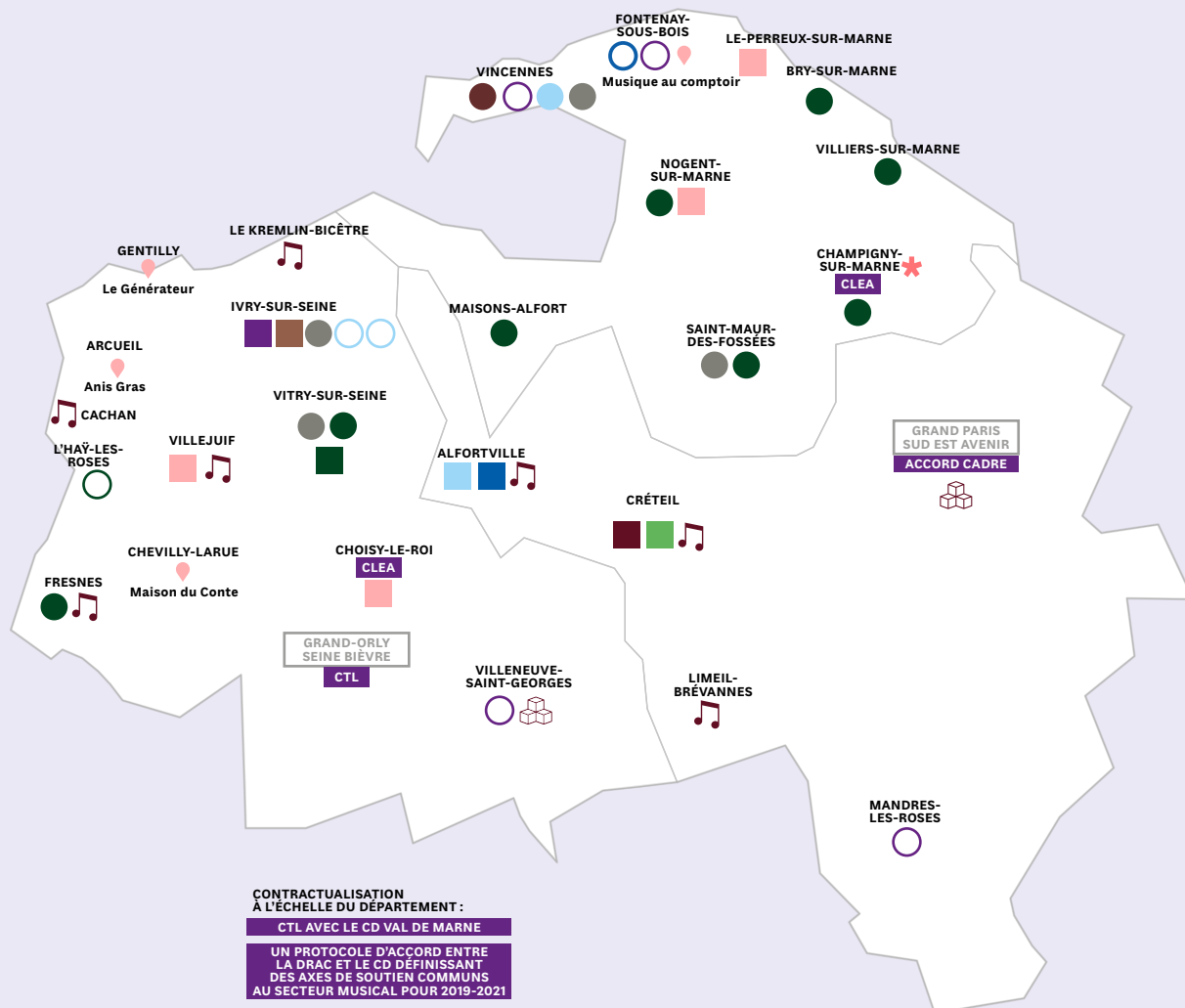
Hauts-de-Seine

Limitrophe de six départements franciliens, le département des Hauts-de-Seine se caractérise par une certaine centralité. Sa densité de population, supérieure à 9 000 hab/ km², en fait un département-ville. Il est cependant marqué par une disparité sociale entre les villes regroupant les 21 QPV et celles où se concentrent les catégories socio-professionnelles les plus favorisées. Ce département patrimoniallement riche et bien doté en termes d'équipements bénéficie d'un soutien de la DRAC de 17,7 M€ en 2021 et s'appuie sur des politiques culturelles locales actives.



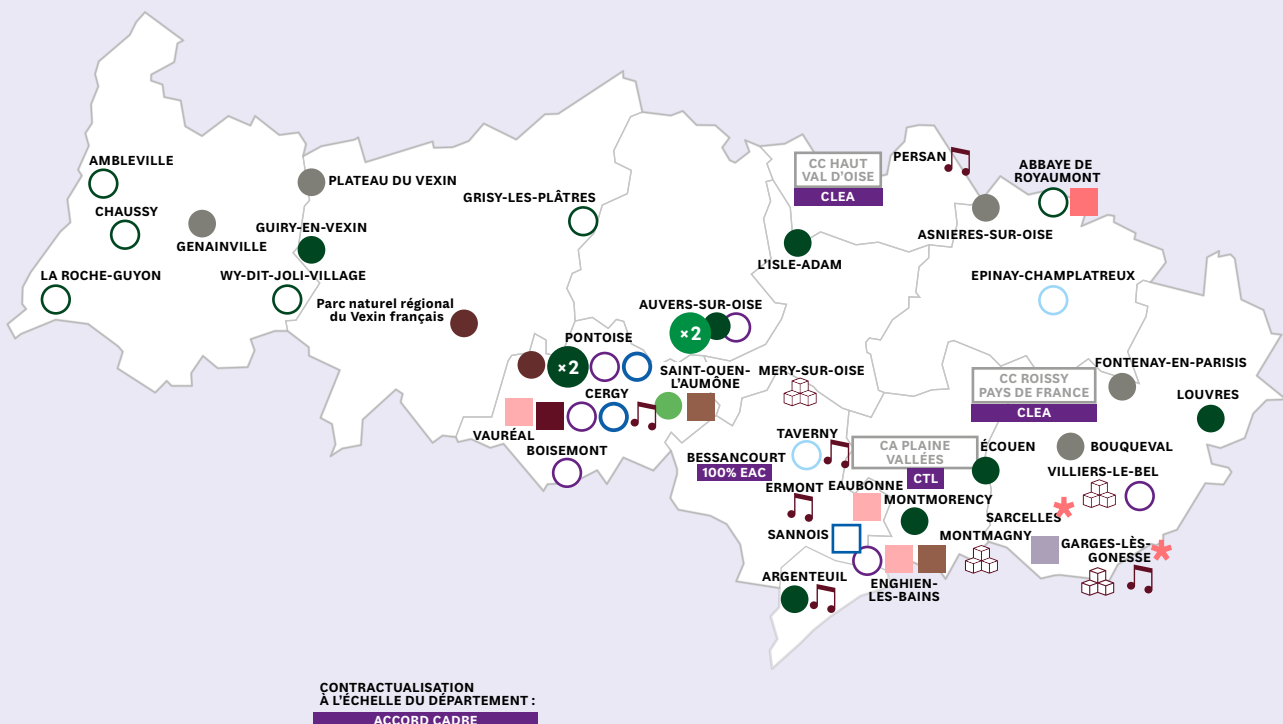
Seine-Saint-Denis

Le maillage culturel en Seine-Saint-Denis, fruit de l'histoire politique du département et d'une proximité avec Paris, est très dense, avec de nombreux équipements labellisés pour la création, des lieux de formation, des festivals de premier plan... Le budget consacré à la Seine-Saint-Denis en 2021 s'élève à 27,7 M€, soit 20 % des crédits d'intervention de la DRAC pour 14 % de la population francilienne. La signature d'un contrat de filière pour les arts visuels en 2021 entre l'État et le CD vise à garantir le respect de l'artiste et de ses droits, mettre en place des résidences de création innovantes, valoriser les nouveaux modes de relation entre les artistes et les populations dans le cadre des mutations territoriales en cours et renforcer le soutien à la jeune création.



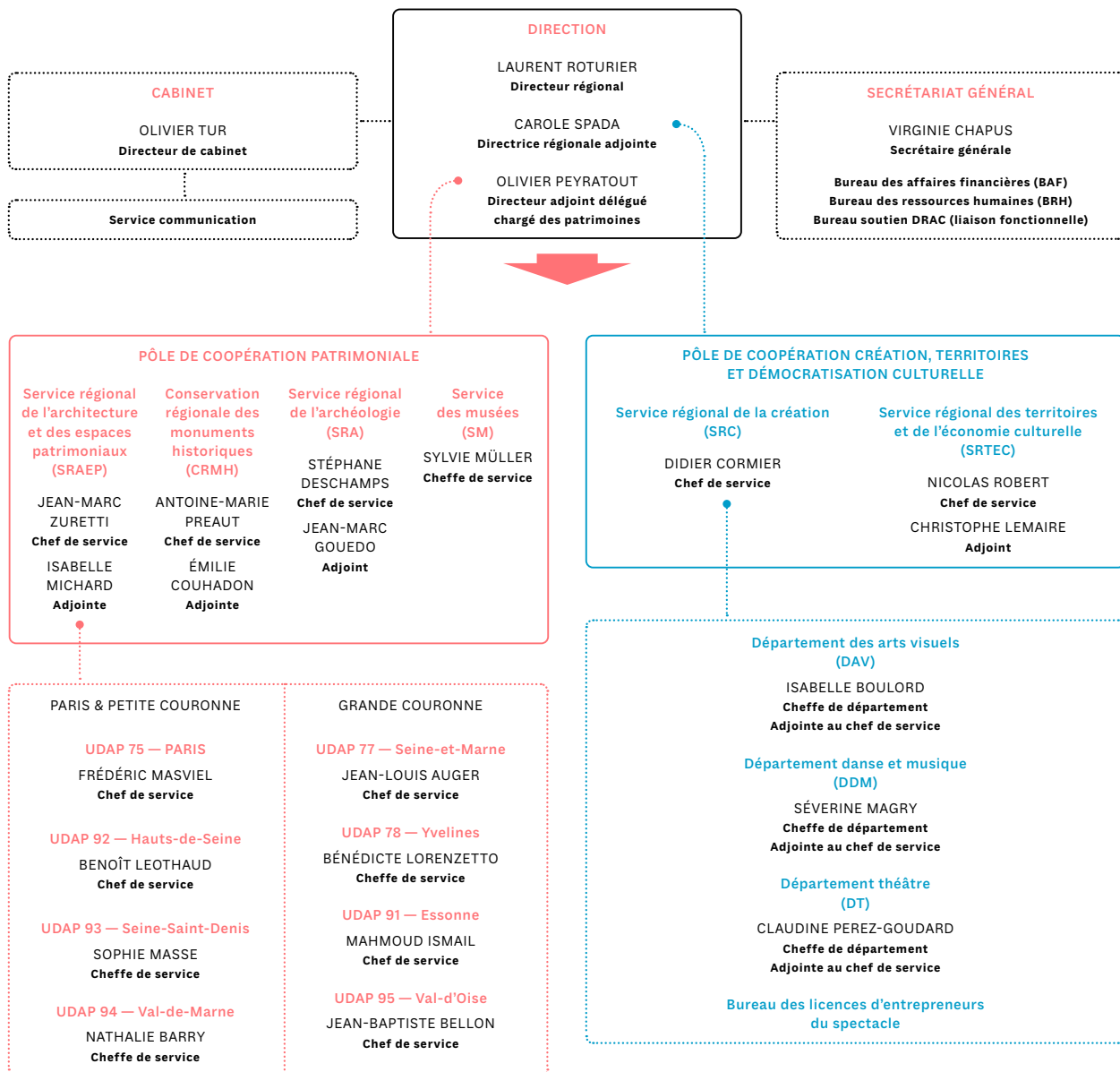
Val-de-Marne

Le Val-de-Marne est un département contrasté, qui compte à la fois des villes très populaires et des communes très résidentielles où se concentrent les catégories socio-professionnelles les plus aisées. Le budget consacré au Val-de-Marne en 2021 s'élève à 15,3 M€, soit 11 % des crédits d'intervention de la DRAC pour un département réunissant 11 % de la population francilienne. La structure de financement fait apparaître une importance proportionnellement plus grande du soutien à la Création pour ce département que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui s'explique par une forte concentration, sur ce territoire, de compagnies et de lieux labellisés (CDCN à Vitry, CDN à Ivry, SN à Créteil...).



Val-d'Oise

Fortement urbanisé à l'Est (CA Roissy Pays-de-France), le Val-d'Oise est aussi marqué par une dominante rurale à l'Ouest (Parc naturel régional du Vexin). Le budget consacré à ce département, en augmentation, s'élève à 7,2 M€ en 2021, soit 6 % des crédits d'intervention de la DRAC. S'y ajoute la dotation générale de décentralisation, dont le département est le principal bénéficiaire en 2021, avec 4,2 M€, soit 25 % des crédits franciliens. Un protocole d'accord entre le Conseil départemental et la DRAC s'achève fin 2021. Il sera renouvelé autour de priorités communes : l'itinérance et le hors les murs ; la présence artistique dans des lieux patrimoniaux, dans les zones rurales et dans l'espace public ; les résidences territoriales d'artistes ; la jeune création.



Lieux structurants et contractualisations DRAC

Légende des cartes p. 96 → 103

Patrimoine

Patrimoine monumental

-  Monument historique classé ou inscrit en 2021
-  Domaine national créé en 2021
-  Unesco
-  Architecture contemporaine remarquable 2021

Architecture et patrimoine

-  Site patrimonial remarquable
-  Ville et Pays d'art et d'histoire
-  Secteur sauvegardé

Archéologie

-  Site archéologique

Lieu de visite

-  Musée de France
-  Maison des Illustres
-  Jardin remarquable

Création

Théâtre

-  Centre national des arts de la rue et de l'espace public
-  Pôle national du cirque
-  Centre dramatique national

Musique

-  Centre national d'art vocal
-  Centre national de création musicale
-  Orchestre national en région
-  Scène de musiques actuelles

Danse

-  Centre Chorégraphique national
-  Centre de développement chorégraphique national

Pluridisciplinaire

-  Scène nationale
-  Centre culturel de rencontre
-  Scène conventionnée d'intérêt national
-  Atelier de fabrique artistique (AFA)

Arts visuels

-  Centre d'art contemporain
-  Fonds régional d'art contemporain

Démocratisation culturelle

-  Micro-Folie ouverte
-  Conservatoire soutenu en 2021
-  Jumelage EPN/QPV
-  Contractualisation
-  Centre de création numérique

Glossaire

ACR Architecture contemporaine remarquable	CRMH Conservation régionale des monuments historiques	FRAM Fonds régional d'acquisition des musées
AE Autorisation d'engagement	CRPA Commission régionale du patrimoine et de l'architecture	MH Monuments historiques
BOP Budget opérationnel de programme	CDLI Contrat départemental lecture-itinérance	PNAC Pôle national des arts du cirque
CA Communauté d'agglomération	CPER Contrat de plan État-Région	POP Plateforme ouverte des patrimoines
CC Communauté de communes	CTL Contrat territoire- lecture	PSBC Plan de sauvegarde des biens culturels
CNC Centre chorégraphique national	CST Contrôle scientifique et technique	PSC Projet scientifique et culturel
CD Conseil départemental	CU Communauté urbaine	PSMV Plan de sauvegarde et de mise en valeur
CDACi Commission départementale d'aménagement cinématographique	C2RMF Centre de recherche et de restauration des musées de France	SCIN Scène conventionnée d'intérêt national
CDCN Centre de développement chorégraphique national	DGD Dotation générale de décentralisation	SMAC Scène de musiques actuelles
CDN Centre dramatique national	EAC Éducation artistique et culturelle	SMAP Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine
CERNI Compagnie ou ensemble à rayonnement national et international	EMI Éducation aux médias et à l'information	SODAVI Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels
CLEA Contrat local d'éducation artistique	EPCC Établissement public de coopération culturelle	SPR Site patrimonial remarquable
CNAREP Centre national des arts de la rue et de l'espace public	EPCI Établissement public de coopération intercommunale	SRC Service régional de la Création
CNCM Centre national de création musicale	EPT Établissement public territorial	UDAP Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
CP Crédit de paiement	FIP Fonds incitatif et partenarial	VPAH Ville et Pays d'art et d'histoire
CPO Convention pluriannuelle d'objectifs	FRAC Fonds régional d'art contemporain	

